

Côte d'Ivoire — Rapport des services du FMI pour les consultations de 2007 au titre de l'article IV et demande présentée au titre de l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit; note d'information du public (NIP); Déclaration du représentant des services du FMI; Communiqué de presse; et déclaration de l'administrateur pour la Côte d'Ivoire

Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Dans le cadre de l'examen conjugué des consultations de 2007 avec la Côte d'Ivoire au titre de l'article IV et demande présentée au titre de l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit, les documents suivants ont été publiés et inclus dans le présent dossier;

Le rapport des services du FMI sur les consultations combinées au titre de l'Article IV pour 2007 avec la Côte d'Ivoire au titre de l'article IV et demande présentée au titre de l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit, rapport préparé par la mission des services du FMI, au terme d'entretiens menés, jusqu'au **15 mai 2007**, avec les autorités ivoiriennes sur l'évolution et la politique économiques du pays. **Le rapport des services du FMI, rédigé à partir d'informations disponibles au moment des entretiens, a été achevé le 19 juillet 2007.** Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de la mission et ne reflètent pas nécessairement l'avis du Conseil d'administration du FMI.

Une déclaration du représentant des services du FMI datée du **2 août 2007**, mettant à jour l'information sur l'évolution économique récente.

Une note d'information du public (PIN) résumant **les avis du Conseil d'administration formulés à la réunion du 3 août 2007**, consacrée à l'examen du rapport des services du FMI, qui a conclu les consultations au titre de l'article IV.

un communiqué de presse No. 07/176, daté du **3 août 2007**.

Une déclaration de l'administrateur pour la Côte d'Ivoire.

Les documents figurant dans la liste ci-dessous ont été ou seront publiés séparément :

Rapport sur les questions générales et appendice statistique
La politique de publication des rapports des services et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

Pour d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante
Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>
Prix : 18 \$ EU l'exemplaire
Fonds monétaire international, Washington, D.C

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

CÔTE D'IVOIRE

Rapport des services du FMI pour les consultations de 2007 au titre de l'article IV et demande d'assistance d'urgence post-conflit

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Thomas Krueger et Michael Hadjimichael

19 juillet 2007

- Les entretiens relatifs aux consultations de 2007 au titre de l'article IV et à l'assistance d'urgence post-conflit (AUPC) se sont déroulés à Abidjan du 30 avril au 15 mai 2007. La mission des services du FMI était composée de MM. Kouwenaar (chef de mission), Egoume (Représentant résident), Fabig, Le Hen et Bornhorst (Département Afrique), Dicks-Mireaux (Département de l'élaboration et de l'examen des politiques) et M^{me} Nkhata (Département des marchés monétaires et de capitaux). M. Alle, Conseiller principal de l'administrateur pour la Côte d'Ivoire, a participé aux entretiens. La mission s'est entretenue avec le Ministre de l'économie et des finances et d'autres hauts responsables, et a été reçue par le Président Gbagbo et le Premier ministre Soro. Elle a rencontré également des représentants du secteur privé, de la société civile et de la communauté des donateurs.
- Lors des consultations de 2003 au titre de l'article IV qui s'étaient achevées le 31 mars 2004, les administrateurs avaient souligné i) que les initiatives visant à améliorer la situation politique et à renforcer la sécurité devraient s'accompagner d'un cadre de politique économique cohérent pour donner confiance au secteur privé, et ii) qu'il fallait redresser les finances publiques et améliorer la transparence et la gouvernance dans les entreprises publiques et le secteur du cacao. Les consultations au titre de l'article IV qui devaient suivre ont été reportées à plusieurs reprises en raison des problèmes de sécurité et de la division du pays.
- La Côte d'Ivoire est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) dont la monnaie, le franc CFA (FCFA), est liée à l'euro. Elle a accepté les obligations visées aux sections 2, 3 et 4 de l'article VIII des statuts du FMI. Les données qu'elle communique répondent dans l'ensemble aux besoins de la surveillance, mais leur qualité et la rapidité de leur diffusion se sont dégradées depuis le début du conflit.
- Fin mai 2007, l'encours de la dette de la Côte d'Ivoire envers le FMI était de 91,41 millions de DTS (28,11% de la quote-part). La Côte d'Ivoire est à jour dans ses paiements au FMI. Un programme appuyé sur la FRPC a été interrompu fin 2002 et a expiré en mars 2005. Les dettes de la Côte d'Ivoire envers la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAfD) sont classées «improductives». Ses relations avec le FMI, le groupe de la Banque mondiale et la BAfD, de même que les questions statistiques, sont présentées dans une annexe d'information au présent rapport.

TABLE DES MATIÈRES

Acronymes	4
Résumé.....	5
I. Introduction	7
II. Héritage du conflit et défis à venir	7
A. Impact du conflit	7
B. Évolution économique récente	12
III. Discussions sur les politiques	16
A. Les défis : reprise économique et croissance durable	16
B. Perspectives et analyse de la viabilité de la dette à moyen terme	17
C. Régime de change, compétitivité et commerce.....	21
D. Perspectives et politiques macroéconomiques pour 2007	23
IV. Évaluation par les services du FMI	30
 Tableaux du texte	
1. Indicateurs de résultats économiques de la Côte d'Ivoire, de l'UEMOA et de l'ASS, 1994-2006.....	9
2. Résumé des principaux indicateurs économiques, 2004-07	18
3. Résumé des opérations financières de l'administration centrale, 2005-07.....	24
4. Couverture de l'écart de financement, 2007	27
 Figures	
1. Indicateurs de gouvernance, 1996-2005	49
2. Progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, 1993-2002/50	
 Encadrés	
1. Critères de convergence de l' UEMOA	10
2. Les sources de la croissance en Côte d'Ivoire	19
3. Commerce et compétitivité	22
 Tableaux statistiques	
1. Principales évolutions politiques, 1999-avril 2007	33
2. Indicateurs économiques et financiers choisis, 2004-07	34
3. Solde d'épargne-placements et comptes nationaux, 2005-09.....	35
4a. Opérations financières du gouvernement central, 2004-07 (milliards de FCFA).....	36
4b. Opérations financières du gouvernement central, 2004-07 (% du PIB).....	37
5. Balance des paiements, 2002-07.....	38
6a. Étude monétaire, 2002-07	39

6b. Comptes consolidés de la banque centrale et des banques commerciales, 2002-07.....	40
7. Exigences de financement extérieur, 2004-07	41
8. Encours de la dette extérieure, 2002-07.....	42
9. Service de la dette extérieure, 2002-07.....	43
10. Scénario à moyen terme, 2007-12	44
11. Indicateurs de crédit du FMI, 2003-10	45
12. Indicateurs de stabilité financière du secteur bancaire, 2001-06.....	46
13. Indicateurs de gouvernance en Côte d’Ivoire par rapport aux pays de l’UEMOA et d’Afrique sub-saharienne, 2004-06	47
14. Indicateurs démographiques et sociaux choisis, 2004	48
 Appendices	
I. Lettre d’intention	53
Annexe I. Mémoire de politiques économique et financière	56
Annexe II. Protocole d’accord technique	76

ACRONYMES

AFRITAC-Ouest	Centre d'assistance technique en Afrique – Ouest (Bamako)
AGOA	African Growth and Opportunity Act
AID	Association internationale de développement
APE	Accord de partenariat économique
AUPC	Assistance d'urgence post-conflit
AVD	Analyse de la viabilité de la dette
BAfD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest
BNI	Banque nationale d'investissement
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CGRAE	Caisse générale de retraite des agents de l'État
CNCE	Caisse nationale des caisses d'épargne
CSONU	Conseil de sécurité des Nations Unies
CURE	Crédit d'urgence au redressement économique
DDR	Désarmement, démobilisation et réinsertion
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
FESF	Programme d'évaluation du secteur financier
FN	Forces Nouvelles
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
LOI	Lettre d'intention
MPEF	Mémorandum de politiques économique et financière
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
PAPC	Projet d'assistance post-conflit
PAT	Protocole d'accord technique
PFR	Pays à faible revenu
PME	Petites et moyennes entreprises
PPTE	Pays pauvre très endetté
SIGFiP	Système intégré de gestion des finances publiques
TCEN	Taux de change effectif nominal
TCER	Taux de change effectif réel
TCRE	Taux de change réel d'équilibre
TEC	Tarif extérieur commun
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UMOA	Union monétaire ouest-africaine
VAN	Valeur actualisée nette

RÉSUMÉ

Pour sortir de la situation d'instabilité politique, de conflit et de stagnation économique où elle se trouve depuis 1999, la Côte d'Ivoire devra mobiliser un solide consensus national et s'assurer que la communauté internationale continue de soutenir les efforts déployés en vue de réunifier le pays et de relancer son économie — deux conditions primordiales aussi pour renforcer la croissance dans la sous-région. Les autorités estiment que le programme appuyé par le FMI est essentiel pour que le pays retrouve une croissance d'au moins 5 %, réduise la pauvreté et se rapproche des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'AUPC serait un pas en avant vers la conclusion d'un accord FRPC et un allègement de la dette au titre de l'IADM et de l'initiative PPTE.

Les entretiens au titre de l'article IV avec les autorités ont montré qu'il existe un large consensus sur les principaux défis à relever et les mesures à prendre pour y parvenir.

Les discussions se sont centrées sur le desserrement des contraintes qui freinent le redressement du pays après des années de conflit, la mise en place d'une gestion plus transparente des ressources publiques, le renforcement du secteur financier et la levée des obstacles à long terme à la croissance.

Le **programme pour 2007 appuyé par l'AUPC** se concentre sur les mesures à court terme nécessaires pour relever les défis suivants :

- **Rétablir la sécurité, les services sociaux et l'infrastructure de base dans tout le pays.** Les contraintes de financement étant très strictes, il faut renforcer l'administration des recettes et redéployer les crédits des dépenses non essentielles vers les dépenses sociales et la réunification. Le programme de 2007 vise à dégager un excédent de base du budget primaire de 1 % du PIB.
- **Promouvoir l'utilisation efficace des ressources publiques.** L'accent serait mis, dans un premier temps, sur l'amélioration de la transparence dans la mobilisation des ressources publiques (secteurs de l'énergie et du cacao/café), l'application scrupuleuse des procédures budgétaires et l'exécution transparente du budget.

À moyen et à long terme

- Les modestes excédents de base dégagés par le budget primaire permettraient de se rapprocher des critères de convergence de l'UEMOA et d'une situation d'endettement viable. L'analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu fait apparaître un surendettement et, pour rendre l'économie moins vulnérable à cet égard, une gestion prudente de la dette et un allègement très sensible de celle-ci (dans le cadre IADM/PPTE) s'imposent.

- Il est essentiel de revitaliser les réformes structurelles, notamment dans les secteurs de l'énergie et des produits agricoles destinés à l'exportation, pour attirer les investissements, diversifier l'économie et augmenter la productivité. Des mesures doivent être prises pour

renforcer le secteur financier, le contrôle bancaire et le cadre judiciaire afin que le système financier puisse jouer un rôle accru à l'appui de la croissance. Il faut aussi aplanir les obstacles à l'amélioration du climat des affaires pour améliorer la compétitivité.

La mise en œuvre d'une politique macroéconomique s'inscrivant dans le cadre ainsi défini devrait contribuer à la stabilité interne et externe de l'UEMOA. À cet égard, les mesures prévues en 2007 pour viabiliser les finances publiques et les comptes extérieurs sont essentielles.

Un regain de tension politique, des retards dans le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) ou une détérioration de la sécurité compromettraient la bonne exécution du programme. La résolution des autorités à le mener à bien, dont témoignent les mesures préalables énergiques qu'elles ont prises, et la poursuite du soutien de la communauté internationale au processus de paix devraient permettre de maîtriser ces risques.

I. INTRODUCTION

1. **La Côte d'Ivoire sort d'une crise politique qui a commencé en 1999 et qui a débouché sur un conflit civil en septembre 2002 (tableau 1).** Le conflit a divisé le pays en deux : d'une part le sud, contrôlé par le gouvernement, et de l'autre, le centre, le nord et l'ouest (CNO), occupés par les forces rebelles (Forces Nouvelles - FN). La situation s'est apaisée avec le déploiement des troupes françaises et, en janvier 2003, un gouvernement de transition nationale a été formé dans le cadre de l'accord de Linas-Marcoussis. Toutefois, après avoir progressé à un rythme plus lent sous les différents gouvernements de transition, le processus de rétablissement de la paix et de la stabilité politique était au point mort fin 2006.

2. **Pour relancer le processus de paix, le Président Gbagbo et M. Soro, Secrétaire général des FN, ont ouvert début 2007 un dialogue direct facilité par le Président Compaoré du Burkina Faso.** Les négociations ont abouti à la signature, le 7 mars 2007, de l'accord de Ouagadougou, qui a reçu le soutien de la communauté internationale. L'accord établit une feuille de route pour le programme de DDR, le démantèlement des milices, la réunification du pays et la préparation des élections en vue de leur tenue en février 2008. Un nouveau gouvernement de transition dirigé par M. Soro, Secrétaire général des FN nommé Premier ministre, a été formé début avril et un centre de commandement intégré pour l'armée et les forces rebelles a été mis en place; des préfets ont également été nommés dans tous les départements, et l'on a aussi désigné les juges qui tiendront les audiences d'identification de la population. Cela devrait permettre de lancer le processus de cantonnement des forces armées, de démantèlement des milices et d'identification de la population fin juillet¹.

3. **Il sera très difficile d'appliquer la feuille de route de manière à ce que l'élection présidentielle puisse se tenir à la date prévue.** Pour progresser, il faudra mobiliser un réel consensus politique entre les principales parties prenantes et s'assurer d'un solide soutien international. Le comité consultatif de haut niveau auquel participent le Président, le Premier ministre, les chefs des principaux partis politiques et le Président Compaoré devrait renforcer le consensus politique sur lequel repose la feuille de route. Les progrès sont également suivis par un autre comité de haut niveau qui réunit des représentants de la communauté internationale.

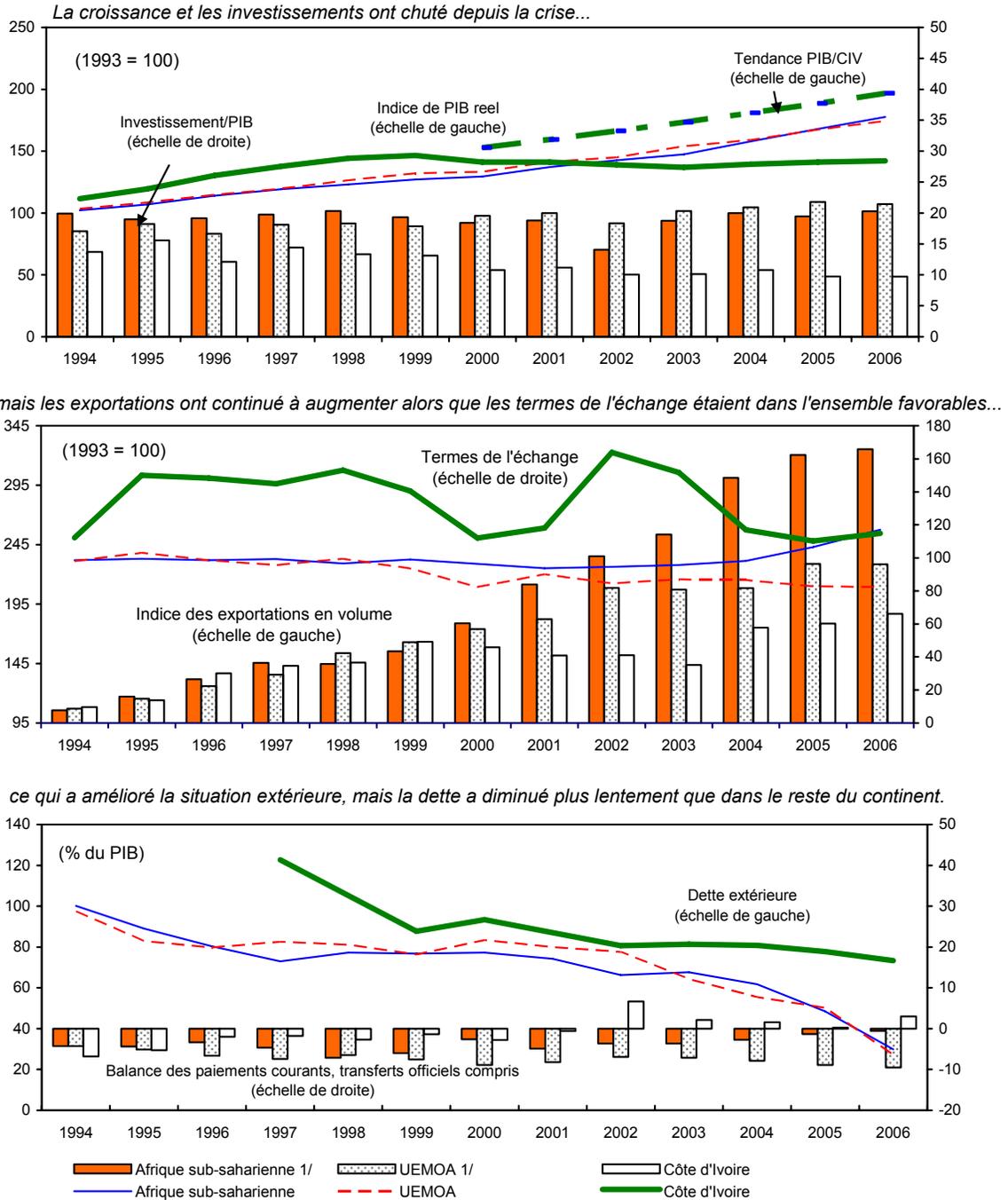
II. HÉRITAGE DU CONFLIT ET DÉFIS À VENIR

A. Impact du conflit

4. **Le conflit et l'instabilité politique ont eu des répercussions très néfastes sur la croissance, la pauvreté et la politique économique.** Sur la période 2000-06, la croissance

¹ La majeure partie du pays est dans la phase III du processus de sécurité de l'ONU, même si certaines régions, essentiellement à l'ouest, sont en phase IV.

Côte d'Ivoire — Développements macroéconomiques, 1994-2006

Sources : FMI, *Perspectives économiques régionales*.

1/ Afrique sub-saharienne, hors Afrique du Sud et Nigeria; UEMOA, hors Côte d'Ivoire.

économique moyenne est devenue négative et est restée bien inférieure aux taux observés dans le reste de l'UEMOA et de l'Afrique sub-saharienne. Les investissements publics et privés sont tombés en dessous de leurs niveaux antérieurs ou de ce qui est observé dans des pays comparables suite à la montée des inquiétudes concernant la situation politique et la sécurité et à la diminution des financements extérieurs. L'activité du secteur privé a été réduite (en particulier dans le secteur industriel) et, en 2006, le PIB réel était inférieur d'environ 35% au niveau tendanciel constaté avant la crise. La partition du pays a perturbé le commerce intérieur et a amoindri le rôle de la Côte d'Ivoire comme pôle d'activité régional. La croissance des exportations en volume a chuté entre les périodes 1994-99 et 2000-06. Le solde extérieur courant a bien résisté grâce à l'augmentation des exportations de pétrole depuis 2002 et à des termes de l'échange généralement favorables. Alors que les entrées de capitaux privés et publics chutaient brutalement, des arriérés extérieurs considérables ont été accumulés et les réserves internationales sont demeurées suffisantes.

Texte Tableau 1. Indicateurs de résultats économiques de la Côte d'Ivoire, de l'UEMOA et de l'ASS, 1994-2006

	1994-99			2000-06		
	Côte d'Ivoire	UEMOA 2/ 3/	ASS 2/ 4/	Côte d'Ivoire	UEMOA 2/ 3/	ASS 2/ 4/
Croissance réelle du PIB (variation en %)	6.6	4.7	4.1	-0.4	4.1	4.9
Inflation selon l'IPC (variation annuelle moyen en %)	6.2	9.1	48.9	3.0	2.2	19.7
Volume des exportations (variation en %)	8.7	8.5	7.7	2.3	5.1	11.3
Investissements (% du PIB)	13.7	17.7	19.6	10.3	20.3	18.5
Solde budgétaire (dons compris, % du PIB)	-2.7	-2.4	-4.2	-1.3	-0.5	-0.9
Recettes publiques (hors dons, % du PIB)	19.5	16.6	21.6	18.0	17.3	24.1
Solde courant, transferts officiels compris (% du PIB)	-3.3	-6.2	-5.0	1.5	-8.2	-2.8
Crédit au secteur privé (% du PIB) 1/	16.5	8.6	...	14.7	15.5	14.7

Sources : FMI, *African Regional Economic Outlook* et *World Economic Outlook*.

1/ 2001-06 pour le crédit/PIB en ASS et 1995-99 pour le crédit/PIB en Côte d'Ivoire.

2/ Prix pondérés du PIB et de la PPA.

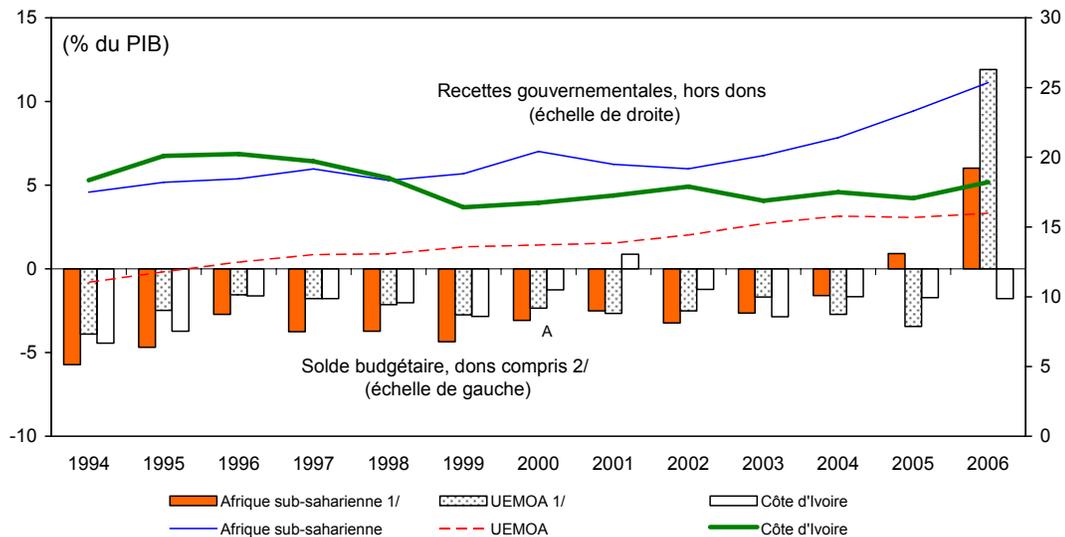
3/ UEMOA, hors Côte d'Ivoire.

4/ ASS, hors Afrique du Sud et Nigeria.

5. **La Côte d'Ivoire représente près de 40% du PIB de l'UEMOA et constitue un important moteur de croissance pour les autres pays de l'UEMOA.** Si les résultats économiques enregistrés par les autres pays de l'UEMOA se sont maintenus depuis 2000, les événements survenus en Côte d'Ivoire ont miné la confiance des investisseurs et mis à mal la production et le commerce au niveau régional.

6. **Les résultats et la transparence budgétaires ont souffert de la chute des recettes et des pressions sur les dépenses liées à la crise, mais aussi des divisions internes et du manque de responsabilité dans la gestion des finances publiques.** Le ralentissement de la croissance et l'érosion de la base d'imposition ont entraîné une diminution des recettes totales; dans le même temps, les recettes fiscales sont tombées en dessous du critère de convergence de l'UEMOA (encadré 1). Les pressions en faveur des dépenses de défense, des dépenses présidentielles discrétionnaires et d'autres dépenses régaliennes se sont accentuées. Tandis que le déficit budgétaire global se résorbait (témoignant d'une certaine discipline au

Les recettes fiscales ont moins augmenté que dans le reste de la région.



Source : FMI, *Perspectives économiques régionales*.

1/ Afrique sub-saharienne, hors Afrique du Sud et Nigeria; UEMOA, hors Côte d'Ivoire.

2/ L'équilibre budgétaire englobe l'aide de l'IADM en 2006.

Encadré 1. Critères de convergence de l'UEMOA

La Côte d'Ivoire a adhéré au Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA en 1999¹. Le pacte demande le respect de critères quantitatifs pour améliorer l'efficacité de la politique monétaire régionale, réduire les vulnérabilités intérieures et extérieures et permettre à chaque membre d'atteindre une croissance stable. Avec près de 40% du PIB de l'UEMOA, la Côte d'Ivoire revêt une énorme importance pour la stabilité et le développement de la région. En 2005 et 2006, la Côte d'Ivoire a satisfait à deux des neuf critères.

	Côte d'Ivoire					UEMOA 3/		Pays satisfaisant au critère	
	1999	2004	2005	2006	2007	2005	2006	2005	2006
Critères de premier rang									
Equilibre budgétaire de base/PIB ($\geq 0\%$) 2/	-1.7	-1.3	-1.6	-1.6	-0.1	-1.9	-1.6	1 de 8	1 de 8
Inflation moyenne selon l'IPC ($\leq 3\%$)	0.7	1.5	3.9	2.5	2.0	5.3	2.8	2 de 8	7 de 8
Dette/PIB totale ($\leq 70\%$)	88.8	93.9	89.1	84.8	81.2	60.9	55.1	5 de 8	5 de 8
Variation des arriérés intérieurs, milliards de FCFA (≤ 0)	135.4	51.9	-35.4	3.2	-51.4	1.0	0.0	4 de 8	8 de 8
Variation des arriérés extérieurs, milliards de FCFA (≤ 0)	32.4	504.6	409.2	364.3	43.9	1.9	0.9	5 de 8	7 de 8
Critères de second rang									
Salaires/recettes fiscales ($\leq 35\%$)	37.0	44.0	45.0	42.1	41.5	35.5	34.8	3 de 8	4 de 8
Dépenses en capital financées sur ressources propres/recettes fiscales ($\geq 20\%$)	17.6	9.8	10.7	15.1	12.6	29.8	27.9	5 de 8	6 de 8
Solde extérieur courant, hors dons/PIB ($\geq -5\%$)	-2.0	1.7	0.4	3.2	0.6	-10.2	-9.4	1 de 8	1 de 8
Recettes fiscales/PIB ($\geq 17\%$)	14.9	15.2	14.5	15.3	15.5	14.9	15.1	1 de 8	1 de 8

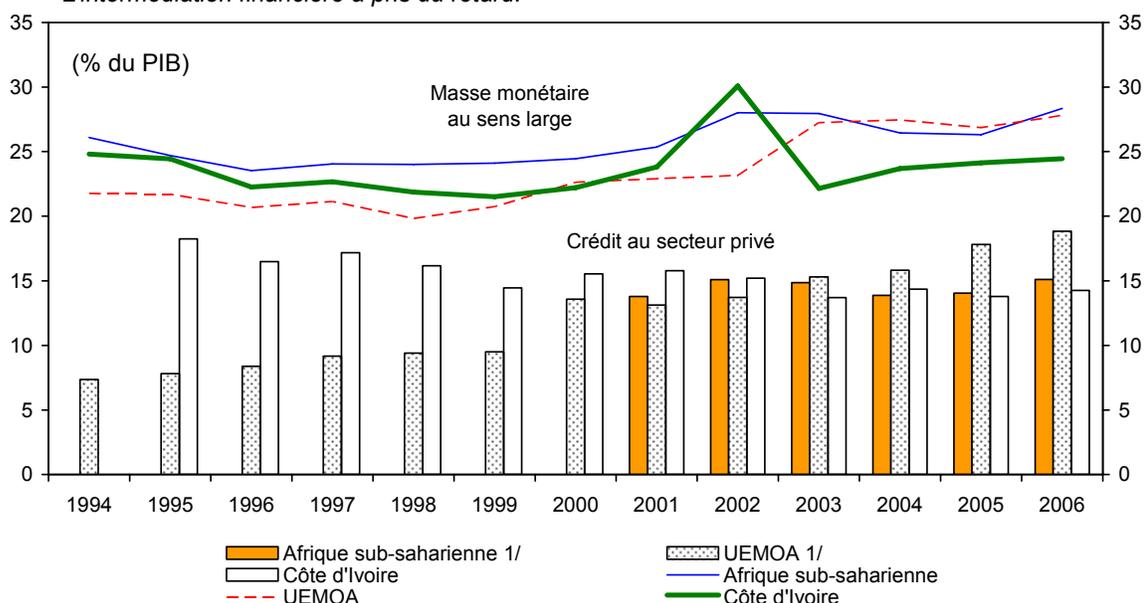
Sources : autorités ivoiriennes; UEMOA; estimations et prévisions des services du FMI.

1/ Les pays de l'UEMOA sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

2/ Recettes totales (hors dons) moins dépenses totales, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

3/ Hors Côte d'Ivoire, PIB à une moyenne pondérée par la PPA.

L'intermédiation financière a pris du retard.



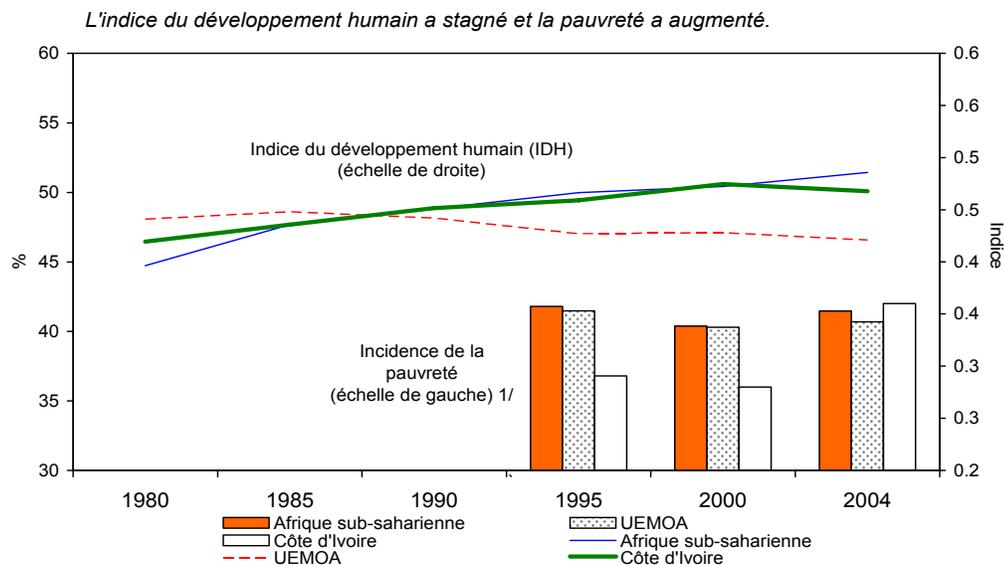
niveau des dépenses), les arriérés intérieurs et extérieurs ont augmenté en raison de l'aide financière limitée des donateurs. La composition des dépenses s'est détériorée suite à la diminution de la part des dépenses de santé et d'éducation dans le PIB. La gestion budgétaire s'est relâchée, une partie des dépenses étant exécutée en dehors des procédures budgétaires et une partie des recettes pétrolières restant hors budget.

7. Dans les secteurs du cacao/café et du coton, la production a diminué, les réformes structurelles ont stagné et les conditions financières se sont détériorées. Le secteur du cacao/café est une source majeure d'exportations et de revenus; avec la filière coton, il subvient aux besoins de quelque 9 millions de personnes, soit la moitié de la population. La production de café et de coton a fortement diminué et l'activité du secteur du cacao a stagné suite aux perturbations entraînées par la crise, à l'arrêt des réformes et au faible niveau des investissements. Le bilan en termes de transparence et de gestion financières est faible : les prélèvements parafiscaux sur le cacao et le café n'ont pas été utilisés au profit des producteurs comme prévu et la chute des cours mondiaux a entraîné une détérioration des conditions financières et une diminution des incitations au producteur.

8. La crise a eu un impact négatif sur le développement du secteur financier. Depuis 2002, toutes les agences bancaires des régions centre, nord et ouest ont fermé. La qualité des portefeuilles de prêts des banques a également diminué du fait, en partie, de l'accumulation d'arriérés intérieurs de l'État envers le secteur privé. La crise a aussi exacerbé des faiblesses chroniques, en particulier dans les banques de petite ou moyenne taille, qui ont moins respecté les ratios prudentiels. La part des banques ivoiriennes dans les actifs bancaires de l'UEMOA est tombée de 40% en 2000 à environ 30% en 2005, et le ratio

crédit privé/PIB de la Côte d'Ivoire est tombé sous les niveaux observés dans d'autres pays de l'UEMOA et de l'Afrique subsaharienne. L'intermédiation a également été touchée par la détérioration d'un système judiciaire qui affichait déjà des carences.

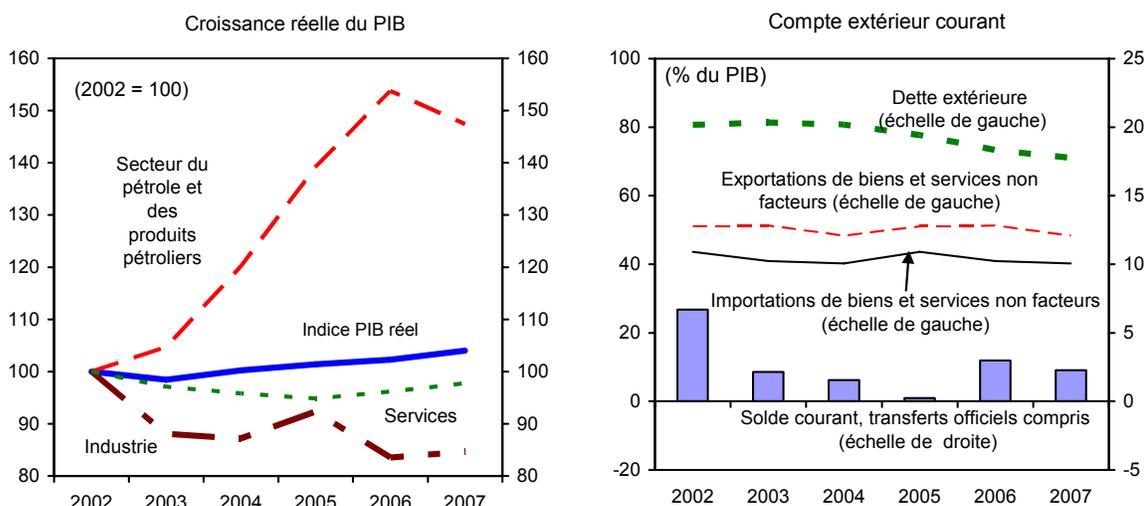
9. **La pauvreté, les conditions sociales et la gouvernance ont empiré (figures 1 et 2).** Selon les estimations, le taux de pauvreté est passé de 35% en 2000 à 43% en 2006, et la Côte d'Ivoire recule, depuis la fin des années 1990, dans les classements établis en fonction de l'indice du développement humain (ONU). La capacité de l'État à assurer les services publics, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, a été mise à mal, en particulier dans les régions centre, nord et ouest. La plupart des indicateurs de gouvernance se sont dégradés.



Sources : Banque mondiale, *Rapport sur le développement mondial* ; et PNUD, *Rapport sur le développement humain*.
1/ Défini en pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté de 1 USD/jour.

B. Évolution économique récente

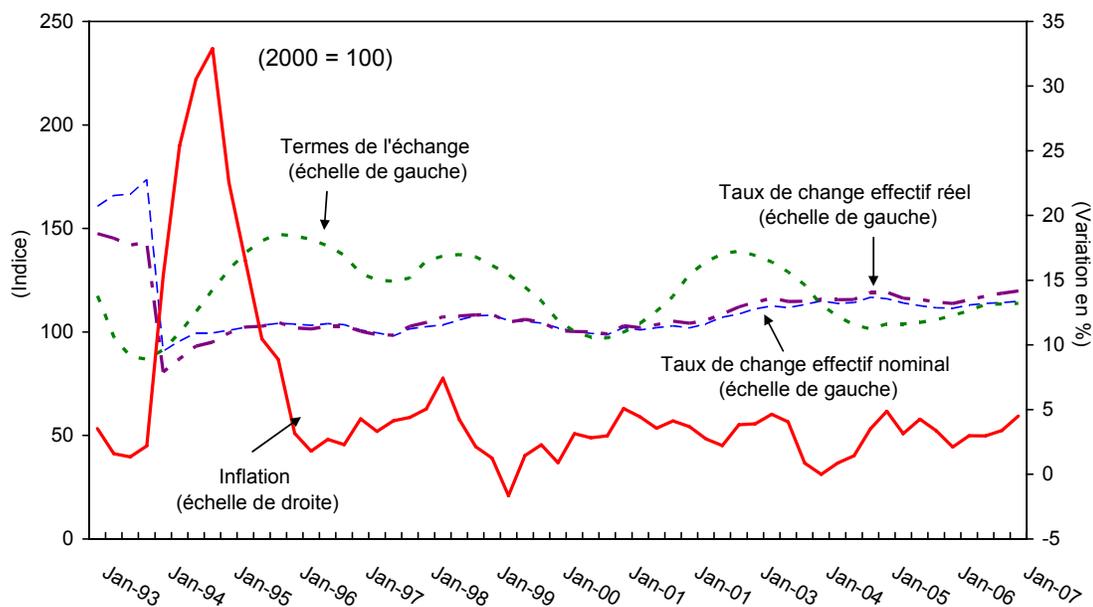
10. **Depuis 2003, l'économie affiche une croissance modeste en dépit de la stagnation de l'investissement.** La production accrue de pétrole et de gaz, de produits pétroliers et de services de télécommunications a été le principal moteur de l'expansion. L'activité du secteur informel a compensé en partie la forte contraction enregistrée dans le secteur industriel. La balance courante est restée excédentaire, la reprise des importations ayant été compensée par le dynamisme des exportations pétrolières. La croissance a fléchi en 2006, car la baisse de l'activité s'est confirmée dans le secteur secondaire, notamment dans l'agroalimentaire et l'industrie hydroélectrique. L'excédent extérieur courant a augmenté avec le ralentissement des importations et l'amélioration des termes de l'échange (consécutive à la hausse des cours du pétrole).



Sources: autorités ivoiriennes; estimations et projections des services du FMI.

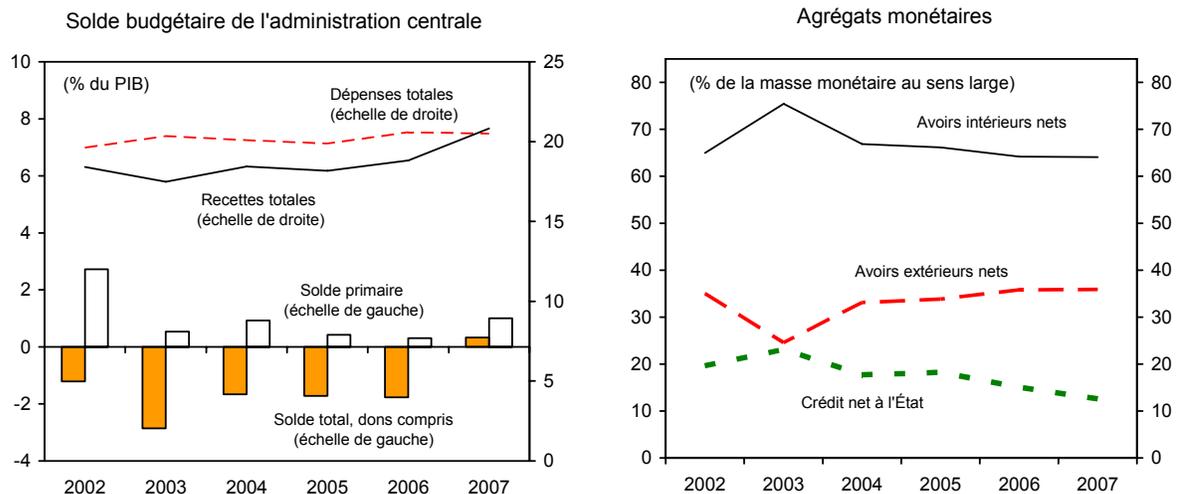
11. **L'inflation est restée modérée.** La hausse moyenne des prix à la consommation a été d'environ 2,5% sur la période 2004-06. Le taux de change effectif réel a affiché une légère tendance à la hausse ces dernières années, qui cadre avec l'appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar, et la Côte d'Ivoire a connu une inflation comparable à celle de ses partenaires commerciaux; cette tendance s'est accélérée début 2007.

Côte d'Ivoire — Taux de change effectifs, conditions de commerce et inflation, janvier 1993-mars 2007



Sources : FMI, Système de notes d'information (SNI); *Perspectives de l'économie mondiale*.

12. **Sur la période 2004-2006, la gestion budgétaire a permis de contenir le déficit global bien que la situation des finances publiques ait été difficile et que la Côte d'Ivoire n'ait pas satisfait à la plupart des critères de convergence budgétaire de l'UEMOA (encadré 1).** Le solde primaire de base est resté excédentaire, mais il est tombé à 0,3% du PIB, à partir de 2006, soit 1 % du PIB en dessous de l'objectif budgétaire (tableaux 4a-b). En 2005 comme en 2006, cette détérioration reflétait l'insuffisance des recettes par rapport aux objectifs budgétaires (pour le pétrole et le gaz, notamment) et le dérapage des dépenses courantes non salariales, en particulier des dépenses présidentielles discrétionnaires. En 2006, des dépenses imprévues — il a fallu faire face au déversement de déchets toxiques à Abidjan — et les subventions de gaz dont a bénéficié le secteur de l'électricité ont aussi contribué aux dépassements enregistrés dans les dépenses primaires de base. Dans le même temps, les dépenses de santé et d'éducation sont restées en deçà des objectifs budgétaires. Ces évolutions, conjuguées à la pénurie de financements extérieurs, ont entraîné une augmentation des arriérés extérieurs, qui ont atteint 21% du PIB fin 2006, tandis que les arriérés intérieurs ont été quelque peu réduits pour retomber à 5% du PIB fin 2006.



Sources : autorités ivoiriennes; estimations et projections des services du FMI.

13. **Le gouvernement a pris une série de mesures afin de renforcer la gestion des finances publiques et l'administration fiscale, mais a peu progressé dans l'amélioration de la transparence et de l'exécution du budget.** En 2005 et en 2006, faute d'un budget voté avant le milieu d'année, les dépenses ont été effectuées par voie d'avances de trésorerie plutôt que selon la procédure normale. En conséquence, leur comptabilisation a été mal assurée et leur composition n'a pas été conforme à la loi de finances. Pour faire face à des besoins de trésorerie temporaires, les autorités ont procédé au recouvrement anticipé des taxes à l'exportation du cacao, en échange des remises importantes. La croissance récente du secteur informel s'est accompagnée d'une augmentation de la fraude fiscale. Pour réduire celle-ci et faire reculer la corruption, le gouvernement a introduit un nouveau formulaire normalisé de TVA et informatisé son système de dédouanement. L'extension du Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFiP) aux districts et l'application du nouveau Code des marchés publics figurent parmi les mesures prises pour mieux gérer les dépenses.

14. **Début 2007, et faute à nouveau de disposer d'un budget voté, le gouvernement a procédé aux dépenses par voie d'avances de trésorerie, dans la limite des fonds disponibles.** Au premier trimestre, l'excédent primaire de base a atteint 0,6 % du PIB. Le recouvrement des recettes a été relativement satisfaisant dans l'ensemble, et l'exécution des dépenses a été en général conforme aux grandes lignes de la loi de finances pour 2006.

15. **Les politiques régionales ont continué à déterminer l'évolution de la situation monétaire².** Si le crédit net à l'État a diminué depuis 2003, les banques commerciales ont augmenté quant à elles leurs prêts à l'État. La croissance des crédits au secteur privé est restée faible compte tenu des incertitudes politiques et du manque de possibilités d'investissement (tableaux 6a-b). En août 2006, la BCEAO a relevé son taux d'escompte pour répondre à l'inflation et à la hausse des taux d'intérêt dans la zone euro mais, du fait de l'excès global de liquidité, les taux bancaires n'ont en général pas été touchés. Depuis 2006, l'excès de liquidité a diminué (comme dans d'autres pays de l'UEMOA) et, en février 2007, la BCEAO a lancé des opérations hebdomadaires de reprise de liquidités auxquelles ont participé surtout les petites banques, moins liquides, de Côte d'Ivoire et d'ailleurs.

16. **Le secteur bancaire a fait preuve d'une certaine capacité de résistance pendant la crise; la stabilité des établissements de crédit varie fortement de l'un à l'autre, mais les risques systémiques sont contenus (tableau 12)³.** Les activités bancaires dans les régions centre, nord et ouest ont cessé lorsque la crise a éclaté; les banques fortement engagées auprès des petites et moyennes entreprises (PME) ou dans des secteurs fragiles comme celui des transports ont été les plus durement touchées. Le risque de crédit a augmenté, mais, après avoir culminé à 26% en 2004, la part des prêts improductifs est retombée à 20 % en 2006. Les grandes banques, en général étrangères, ont recentré leurs activités sur les grandes entreprises afin de renforcer leur bilan. Le respect des règles prudentielles a toutefois diminué : 8 banques sur 18, représentant un cinquième du total des dépôts, ne respectent pas la norme de fonds propres. En 2006, 5 banques ont enregistré des pertes et 6 banques ont été mises sous surveillance étroite par la Commission bancaire. Depuis mars 2007, l'activité bancaire a repris dans les régions centre, nord et ouest.

17. **En l'absence d'un consensus national ferme pendant la crise, les réformes structurelles n'ont guère progressé dans les secteurs du cacao/café et de l'énergie (MPEF, §15).** Il n'est pas possible de remonter à la source d'une grande partie des prélèvements parafiscaux effectués sur les exportations de cacao et de café entre 2001 et 2005, et il en va de même pour les dépenses des agences de ce secteur. En 2006, les autorités ont commencé à prendre des mesures pour améliorer la transparence de la collecte et de l'emploi des fonds ainsi que de leur gestion. Les prélèvements parafiscaux ont été légèrement réduits pendant la campagne 2006/07 pour améliorer les prix au producteur; une partie des

² Voir « Union économique et monétaire ouest-africaine – Rapport des services sur les politiques communes des pays membres » à venir.

³ Voir le document *Selected Issues*, « Financial Sector Developments and Challenges ».

prélèvements a été canalisée vers le Fonds d'investissement en milieu rural qui, à l'instar de deux autres fonds d'investissement, est contrôlé par un comité coprésidé par les ministres des finances et de l'agriculture. Enfin, pour améliorer la transparence, l'efficacité et le potentiel de recettes du secteur de l'énergie, le gouvernement a annoncé en 2006 sa participation à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), lancé des audits approfondis du secteur et réduit la marge de protection dont bénéficie la raffinerie nationale rentable. Le secteur de l'électricité se trouve toujours dans une situation financière difficile qui s'explique par le non-paiement des factures dans les régions centre, nord et ouest et l'accumulation d'arriérés croisés avec l'État. Le gouvernement a apporté une aide au secteur sous forme de subventions de gaz (équivalent à 0,8 % du PIB) en 2006 et, en mars 2007, il est parvenu à un accord avec la société nationale d'électricité pour apurer les arriérés croisés et prendre des dispositions afin d'en empêcher la réapparition.

III. DISCUSSIONS SUR LES POLITIQUES

A. Les défis : reprise économique et croissance durable

18. **Les entretiens se sont concentrés sur l'héritage du conflit et les défis connexes.** Les autorités ont souscrit d'une manière générale à l'évaluation, par les services du FMI, de leur politique et de leurs résultats économiques. Les autorités et les services ont convenu que les mesures suivantes seraient nécessaires :

- ***Desserrer les contraintes qui freinent la reprise économique et sociale.*** Il est essentiel de rétablir la sécurité, de redéployer l'administration et de rétablir les services sociaux, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation, à travers tout le pays. Le budget devrait prévoir les crédits nécessaires pour couvrir le coût de ces programmes en les évaluant de façon réaliste et en conjuguant l'aide des donateurs et les ressources propres.
- ***Améliorer la transparence dans la gestion des ressources publiques et les réformes connexes.*** Il est important que les secteurs de l'énergie et du cacao/café et l'exécution du budget gagnent en transparence et en efficacité si l'on veut allouer plus efficacement les ressources publiques et rehausser les perspectives de croissance et les résultats à l'exportation. Un suivi plus efficace des flux de ressources et une communication plus efficace de ces données permettraient d'améliorer la qualité des dépenses en faveur des pauvres et aiderait à s'assurer du soutien des donateurs.
- ***Renforcer le rôle du secteur financier.*** Il est nécessaire que les activités bancaires reprennent dans tout le pays, que les règles prudentielles soient mieux respectées et que le système judiciaire soit consolidé.

Les autorités ont reconnu qu'il fallait étayer les progrès accomplis dans ces différents domaines par une politique financière prudente visant à garantir la viabilité des finances

publiques et de la dette. Elles ont souligné qu'il importait d'engager un effort concerté pour améliorer la gouvernance, la transparence et le climat des affaires, et ont pris note des chances et des défis que la libéralisation plus poussée du commerce représente pour la croissance. Les autorités ont convenu avec les services du FMI que leur politique économique intérieure — si elle est conduite en suivant les grandes lignes discutées dans ce rapport — contribuerait au maintien de la stabilité externe de l'UEMOA.

B. Perspectives et analyse de la viabilité de la dette à moyen terme

19. **L'amélioration des perspectives à moyen terme dépend du succès de la transition politique, du renforcement de la sécurité et du redémarrage des réformes structurelles (tableau 10).** La croissance devrait s'accélérer après une année de transition, et enregistrer une période initiale de rattrapage suivie d'un raffermissement progressif «tiré» les investissements, pour atteindre 6 % en 2012 et retrouver ainsi la tendance que la Côte d'Ivoire affichait juste avant la crise et les taux de croissance des années 1960-1980 (encadré 2). Pour les pays sortant d'un conflit, la vitesse et la durée du retour aux niveaux de production et de croissance d'avant la crise varient fortement en fonction de la dépression initiale, de la destruction ou de la dépréciation du stock de capital, du degré d'insécurité et des flux d'aide extérieure. En Côte d'Ivoire, la perte de capital a été relativement limitée et la contraction de la production est due en grande partie à l'insuffisance de la demande. La reprise pourrait donc être rapide. Quant au secteur extérieur, l'augmentation prévue des importations d'investissements et le profil de la production pétrolière devraient entraîner une détérioration progressive de la balance courante (transferts officiels inclus) qui accuserait un déficit de 2½% du PIB en 2012, contre un excédent de 2½ % en 2007.

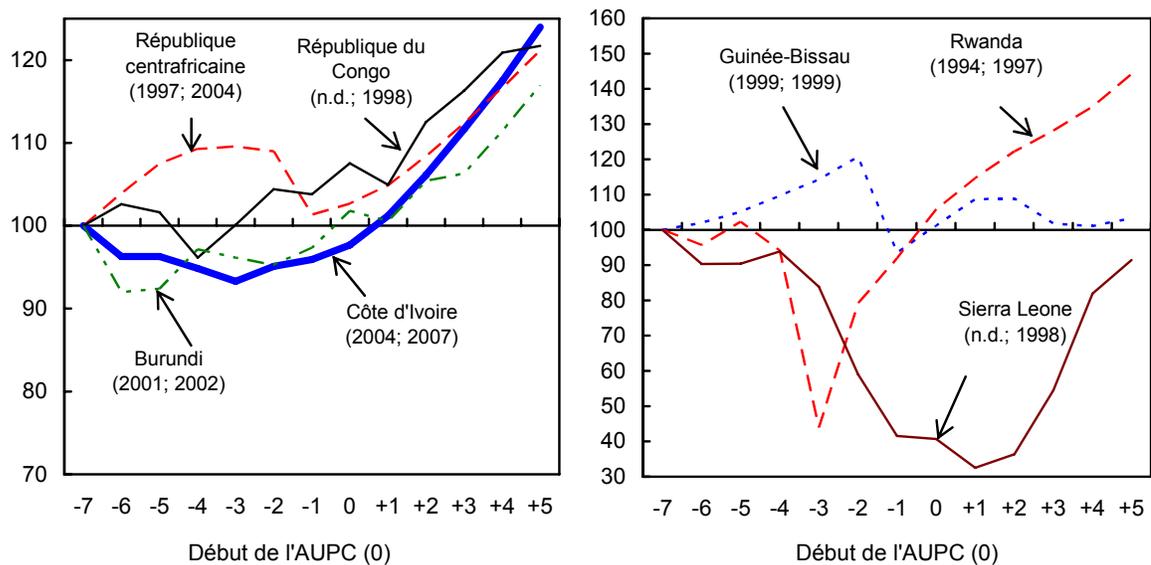
Texte Tableau 2. Côte d'Ivoire — Résumé des principaux indicateurs économiques (Pourcentage)

	2004	2005	2006 Estimé	2007 Prévu	2008-11 Moyenne prévue
Croissance du PIB réel	1.8	1.2	0.9	1.7	4.3
Croissance PIB réel par habitant	0.3	-0.7	-0.6	0.2	2.8
Hausse de l'IPC (moyenne annuelle)	1.5	3.9	2.5	2.0	2.8
Solde budgétaire global (hors dons, en % du PIB)	-2.6	-2.8	-2.4	-1.0	-1.9
Solde primaire de base (en % du PIB 1/)	0.9	0.4	0.3	1.0	1.2
Encours de la dette intérieure et extérieure (en % du PIB)	93.9	89.1	84.8	81.2	...
<i>Dont</i> : en arriérés	21.3	23.2	25.4	24.1	...
Compte extérieur courant (transferts publics compris, en % du PIB)	1.6	0.2	3.0	2.3	0.8

Sources : autorités ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

1/ Recettes totales (hors dons) moins dépenses totales, hors intérêt et dépenses en capital financées sur ressources extérieure

Niveaux réels de PIB dans les pays qui sortent d'un conflit (AUPC) 1/



Sources : autorités nationales; estimations des services du FMI.

1/ Entre parenthèses: année de fin de conflit; année de début de l'AUPC.

Encadré 2. Les sources de la croissance en Côte d'Ivoire

Croissance avant la crise

La croissance moyenne pour la période 1994-99 était de 5 %. Elle est montée en flèche après la dévaluation du franc CFA en 1994, soutenue par la libéralisation du commerce et d'autres activités économiques et par diverses réformes structurelles. Les niveaux d'investissement plus élevés (14 % du PIB en moyenne) ont aussi étayé l'expansion. L'agriculture d'exportation et le BTP ont connu un essor spectaculaire, mais ce sont l'industrie et les services qui ont le plus contribué à la croissance.

Croissance pendant la crise

Le PIB a chuté de 7 % dans la période 2000-03. Le secteur industriel, le BTP et le commerce ont été le plus durement touchés par le repli de la demande, la détérioration de la sécurité, la chute de l'investissement et la fermeture ou le départ de PME; au total, les pertes de production cumulées ont été de l'ordre de 20-30 %. En continuant de croître au rythme de 2-3 % par an, l'agriculture non orientée vers l'exportation (15 % du PIB) a amorti l'impact de la crise.

Le PIB a progressé de 4% dans la 2004-06. La forte hausse de la production de pétrole et de produits pétroliers a tiré la reprise. Un petit nombre de secteurs représentant une faible part du PIB (télécommunications, noix de cajou) ont connu une croissance annuelle supérieure à 10 %. Les investissements ont continué à baisser pour tomber à 8 % du PIB en moyenne, soit à un niveau à peine suffisant pour maintenir la capacité de l'économie, et la productivité a également chuté.

Le revenu par habitant a chuté de 15 % pendant la crise. Fin 2006, la production était inférieure d'environ 35 % à son niveau tendanciel juste avant la crise.

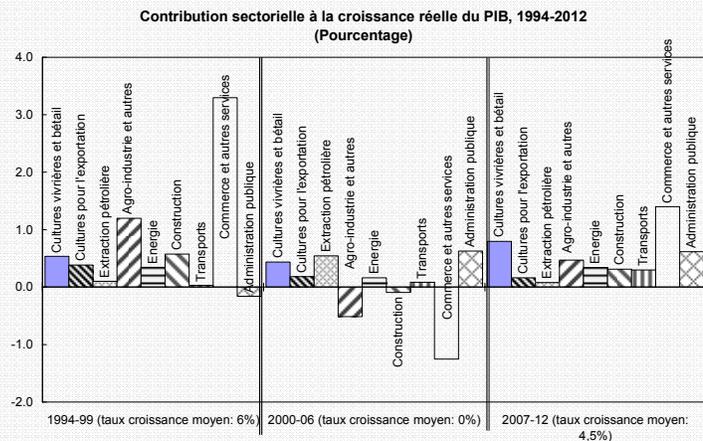
Perspectives de reprise après la crise

Les perspectives tablent sur une croissance annuelle de 1,7 % en 2007 et 4,5 % pour la période 2008-12. Pour que la reprise soit rapide, il faudra essentiellement :

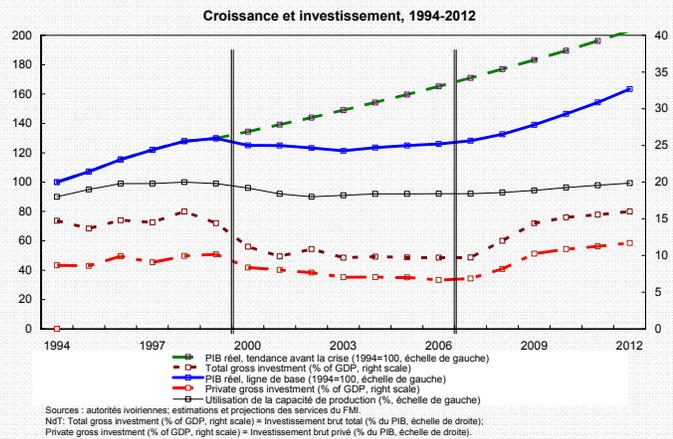
- Réunifier le pays, renforcer la sécurité et rétablir progressivement la confiance, ce qui permettrait d'utiliser pleinement les capacités existantes, en particulier dans l'industrie et les services. Si l'écart de production, de l'ordre de 10%, était comblé d'ici à 2012, le pays gagnerait 1½ point de croissance de la production par an.
- Augmenter progressivement l'investissement pour le porter à 16 % du PIB d'ici 2012. La remise en état des infrastructures publiques (en particulier des routes vers le nord) faciliterait le commerce intérieur et extérieur et relancerait les exportations non traditionnelles et les industries de transformation de produits agricoles.

- Rétablir les capacités du secteur électrique en résolvant ses problèmes financiers et d'approvisionnement en gaz.
- La production de pétrole et de gaz devrait moins contribuer à la croissance, car la production devrait culminer en 2009-10 puis baisser.

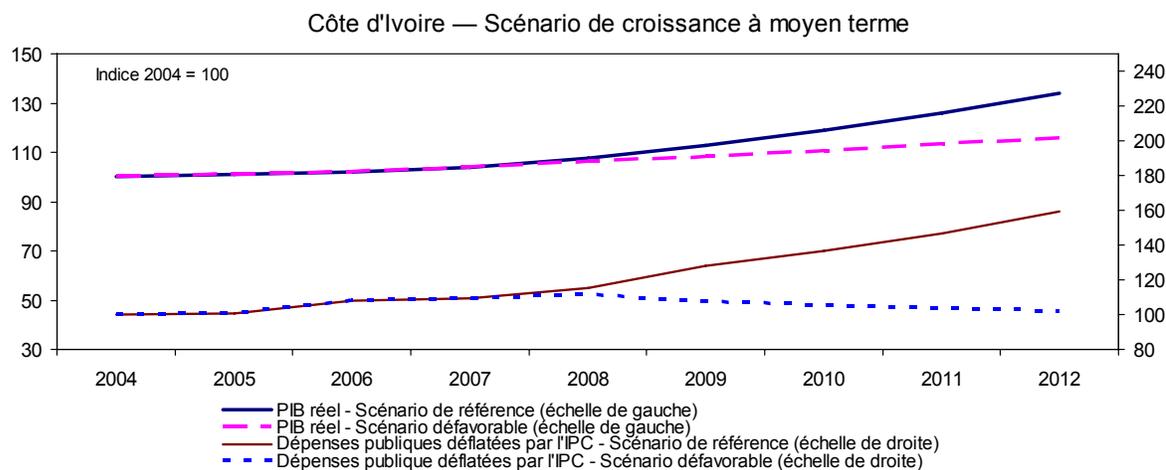
La réalisation des OMD relatifs à la pauvreté suppose un taux de croissance annuel de 6 à 7%. Pour l'atteindre, il faudrait des investissements plus élevés (représentant plus de 16% du PIB) et dégager des gains de productivité via les réformes structurelles. Dans le *secteur primaire*, la production de cacao peut augmenter (si l'on offre de meilleures incitations aux producteurs en réorganisant le secteur et en diminuant les prélèvements parafiscaux). Le coton a un potentiel de croissance élevé car il revient à son niveau d'avant la crise et bénéficie de gains de productivité (modernisation, sélection des semences). Dans le *secteur secondaire*, l'augmentation de la croissance dépendra surtout de l'amélioration du climat des affaires. Dans le *secteur tertiaire*, un développement très sensible des services sociaux (éducation, santé) devrait permettre de valoriser le capital humain. Les transports et le commerce pourraient aussi connaître un essor plus rapide lorsque la libéralisation des échanges régionaux (UEMOA et CEDEAO) jouera à plein.



Sources : autorités ivoiriennes; estimations et projections des services du FMI.



20. **Dans le scénario le plus défavorable — incertitude politique durable et craintes pour la sécurité, aide des donateurs limitée ou inexistante, stagnation des réformes structurelles —, la croissance économique resterait faible (2% par an).** Sans amélioration du climat des affaires et de l'assiette de recettes, la part des investissements publics et privés dans le PIB diminuera. Le fléchissement de la croissance et de l'investissement comprimerait les importations, mais, comme les exportations ne reprendraient que modérément, l'excédent extérieur courant diminuerait sensiblement.



21. **Le retour à une situation d'endettement viable requiert l'application d'une politique budgétaire prudente, mais aussi un allègement de la dette et une aide concessionnelle des donateurs.** Les projections à moyen terme des services du FMI tablent sur une progression des recettes non pétrolières (qui compenserait la diminution des recettes pétrolières) et une croissance des dépenses plus rapide que celle des recettes en raison de l'augmentation des investissements et des dépenses courantes en faveur de pauvres. L'excédent primaire de base diminuerait quelque peu, mais représenterait encore en moyenne 1% du PIB sur la période 2007-12, ce qui aiderait la Côte d'Ivoire à mieux respecter les critères de convergence de l'UEMOA et à améliorer ses ratios d'endettement. Les projections à long terme effectuées dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu⁴ supposent des recettes totales constantes en pourcentage du PIB, mais une augmentation continue des dépenses publiques débouchant finalement sur de légers déficits primaires. Les ratios de la valeur actualisée nette (VAN) de dette extérieure publique au PIB, aux exportations et aux recettes indiquent que la Côte d'Ivoire restera surendettée, de 2007 à 2013, sur la base des seuils spécifiques à ce pays. Selon les tests de résistance types, et en particulier dans l'hypothèse d'un fléchissement de la croissance des exportations et d'une dépréciation du taux de change nominal, la période de surendettement serait deux fois plus longue. Les résultats de l'analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu indiquent que, pour arriver à une situation d'endettement viable, il faudrait un allègement considérable

⁴ Supplément 1. Le scénario de base de l'analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu ne prévoit ni rééchelonnements concessionnels ni allègement de la dette au titre de l'IADM et de l'initiative PPTE.

de la dette accompagné d'une reprise de l'aide concessionnelle des donateurs, en plus du maintien de politiques prudentes.

C. Régime de change, compétitivité et commerce

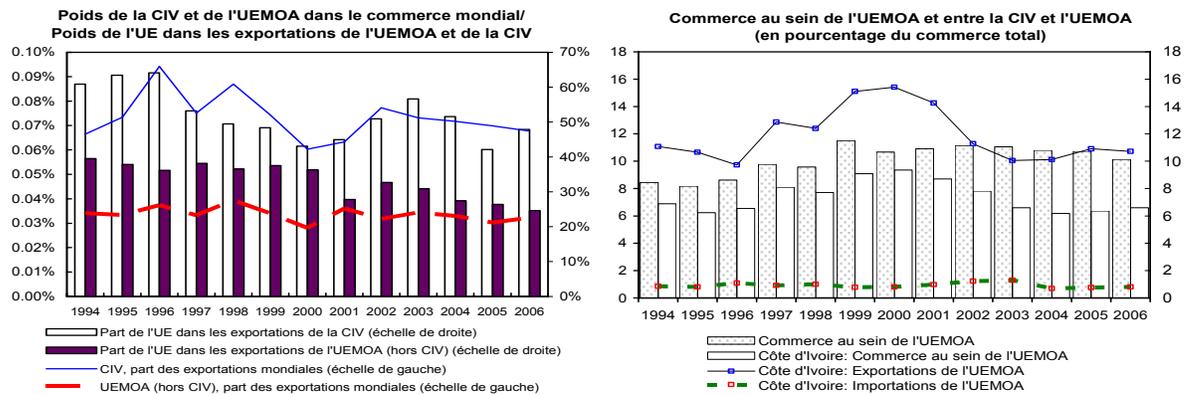
22. **La Côte d'Ivoire appartient à l'UEMOA et applique un régime de change exempt de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes**⁵. La BCEAO a déclaré qu'elle appliquait scrupuleusement les règles (non restrictives) en vigueur, mais qu'elle craignait que les banques commerciales ne respectent pas les règles concernant le rapatriement des recettes à l'exportation. Les banques commerciales ont fait valoir qu'elles faisaient des opérations de change via des comptes détenus à l'étranger car il était compliqué de se procurer des devises auprès de la BCEAO. Le gouvernement prévoit d'organiser un séminaire avec la BCEAO et les banques pour résoudre au plus vite ce problème.

23. **Les autorités et les services du FMI s'accordent à reconnaître que, d'une manière générale, la compétitivité extérieure est globalement satisfaisante (encadré 3).** Selon les estimations, le taux de change effectif réel (TCER) est inférieur d'environ 20% à son niveau d'avant la dévaluation de 1994. Les estimations du taux de change réel d'équilibre (TCRE) de la Côte d'Ivoire laissent penser que le TCER est proche du TCRE ou à peine inférieur à celui-ci. L'augmentation des exportations pétrolières a probablement poussé le TCRE à la hausse, mais la poursuite de la libéralisation du commerce — comme l'envisage l'accord de partenariat économique (APE) prévu avec l'UE — pourrait faire baisser ce taux. Les autorités ont convenu qu'il était essentiel d'améliorer la compétitivité afin de favoriser la croissance et la diversification du secteur privé. Pour ce faire, il importe d'améliorer le climat des affaires, notamment en ce qui concerne le tarif des licences et les coûts de main-d'œuvre non salariaux, qui sont supérieurs à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (tableau 13). Les autorités ont souligné la nécessité de remettre en état les infrastructures routières, portuaires et de services publics, et de s'attaquer au problème de la raréfaction progressive de la main-d'œuvre qualifiée, qui découle de la fermeture de certains établissements d'enseignement supérieur, des nombreuses grèves qui ont émaillé la dernière décennie et du surpeuplement des classes dans les écoles du sud depuis l'arrivée d'étudiants venus des autres régions du pays.

⁵ La Côte d'Ivoire applique des restrictions temporaires dans le cadre des sanctions imposées par l'ONU, sur la base du règlement 14/2002/CM de l'UEMOA de septembre 2002 relatif au gel de fonds et autres ressources, qui prévoit l'application des décisions prises en la matière par le Comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Les autorités notifient actuellement ces restrictions au FMI.

Encadré 3. Côte d'Ivoire : Commerce et compétitivité¹

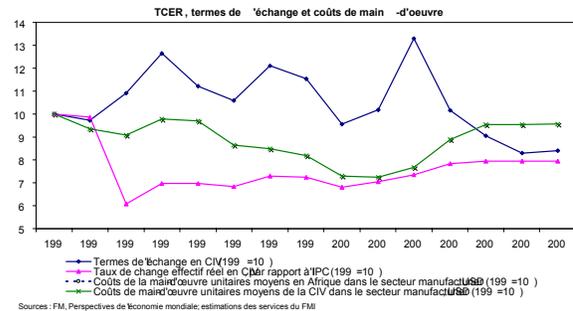
Structure du commerce (1994-2006) : La part de la Côte d'Ivoire dans les exportations mondiales est restée à peu près stable (0,07%) pendant la dernière décennie. Plus récemment, la baisse des exportations agricoles a été compensée par la hausse des exportations pétrolières. Le pays assure les deux-tiers des exportations de l'UEMOA. La part de l'UE dans les échanges de la Côte d'Ivoire reste élevée (et supérieure au reste de l'UEMOA) mais diminue, plus vite pour les exportations que pour les importations. La part de l'UEMOA dans les échanges de la Côte d'Ivoire, qui reste faible (environ 8%, en moyenne), est due avant tout aux exportations du pays vers la région.



Sources : FMI, base de données statistiques et estimations des services du FMI.

Tarif extérieur commun (TEC) de l'UEMOA : Le TEC, en place depuis le 1^{er} janvier 2000, se base sur le système de transit et non sur la libre circulation de marchandises. Les obstacles au commerce intérieur restent les suivants : obstacles non tarifaires, prélèvements non autorisés, formalités administratives complexes et divergences dans l'interprétation des règles communautaires. La Côte d'Ivoire a des arriérés envers d'autres membres de l'union (indemnisation pour les pertes de taxes d'importation dues au TEC).

Questions de politique commerciale : Les chefs d'État de la CEDEAO ont approuvé un TEC (aligné sur celui de l'UEMOA) en janvier 2006, qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Un APE entre la CEDEAO et l'UE sur la levée progressive des restrictions mutuelles aux échanges devrait être en place fin 2007. Le régime commercial actuel (Système généralisé de préférence - SGP) entre l'UE et les pays ACP fonctionne sur la base d'une dérogation de l'OMC qui arrive à échéance fin 2007.



Sources : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, estimations des services du FMI.

Compétitivité extérieure : Le TCER de la Côte d'Ivoire s'est amélioré mais reste inférieur d'environ 20% à son niveau d'avant la dévaluation de 1994. Les estimations suggèrent que son niveau actuel est globalement conforme aux fondamentaux à long terme. Les exportations bénéficient de l'augmentation de la production de pétrole, qui devrait les hisser à un niveau supérieur d'environ 10 % au taux tendanciel pour la période 2006-10. L'augmentation de la production de pétrole devrait faire monter le TCER, alors que l'APE à venir devrait le faire baisser.

Impact de la libéralisation du commerce : Étant donné que la majeure partie des exportations de la Côte d'Ivoire entrent déjà dans l'UE en franchise de droits, l'impact de l'APE sur les exportations devrait être faible. On s'attend cependant à ce que l'APE ait un effet positif sur les exportations des produits transformés (dérivés du cacao, par exemple) auxquels s'appliquent aujourd'hui des droits élevés, et un effet négatif en raison de l'entrée de nouveaux concurrents sur le territoire de l'UE, en franchise de droits, dans le cadre d'accords similaires pour d'autres régions. Les importations en provenance de l'UE (40% des importations de la Côte d'Ivoire), taxées en moyenne à 10 %, devraient augmenter car elles auront accès au marché ivoirien en franchise de droits. Cela entraînera à la fois une création d'échanges et une réorientation des courants d'échange. En supposant que des droits de douane continuent de s'appliquer à 20-30% des importations en provenance de l'UE, la perte de recettes fiscales à l'importation pourrait être d'environ 1% du PIB (si l'on s'en tient à une analyse statique).

¹ Voir *Questions générales*, «External Trade and Competitiveness».

24. **Les autorités ont reconnu, avec les services du FMI, que le futur APE pourrait stimuler la concurrence et l'efficacité et ouvrir de nouvelles possibilités d'investissement et d'échanges commerciaux, mais elles se sont inquiétées des coûts de transition.** Selon les autorités, en effet, le secteur des exportations non pétrolières — principalement agricoles — pourrait en tirer parti de l'APE, mais des pans entiers du secteur industriel y seraient vulnérables. Elles se sont inquiétées aussi des pertes de recettes fiscales et ont fait observer que l'élargissement de la base d'imposition nationale prendra du temps. Les autorités ont estimé que ces inquiétudes devraient être prises en compte dans des accords de transition. Les services du FMI ont averti que les conséquences possibles d'une diversion de commerce par l'APE devraient être réduites au minimum.

D. Perspectives et politiques macroéconomiques pour 2007

25. **Pour étayer par un programme économique les efforts qu'elles déploient en vue de reconstruire le pays et de relancer l'économie dans cette période post-confliktuelle, les autorités ont demandé à effectuer un achat au titre de l'AUPC.** Elles considèrent que l'AUPC peut ouvrir la voie à un accord FRPC et à un crédit d'urgence pour le redressement économique (CURE) de la Banque mondiale en 2008 (MPEF, §28), et constitue également un pas vers la normalisation des relations avec les créanciers étrangers et vers le point de décision dans le cadre de l'initiative PPTTE renforcée en 2008. Le programme envisage l'apurement des arriérés envers la Banque mondiale (en grande partie dès 2007) et la BAfD (début 2008). La Côte d'Ivoire remplit les critères d'admissibilité à l'AUPC. Le pays a un besoin de balance de paiements urgent, comme en témoignent ses arriérés extérieurs importants. Si l'occupation des régions centre, nord et ouest par les rebelles a perturbé le fonctionnement des services publics, le pays dispose néanmoins de capacités suffisantes pour planifier et mettre en œuvre sa politique. L'accord de Ouagadougou stabilise suffisamment les conditions de sécurité et le gouvernement a commencé à l'appliquer dans tout le pays. L'assistance du FMI s'inscrirait dans le cadre d'un effort international concerté.

26. **L'accès proposé au titre de l'AUPC — 12,5% de la quote-part (40,65 millions de DTS) — est conforme aux conditions faites dans des cas de sortie de conflit similaires.** L'AUPC soutient le programme des autorités pour 2007. Les autorités ont demandé à bénéficier d'une bonification de taux d'intérêt, et ont l'intention de demander un deuxième achat dans les six prochains mois; pour que ce dernier soit approuvé, il faudra que le pays réponde encore aux critères d'admissibilité à l'AUPC, qu'il ait établi des antécédents satisfaisants dans le cadre de la première AUPC et qu'un accord ait été trouvé sur un programme et un budget pour 2008.

27. **Le programme vise à jeter les bases d'une reprise durable et d'une réduction de la pauvreté dans un environnement de progrès dans la sécurité, la stabilité politique et la réunification du pays** (MPEF, §17). Les autorités ont reconnu que l'obtention de progrès rapides dans l'application de l'accord de Ouagadougou et l'amélioration de la gouvernance — notamment dans les finances publiques et dans les secteurs de l'énergie et du cacao/café — constituait un premier pas important vers la mobilisation d'un appui des donateurs et du secteur privé. Elles ont souligné que le programme se concentrait d'abord sur les besoins auxquels il doit être répondu immédiatement pour réussir la sortie de crise, tout en relançant les réformes structurelles, mais qu'il fallait tenir compte du contexte de la transition et

attendre que le consensus politique s'affermisse avant de fixer le calendrier de réformes plus profondes.

Perspectives macroéconomiques pour 2007

28. **La normalisation politique prévue devrait permettre à l'économie d'enregistrer une légère reprise.** On s'attend à une croissance réelle du PIB de l'ordre de 1,7% en 2007, car la reprise des secteurs de l'industrie, du BTP et du commerce devrait se conjuguer au processus engagé pour remettre en état les infrastructures publiques et redéployer les services gouvernementaux dans les régions centre, nord et ouest. Les investissements publics et privés continueront probablement à stagner en 2007 dans l'attente du renouvellement de l'aide des donateurs et du rétablissement de la confiance des acteurs économiques. Les problèmes de capacité du secteur de l'électricité font toutefois peser un risque sur les perspectives économiques. Selon les projections, l'excédent extérieur courant devrait se réduire sensiblement car les exportations de pétrole diminueront temporairement alors que les importations se redresseront en même temps que l'activité économique.

Desserrer les contraintes qui freinent la reprise économique et sociale et dégager des marges de manœuvre budgétaires

29. **Le budget 2007 vise à répondre aux besoins immédiats dans la période post-confliktuelle tout en jetant les bases d'une viabilisation des finances publiques et de la dette à moyen terme (MPEF, §18-19).** Le budget 2007 adopté fin mai vise à augmenter l'excédent primaire de base (qui mesure la mobilisation des ressources internes pour assurer le service de la dette) pour le porter à 1 % du PIB (contre 0,3% en 2006). Étant donné qu'avant les élections, les donateurs ne financent qu'un montant limité des dépenses non liées à la crise, cet excédent et les fonds levés sur le marché de l'UEMOA aideraient à une réduction des arriérés intérieurs (de ½ % du PIB) suivie d'autres règlements en 2008-09 (MPEF, §32). L'excédent financerait aussi en partie le règlement des arriérés envers la Banque mondiale (qui s'élevaient à 2,5 % du PIB fin juin 2007) et la reprise du service de la dette envers la BAfD. Le redressement des finances publiques prévu, conjugué au remboursement des arriérés intérieurs, ne devrait avoir qu'un effet de contraction limité, voire inexistant.

30. **La taxation plus efficiente des produits pétroliers, l'amélioration de l'administration fiscale et l'extension du recouvrement de l'impôt à l'ensemble du pays devraient entraîner une augmentation des recettes équivalente à ½ % du PIB (MPEF, §20, 30 et 35 et encadré 1).** La réduction de la marge de protection dont bénéficie la raffinerie nationale de pétrole et la modification de l'assiette de l'impôt utilisant le prix paritaire à l'importation devraient augmenter les recettes de 1/3 % du PIB. Pour lutter contre la fraude fiscale et douanière, les autorités prévoient notamment d'imposer aux entreprises l'utilisation du nouveau formulaire type de TVA et de resserrer les contrôles aux frontières. Le gouvernement entend par ailleurs réexaminer les exonérations fiscales accordées pour atténuer l'impact négatif de la crise sur les entreprises.

Texte Tableau 3. Côte d'Ivoire — Résumé des opérations financières de l'administration centrale, 2005-07
(Pourcentage du PIB)

	2005	2006 Estimé	2007 Prévu
Recettes totales 1/	17.1	18.2	18.6
<i>Dont</i> : recettes de la production de pétrole et de gaz	0.9	1.5	1.4
Dépenses primaires de base 2/	16.6	17.9	17.6
<i>Dont</i> : salaires et traitements	6.5	6.4	6.4
autres dépenses courantes	7.4	8.4	8.2
dépenses de sortie de crise	0.9	0.7	1.4
dépenses en capital financées sur ressources propres	1.6	2.3	2.0
Solde primaire de base 3/	0.4	0.3	1.0
Variation des arriérés intérieurs (- apurement net en liquide)	-0.4	0.0	-0.5
Financement intérieur net 4/	0.1	0.0	-1.0
Financement extérieur net 5/	-0.2	-0.1	-2.8
Banque mondiale			-2.7
service de la dette courante payé			-0.3
apurement des arriérés (principal et intérêt)			-2.5
BAD			-0.3
service de la dette courante payé			-0.3
apurement des arriérés (principal et intérêt)			0.0
Autre			0.3
Prêts et dons aux programmes de sortie de crise et autres dons et flux nets 6/	0.0	-0.2	1.2
Dépenses de reconstruction financées sur ressources extérieures, devant encore être financées	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement (+ déficit / - excédent)	0.0	0.0	2.1

Sources : autorités ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

1/ A l'exception des recettes liées aux déchets toxiques.

2/ Dépenses totales hors intérêts, dépenses en capital financées sur ressources extérieures et dépenses liées aux déchets toxiques.

3/ Recettes totales (hors dons) moins dépenses primaires de base.

4/ Financement intérieur bancaire et non bancaire net moins intérêts intérieurs exigibles.

5/ Financement extérieur brut moins prêts aux projets/programmes et service de la dette extérieure exigible plus variation nette des arriérés extérieurs.

6/ Y compris produits nets du dédommagement pour déchets toxiques.

31. **Le budget pour 2007 vise à réduire les dépenses non essentielles et prévoit de dégager de modestes dividendes de la paix et d'accroître les dépenses sociales et les dépenses liées à la crise (MPEF, §21-24).** Les dépenses primaires de base devraient diminuer de 0,3 % du PIB, tandis que la part des crédits affectés aux dépenses sociales et à la réunification augmenteront. Il est aussi prévu que les dépenses de sécurité et les dépenses présidentielles discrétionnaires diminueront suite à la normalisation des conditions de sécurité et à l'application du programme DDR. Sous l'effet conjugué du gel persistant des salaires et du processus normal des départs à la retraite, la masse salariale devrait rester constante en pourcentage du PIB (à 6,4 %), ce qui permettra de procéder à un important effort de recrutement dans les secteurs de la santé et de l'éducation, en particulier dans les régions centre, nord et ouest, et d'intégrer des ex-combattants dans l'armée. Les dépenses en capital liées au transfert de la capitale politique vers l'intérieur du pays seront réduites en 2007 et les autorités réexaminent les coûts et le calendrier de cette opération à la lumière des ressources dont elles disposent et de leurs autres priorités.

32. **Les programmes de sortie de crise sont une condition essentielle du succès de la réunification et du retour à la stabilité politique (MPEF, §23).** Pour assurer qu'ils bénéficient d'un financement suffisant, le budget prévoit d'éviter toute dépense excessive au titre de ces programmes et leur alloue une augmentation de crédits égale à 0,8 % du PIB. Une

grande partie de cette hausse est financée par les donateurs (tableaux 4a-b), y compris sous forme d'engagements qui devraient être pris lors d'une conférence à la mi-juillet.

33. **Les sources intérieures et extérieures devraient permettre de répondre au besoin de financement du programme (tableau 7 et MPEF, §44-45).** Compte tenu du volume considérable de ressources nécessaire pour apurer les arriérés (480 millions de dollars au milieu de 2007) et assurer à nouveau le service de la dette envers la Banque mondiale et la BAfD, la mobilisation des ressources de la Banque mondiale pour les règlement des arriérés et l'aide budgétaire seront essentiels pour combler l'écart. L'octroi d'un don de 120 millions de dollars, avant règlement des arriérés, dans le cadre du Projet d'assistance post-conflit (PAPC) de la Banque mondiale devrait être examiné par le Conseil de la Banque à la mi-juillet 2007; il favoriserait la réinsertion des anciens combattants, la remise en état des infrastructures dans les communautés et l'identification de la population. Conformément au cadre de règlement des arriérés avalisé dans ses grandes lignes par l'IDA fin juin, les autorités apporteraient la moitié de la somme nécessaire à l'apurement de leurs arriérés envers la Banque mondiale, et l'autre moitié proviendrait de ressources de la Banque mondiale. Pour ce qui est de la BAfD, les paiements au titre du service de la dette commenceraient en août 2007, dans le cadre d'un accord prévoyant le règlement final des arriérés début 2008. Une partie des fonds devra être levée via l'émission de titres publics sur le marché de l'UEMOA et le refinancement de la dette envers les banques ivoiriennes. Le besoin de financement non couvert sera comblé par un surcroît d'aide des donateurs et un autre emprunt sur le marché de l'UEMOA ou auprès de sources intérieures. Le total net de cet emprunt devrait être inférieur à ½ % du PIB en 2007.

Assurer une plus grande transparence de la gestion des ressources publiques et des réformes connexes

34. **Les autorités ont rappelé qu'améliorer la gestion des ressources publiques et encourager la croissance du secteur privé sont des priorités (MPEF, §27-28).** Le programme 2007 se concentre sur des mesures structurelles, qui ont été élaborées en consultation avec les services de la Banque mondiale et qui ont des effets directs sur la transparence des finances publiques et des secteurs de l'énergie et du cacao/café, de même que sur la stabilité financière. Ces premières mesures créeraient une plateforme en vue de réformes plus profondes dans le cadre du CURE prévu par la Banque mondiale.

35. **La plupart des mesures initiales visent à améliorer la gestion et la transparence des dépenses (MPEF, encadré 1 et §32).** Les principales mesures consistent à rétablir et appliquer pleinement les procédures ordinaires de préparation et d'exécution du budget, à réduire très sensiblement le recours aux avances de trésorerie et à publier régulièrement les résultats de l'exécution budgétaire.

Texte Tableau 4. Côte d'Ivoire — Couverture de l'écart de financement, 2007

	Milliards de FCFA	Millions d'USD	% du PIB
Écart de financement avant l'effort de financement intérieur et de l'UEMOA	355	726	3.7
Dont : Amortissement de la dette intérieure et de la dette de l'UEMOA	98	201	1.0
Nouvel effort de financement intérieur/UEMOA	75	154	0.8
Écart de financement après l'effort de financement intérieur et de l'UEMOA	280	573	2.9
Sources de financement identifiées	85	174	0.9
Don de la Banque mondiale avant apurement des arriérés	17	35	0.2
Financement par les donateurs de dépenses de sortie de crise, hors reconstruction	68	139	0.7
UE	31	62	0.3
Autre (essentiellement bilatéral)	37	77	0.4
Ecart de financement	195	399	2.1
Financement possible			
AUPC du FMI ^{1/}	30	62	0.3
Don d'apurement des arriérés de l'IDA (scénario 50% des arriérés de fin juin 2007)	117	240	1.2
Financements, à rechercher (autres donateurs, marché intérieur/UEMOA)	48	98	0.5

Sources : autorités ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

^{1/} En supposant un achat de 12,5% de la quote-part en 2007, sous réserve de l'approbation de l'AUPC.

36. **Les autorités cherchent à réduire les déficits de la Caisse générale de retraite des agents de l'État (CGRAE) et de la Caisse nationale des caisses d'épargne (CNCE), qui font partie des opérations budgétaires du gouvernement (MPEF, §33).** Le déficit de la CGRAE, qui a atteint ½ % du PIB en 2006, devrait encore se creuser. Pour définir des mesures qui facilitent le retour à la viabilité financière, les autorités prévoient de mettre à jour l'analyse actuarielle effectuée par le BIT en 2000. Quant à la CNCE, elle a enregistré de lourdes pertes ces dernières années en dépit des subventions budgétaires généreuses (1/4 % du PIB en 2006) qu'elle a reçues. Son plan de restructuration a pour objectif d'améliorer la rentabilité et de réduire le recours aux subventions publiques.

37. **Les autorités sont résolues à améliorer la transparence et l'efficacité du secteur de l'énergie, à concrétiser pleinement son potentiel de recettes et à y stimuler les investissements privés (MPEF, encadré 2 et §34-36).** Pour que le secteur continue d'apporter une solide contribution à la croissance et aux rentrées fiscales, les autorités prévoient d'engager des réformes qui aident à résoudre les problèmes techniques rencontrés dans la production de pétrole et de gaz, d'augmenter la capacité nationale de raffinage, d'aligner les prix de l'électricité (inchangés depuis 2001) sur le coût des combustibles et d'améliorer le recouvrement des factures d'électricité. Sur la base des conclusions des audits à venir, les autorités envisagent de formuler, en collaboration avec les services de la Banque mondiale, une stratégie et un plan d'action pour le secteur des hydrocarbures qui serait mise en œuvre dès septembre 2007.⁶

38. **Les autorités ont l'intention de réexaminer leur stratégie pour le secteur du cacao/café et ont commencé à encourager l'utilisation transparente des prélèvements**

⁶ Le problème sera abordé dans les *Questions générales* sur le secteur de l'énergie.

parafiscaux (MPEF, encadré 3 et §37-38). La Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao — qui représente un quart de ses exportations. Pourtant, l'insuffisance des incitations aux producteurs et la gestion déficiente des agences du secteur ont limité la contribution de ce produit à la croissance des zones rurales. Les autorités ont fait valoir qu'elles avaient déjà réduit les prélèvements ces dernières années, alloué une plus grande partie de ces prélèvements aux investissements ruraux et resserré leur surveillance du secteur. Les services de la Banque mondiale et du FMI ont recommandé de réduire encore les prélèvements, car cela bénéficierait aux producteurs. Toutefois, les autorités ne sont pas convaincues que cette opération se traduirait par un relèvement des prix au producteur et elles ont estimé que les prélèvements avaient encore un rôle à jouer dans le financement des infrastructures rurales. Pour améliorer les incitations et la gestion du secteur, les autorités ont convenu de préparer une stratégie de réforme globale qui aborderait la question du niveau des prélèvements parafiscaux et le cadre juridique et institutionnel du secteur.

39. **Les autorités se sont engagées à inverser le processus récent de baisse de la production et des résultats financiers dans le secteur du coton (MPEF, §40).** La production a en effet diminué de moitié depuis 2002 et les arriérés de paiements ont augmenté. Les autorités ont souligné l'importance de ce secteur, qui assure la subsistance de quelque 2 millions de personnes, essentiellement dans le nord. Pour améliorer la situation financière des opérateurs et des producteurs, le gouvernement achève de régler, avec l'aide de l'UE, ses arriérés au titre des subventions au secteur. Il a l'intention d'adopter un plan de restructuration qui améliorera l'extension des services rendus par la filière et sa structure de commercialisation.

Renforcement du rôle du secteur financier

40. **Les autorités ont souscrit à l'évaluation des facteurs de vulnérabilité du secteur bancaire et des institutions de microcrédit par les services du FMI, et ont reconnu la nécessité de consolider la base de capital des banques en difficulté.** Elles ont convenu qu'il fallait s'attaquer de toute urgence au problème posé par le laxisme des banques dans l'application des règles prudentielles. Les autorités ont rappelé que c'est à la Commission bancaire de l'UMOA de prendre des mesures correctrices, mais ont réaffirmé leur soutien aux efforts que la Commission déploie dans ce sens (MPEF, §26). Les services du FMI ont encouragé les autorités à s'acquitter des missions qui leur incombent, telles que la nomination d'administrateurs temporaires ou le retrait des agréments bancaires. Si les autorités ont reconnu que les carences du système judiciaire empêchent le recouvrement des prêts et l'exécution de contrats, elles ont signalé que ce problème devait être abordé dans le cadre d'un programme à moyen terme appuyé par les donateurs⁷.

41. **Les autorités ont convenu que la Banque nationale d'investissement (BNI), qui appartient à l'État, dépend encore grandement des dépôts du secteur public et des crédits qu'elle lui accorde (MEFP, §26).** Les services du FMI ont insisté sur la violation

⁷ Ces questions seront couvertes par un PESF pour l'UEMOA fin 2007.

continue de plusieurs règles prudentielles clés et souligné qu'il était important d'ouvrir le capital de la BNI aux investisseurs privés. Les autorités ont mis en avant les progrès récents accomplis dans la restructuration de la BNI et le rôle important qu'elle joue dans le financement d'activités économiques qui ne pourraient être financées autrement. Pour améliorer la viabilité financière de la BNI et réorienter son activité du secteur public vers le secteur privé, les autorités envisagent de la soumettre à un audit externe et de commander une étude stratégique de son rôle dans le financement de l'économie.

Secteur social et DSRP

42. **Mettre un terme à la détérioration des services de santé et d'éducation est une priorité du gouvernement (MPEF, §41-42)**, qui a entrepris de remettre en état les écoles, cliniques ou hôpitaux et de redéployer les enseignants et médecins dans les régions où des problèmes se posent, en embauchant également du personnel supplémentaire. Il prépare des plans à moyen terme pour les secteurs de la santé et de l'éducation, qui doivent être exécutés avec l'aide des donateurs. S'agissant de la préparation du DSRP (MPEF, §43), les autorités ont commencé à faire le point sur les progrès accomplis par rapport aux objectifs du DSRP I de 2002 et prévoient une étude sur la pauvreté. Elles s'attendent à ce que le DSRP soit terminé au milieu de 2008.

Renforcement des capacités, assistance technique et questions statistiques

43. **Bien qu'elles soient globalement suffisantes, les capacités de surveillance, de suivi du programme et de collecte de données de la Côte d'Ivoire doivent être renforcées dans plusieurs domaines (MPEF, §46)**. Depuis le début 2007, et à la demande des autorités, les missions d'assistance technique de l'AFRITAC-Ouest ont repris et portent sur l'administration fiscale, la gestion des dépenses publiques, la gestion de la dette et les microcrédits. Les autorités cherchent à obtenir une assistance supplémentaire dans ces domaines et pour procéder au réexamen des exonérations fiscales, des dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et du système des comptes nationaux. Le gouvernement a entrepris par ailleurs de réactiver plusieurs comités interministériels créés pour l'exécution des programmes et la communication des données.

Suivi du programme et risques pesant sur sa mise en œuvre

44. **Le MPEF des autorités contient des indicateurs quantitatifs structurels et trimestriels jusqu'en décembre 2007** (appendice I, annexe I, tableaux 1-2). Les définitions et les dispositifs d'ajustement des indicateurs financiers, de même que les règles de transmission des données aux services du FMI, sont décrits dans le PAT. Les actions préalables sont énumérées au tableau 2 du MPEF.

45. **Les services du FMI estiment que la Côte d'Ivoire est en mesure de rembourser le FMI**. Le gouvernement est à jour dans ses obligations envers le FMI, et le fait que la Côte d'Ivoire appartienne à la BCEAO a garanti – et devrait continuer de garantir – le paiement des sommes dues au FMI, en dépit des arriérés considérables accumulés à l'égard d'autres créanciers.

46. **Des risques politiques et économiques importants pèsent sur l'exécution du programme.** En dépit des progrès accomplis dans la mobilisation d'un consensus, les tensions politiques pourraient retarder l'application de la feuille de route établie par les autorités pour le rétablissement de la paix et la tenue d'élections — ce qui pourrait avoir des conséquences pour la sécurité, les dépenses de défense et le calendrier électoral. Ces retards pourraient mettre en péril la réalisation des objectifs du programme, freiner l'aide des donateurs et provoquer une réapparition de l'instabilité politique.

IV. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

47. **La Côte d'Ivoire sort d'une période d'instabilité politique et de crise qui a eu un coût social et économique élevé.** Le revenu réel par habitant a diminué d'un sixième, les services sociaux se sont dégradés et les indicateurs sociaux ont empiré. L'impact a été ressenti dans toute la sous-région.

48. **La situation politique et la sécurité se sont améliorées depuis l'accord de Ouagadougou en mars 2007, mais les défis à relever sont de taille.** Pour avancer dans la voie du rétablissement d'une paix durable et de la reprise économique et sociale, il est essentiel de raffermir le consensus national et que le pays continue à bénéficier du soutien de la communauté internationale. Un programme appuyé par l'AUPC pourrait aider la Côte d'Ivoire à consolider les acquis dans ces domaines et à assurer un rythme de croissance plus élevé accompagné d'un recul de la pauvreté.

49. **Pour relancer rapidement l'activité économique, il faudra que les autorités mettent résolument en œuvre les mesures destinées à améliorer la gestion des ressources publiques.**

- Les mesures à court terme devraient se concentrer sur le rétablissement de la sécurité, la réunification du pays et la remise en état de l'infrastructure de base et des services sociaux. Les contraintes financières étant très strictes, il faudra que les autorités dégagent des marges de manœuvre budgétaires en renforçant l'administration des recettes, en améliorant leur mobilisation (en particulier dans le secteur de l'énergie) et en réduisant les dépenses non essentielles.
- Il faut prendre sans tarder des mesures de nature à accroître la transparence dans la mobilisation des recettes et l'exécution du budget afin d'améliorer l'emploi des ressources et de raffermir le consensus politique national. Le respect scrupuleux des procédures budgétaires en vigueur, la publication régulière des résultats de l'exécution budgétaire et la présentation de rapports sur les flux financiers et physiques dans les secteurs de l'énergie et du cacao/café consolideraient ces efforts.

50. **À plus long terme, les défis à relever consisteront notamment à stabiliser davantage le secteur financier, relancer les réformes dans les secteurs de l'énergie et du cacao/café et améliorer la compétitivité.**

- **Secteur financier.** Pour donner à ce secteur un rôle accru dans la croissance, il faut resserrer le contrôle financier et renforcer les conditions de recouvrement des prêts par la voie judiciaire. L'amélioration du respect des règles prudentielles et l'audit de la Banque nationale d'investissement sont des initiatives opportunes à cet égard, tout comme le PESF prévu sur l'UEMOA.
- **Secteur de l'énergie.** Les réformes visant à améliorer la transparence et l'efficacité des secteurs du pétrole et du gaz, du raffinage et de l'électricité favoriseraient la croissance et permettraient à l'État d'accroître ses recettes. Les audits dont le secteur fait l'objet à l'heure actuelle vont dans le bon sens. Lorsque leurs recommandations seront connues, elles devront être mises en œuvre le plus vite possible. L'alignement des prix des produits énergétiques sur les cours mondiaux devrait assurer une utilisation plus efficace de ces ressources et éviter des subventions implicites. Les mesures envisagées pour appliquer l'ITIE sont les bienvenues.
- **Secteurs du cacao/café/coton.** Il faut réformer de toute urgence la structure institutionnelle pour que ces secteurs puissent concrétiser leur potentiel de croissance, d'emploi et de réduction de la pauvreté. La formulation et la mise en œuvre prévues d'une stratégie globale sont des mesures importantes à cet égard. Il sera essentiel de surveiller de près l'utilisation des prélèvements parafiscaux — et de réduire ces derniers — pour améliorer la situation des agriculteurs.
- **Compétitivité.** Pour que la croissance soit durable, il faut améliorer la compétitivité et diversifier davantage l'économie. Rien n'indique que le taux de change réel de la monnaie ivoirienne est supérieur à son niveau d'équilibre, mais il faudra une croissance plus forte des biens échangeables non traditionnels pour compenser le déclin prévu des exportations de pétrole et la croissance rapide de la demande d'importations. La réduction des coûts liés à l'exercice d'une activité économique est une priorité.

51. **La mise en œuvre de la politique macroéconomique envisagée devrait contribuer à la stabilité intérieure et extérieure de l'UEMOA.** Les mesures prises en 2007 pour rétablir une situation budgétaire et extérieure viable sont essentielles à cet égard. À terme, elles devraient aussi aider le pays à se conformer aux critères de convergence de l'UEMOA.

52. **La conduite d'une politique budgétaire et d'une politique de la gestion de la dette publique prudentes devrait s'accompagner d'un important allègement de la dette pour que le pays retrouve une situation d'endettement viable.** L'analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu fait apparaître un surendettement, et la valeur actualisée nette des principaux ratios d'endettement est bien supérieure aux plafonds spécifiques de la Côte d'Ivoire.

53. **Le programme des autorités pour 2007 met à juste titre l'accent sur les mesures à court terme visant à promouvoir la reprise économique, à reconstruire les services publics et à assurer une gestion transparente des ressources publiques.** Le budget pour 2007 prévoit une augmentation des dépenses dans les services sociaux, l'infrastructure de base et les programmes de sortie de crise, tout en réduisant les crédits de défense et les dépenses présidentielles discrétionnaires. Pour dégager effectivement les dividendes de la paix, toutes les dépenses devront être suivies de près. Le lancement de la réforme des secteurs de l'énergie et du cacao/café est une initiative opportune.

54. **L'adoption d'un calendrier de préparation du DSRP par le gouvernement vient à point nommé.** Il est important en effet que les autorités s'assurent de la participation d'un large éventail de parties prenantes, et les enquêtes et études diagnostic qui seront réalisées dans ce cadre pourront aussi être utilisées pour évaluer les besoins de reconstruction dans l'ensemble du pays.

55. **Les autorités disposent en règle générale de capacités suffisantes pour suivre le programme et communiquer les données requises au FMI.** Toutefois, les comités qui participent à la mise en œuvre du programme et au suivi des données doivent être renforcés, en particulier dans le domaine du suivi de l'exécution du budget et des secteurs de l'énergie et du cacao/café. La qualité des statistiques et la rapidité de leur diffusion doivent être améliorées, notamment en ce qui concerne les comptes nationaux, les données sur la main-d'œuvre et la balance des paiements.

56. **Tout en reconnaissant les risques qui pèsent sur le programme, les services du FMI recommandent que la demande présentée par les autorités en vue d'effectuer un achat au titre de l'AUPC soit approuvée.** La résurgence des tensions politiques, l'accumulation de retards dans le programme de DDR et la dégradation des conditions de sécurité figurent parmi ces risques susceptibles d'entraîner un report des élections et de ralentir l'exécution du programme. En pesant ces risques, les services du FMI ont tenu compte de la résolution des autorités à mener à bien le programme — dont témoignent les mesures préalables énergiques qu'elles ont prises — et du soutien continu de la communauté internationale au processus de paix.

57. **Il est proposé que les prochaines consultations au titre de l'article IV se tiennent selon le cycle ordinaire de 12 mois.**

Tableau 1. Côte d'Ivoire -- Principales évolutions politiques, 1999-avril 2007

Décembre 1999	Après des années de dissensions politiques, de disputes territoriales entre groupes ethniques et entre Ivoiriens et non-Ivoiriens ainsi que d'inégalités régionales et ethniques, le coup d'État du général Gueï évince le Président Bédié, élu en 1995.
Octobre 2000	Dans un contexte d'instabilité politique et de violence, Gbagbo est élu Président; nouveau gouvernement et adoption d'une nouvelle constitution.
Novembre 2001	Le Forum de réconciliation nationale rassemble les partis politiques.
Mars 2002	Approbation d'un accord triennal au titre de la FRPC.
Septembre 2002	Début de la guerre civile, interruption de l'accord FRPC; le pays divisé en deux, les Forces Nouvelles (FN) contrôlent la moitié nord, 4 000 soldats français (LICORNE) sont déployés sur le terrain; environ 1,2 million de personnes déplacées.
Janvier 2003	Accord de paix de Linas-Marcoussis, gouvernement de réconciliation nationale.
Juillet 2003	Accord d'Accra pour relancer le processus politique.
Août-sept. 2003	rétenue coup d'État suivi de la suspension de la participation des FN au gouvernement.
Janvier 2004	Reconstitution d'un gouvernement de réconciliation nationale.
Février 2004	L'ONU décide d'envoyer 7 000 soldats pour une opération de maintien de la paix (ONUCI), qui rejoignent les 4 000 soldats français (désormais UNICORNE) déjà sur place; commandement uniforme.
Juillet 2004	L'accord d'Accra réaffirme l'accord de Linas-Marcoussis et fixe de nouvelles dates limites.
Novembre 2004	L'armée ivoirienne (FANCI) attaque les Forces Nouvelles et tue neuf soldats français.
Avril 2005	La médiation du Président Mbeki, mandatée par l'Union africaine (UA) remet le processus politique sur les rails; éligibilité des principaux candidats à la présidentielle d'octobre 2005.
Août 2005	Flambée de violence dans la ville de Duékoué, à l'ouest du pays; plusieurs centaines de victimes.
Octobre 2005	Le Conseil de sécurité de l'ONU (CSONU) appuie la décision de l'UA reportant les élections présidentielles à octobre 2006, maintient Gbagbo à la présidence, nomme un nouveau Premier ministre doté des pleins pouvoirs exécutifs ainsi qu'un groupe de travail international pour suivre le processus de paix.
Décembre 2005	M. Banny, Gouverneur de la BCEAO, est nommé Premier ministre et forme un nouveau gouvernement dans lequel le chef des FN, Guillaume Soro, est Ministre d'État à la reconstruction.
Janvier 2006	Violentes manifestations contre l'ONU à Abidjan et dans d'autres villes; le CSONU impose des sanctions aux personnes qui menacent le processus de paix.
Mai 2006	Le CSONU approuve l'envoi d'un contingent de maintien de la paix supplémentaire de 1500 soldats.
Juin 2, 2006	Lancement du programme DDR, du processus d'identification de la population, de la préparation des élections et du redéploiement de l'administration publique dans l'ensemble du pays.
Septembre 2006	Après le scandale des déchets toxiques, le gouvernement démissionne mais est rétabli peu après.
Novembre 2006	Le CSONU adopte la résolution 1721 prolongeant d'un an la période de transition pour l'élection présidentielle, reportée en octobre 2007. Le Président Gbagbo et le Premier ministre Banny restent en place.
Mars-avril 2007	Accord de Ouagadougou sur l'accélération de l'application de la feuille de route signée par le Président Gbagbo et le chef des FN Soro. Formation d'un nouveau gouvernement de transition avec Guillaume Soro comme Premier ministre. Élection présidentielle prévue pour février 2008.

Tableau 2. Côte d'Ivoire — Indicateurs économiques et financiers choisis, 2004-07

	2004	2005	2006	2007
			Estim.	Prévu
	(Variation annuelle, en %, sauf indication contraire)			
Revenu national				
PIB à prix constants	1.8	1.2	0.9	1.7
Déflateur du PIB	0.6	4.2	5.6	1.7
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	1.5	3.9	2.5	2.0
Indice des prix à la consommation (fin de période)	4.4	2.5	2.0	2.9
Secteur extérieur (base FCFA)				
Exportations, f.o.b. à prix courants	8.4	11.3	8.0	-2.4
Importations, f.o.b. à prix courants	21.9	22.9	-1.7	0.9
Volume des exportations	21.7	4.2	4.7	-0.2
Volume des importations	21.6	3.0	0.7	1.8
Conditions de commerce (détérioration: -)	-11.1	-10.5	5.7	-1.3
Taux de change nominal effectif (dépréciation: -)	2.4	-1.1	-0.8	
Taux de change réel effectif (dépréciation -) 1/	1.3	0.0	-1.1	
	Variation en % de la monnaie au sens large au début de la période			
Monnaie et crédits				
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	9.5	7.4	10.3	4.8
Avoirs extérieurs nets	11.7	3.2	5.7	1.8
Avoirs intérieurs nets	-2.2	4.2	4.6	3.0
dont : gouvernement	-3.6	1.8	-1.6	-1.9
secteur privé	4.6	0.8	4.8	6.6
Vitesse de circulation de la monnaie	4.2	4.1	4.0	4.0
	(% du PIB, sauf indication contraire)			
Opérations du gouvernement central				
Recettes totales et dons	18.4	18.2	18.8	20.8
Recettes totales	17.5	17.1	18.2	19.5
Dépenses totales	20.1	19.9	20.6	20.5
Solde global, dons compris, base ordonnancements	-1.7	-1.7	-1.8	0.3
Solde primaire de base 2/	0.9	0.4	0.3	1.0
Investissement brut	10.8	9.7	9.7	9.7
Gouvernement central	2.8	2.7	3.0	2.9
Secteur hors administrations publiques	8.0	7.0	6.7	6.9
Épargne intérieure brute	20.0	17.2	20.1	17.8
Gouvernement central	2.2	1.9	2.4	3.2
Secteur hors administrations publiques	17.8	15.3	17.7	14.7
Épargne nationale brute	12.4	10.0	12.7	12.0
Gouvernement central	1.3	1.2	1.5	3.3
Secteur hors administrations publiques	11.1	8.7	11.2	8.7
Secteur extérieur				
Solde courant (transferts publics compris)	1.6	0.2	3.0	2.3
Solde courant (hors transferts publics)	1.7	0.4	3.2	0.6
Solde global	-3.6	-4.0	-2.2	-1.8
Dette publique extérieure	80.8	77.6	73.3	71.0
Service de la dette publique extérieure dû (milliards de FCFA)	546.3	472.3	419.4	377.4
en % des exportations de produits et services	13.8	10.7	8.9	8.2
en % des recettes du gouvernement	38.2	32.1	25.1	20.3
Pour mémoire				
Arriérés sur dette publique (% du PIB)	21.3	23.2	25.4	24.1
Dette intérieure	7.3	5.2	4.9	3.8
Dette extérieure	14.0	18.1	20.5	20.3
PIB nominal (milliards de FCFA)	8,178.5	8,621.2	9,177	9,496
Taux de change nominal (FCFA/USD, moyenne de la période)	527.6	526.6	522.4	488.5
PIB nominal aux prix du marché (milliards d'USD)	15.5	16.4	17.6	19.4
Population (millions)	17.9	18.2	18.5	18.8
Croissance démographique (%)	1.5	1.8	1.5	1.5
PIB nominal par habitant (milliers de FCFA)	457.6	473.7	496.8	506.5
PIB nominal par habitant (USD)	867	900	951	1037
Croissance du PIB réel par habitant (%)	0.3	-0.7	-0.6	0.2

Sources : autorités ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

1/ Sur la base des variations enregistrées en fin de période au niveau des prix à la consommation et du taux de change effectif nominal.

2/ Défini comme étant les recettes totales moins les dépenses totales, hors intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Tableau 3. Côte d'Ivoire — Solde d'épargne-placements et comptes nationaux, 2005-09

	Pondération 2004	2005 Estim.	2006 Estim.	2007	2008	2009
				Prévisions		
(Variation annuelle en % à prix constants)						
Secteur primaire	0.29	2.9	3.3	1.4	5.1	6.4
Agriculture (y compris élevage et pêche)	0.18	1.9	2.6	2.6	2.7	4.3
Agriculture d'exportation	0.09	-0.2	-0.7	3.2	4.8	5.3
Pétrole/gaz	0.01	51.4	36.8	-18.0	35.5	29.3
Secteur secondaire	0.20	6.6	-6.5	1.3	3.2	4.4
Industries agroalimentaires	0.03	4.6	-16.4	3.0	3.4	3.6
Energie (y compris raffinage du pétrole)	0.05	8.5	2.9	1.1	3.6	4.8
Produits pétroliers	0.02	11.1	6.2	4.1	4.5	4.5
Energie	0.02	6.0	-0.4	-2.0	2.5	5.1
Construction	0.02	23.1	-3.0	3.4	4.5	7.2
Autres industries	0.10	3.1	-9.0	0.4	2.5	3.5
Secteur tertiaire	0.40	-0.2	2.3	2.3	3.2	4.9
Transports, telecommunications	0.03	4.5	4.8	5.7	5.0	6.8
<i>dont</i> : télécommunications	0.01	10.1	12.5	12.0	13.5	11.5
Services	0.12	-2.5	-1.8	-1.3	0.5	4.5
Commerce	0.11	-1.1	3.6	3.2	4.0	5.0
Services publics	0.14	1.4	4.1	3.4	4.0	4.4
Taxes indirectes	0.12	-7.5	3.2	1.5	1.0	2.0
PIB réel	1.00	1.2	0.9	1.7	3.5	4.9
(Part du PIB nominal)						
Exportations produits et services non facteurs		51.1	51.3	48.4	46.4	44.7
Exportations de produits		45.7	46.4	43.7	41.9	40.1
<i>dont</i> : pétrole et produits pétroliers		12.0	15.0	13.2	14.5	15.7
Exportations de services		5.4	4.9	4.6	4.6	4.5
Importations produits et services non facteurs		43.6	41.0	40.2	39.7	38.9
Importations de produits		31.1	28.7	28.0	27.6	26.8
<i>dont</i> : pétrole		9.7	9.2	9.3	9.6	9.3
Importations de services		12.6	12.3	12.3	12.1	12.1
Balance des ressources (hors dons)		7.5	10.3	8.1	6.7	5.7
Balance pétrolière (exportations de produits pétroliers - importations de brut)		2.3	5.8	3.9	4.9	6.4
Consommation totale		82.8	79.9	82.2	81.1	79.2
Gouvernement central		8.3	8.2	8.4	8.3	8.3
Secteur privé		74.5	71.7	73.8	72.8	70.9
Investissement intérieur brut		9.7	9.7	9.7	12.2	15.0
Formation de capital fixe		9.7	9.7	9.7	12.2	15.0
Gouvernement central		2.7	3.0	2.9	4.0	4.7
Secteur hors administrations publiques		7.0	6.7	6.9	8.2	10.4
Epargne intérieure brute		17.2	20.1	17.8	18.9	20.8
Gouvernement central		1.9	2.4	3.2	4.1	4.5
Secteur hors administrations publiques		15.3	17.7	14.7	14.8	16.3

Sources : autorités ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 4a. Côte d'Ivoire — Opérations financières du gouvernement central, 2004-07 ^{1/}
(milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2004	2005	2006		2007	
			Budg. ^{2/}	Est.	Q1 (Est.)	Prog.
Recettes totales et dons	1,507.5	1,566.0	1,867.6	1,727.5	481.8	1,978.1
Recettes totales	1,431.6	1,471.4	1,708.5	1,672.1	470.5	1,847.7
Recettes fiscales	1,240.4	1,251.1	1,395.3	1,399.8	330.3	1,469.5
Impôts directs	288.6	360.3	434.1	441.1	66.5	422.1
<i>dont</i> : taxes sur bénéfices pétroliers	4.0	27.9	83.9	68.9	4.3	68.0
Impôts indirects	951.8	890.8	961.3	958.7	263.8	1,047.4
Recettes non fiscales	191.2	220.3	313.2	272.3	140.2	378.2
Cotisations au titre de la sécurité sociale	113.5	116.8	128.6	122.1	31.3	135.3
Recettes du gaz et du pétrole	37.7	47.9	83.9	68.6	4.3	68.0
Autres	40.0	55.6	100.7	81.6	104.6	174.9
<i>dont</i> : dividendes PETROCI	2.0	7.0	15.0	2.0	0.0	10.0
<i>dont</i> : dédommagements pour déchets toxiques					79.3	79.3
Dons	75.9	94.6	159.1	55.5	11.3	130.3
Projets	75.9	94.6	61.6	55.5	11.3	45.4
Programmes (y compris ceux liés à la crise)	0.0	0.0	97.5	0.0	0.0	85.0
Autres (filière cacao)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses totales	1,643.6	1,714.0	1,815.5	1,889.7	386.9	1,947.0
Dépenses courantes	1,404.8	1,458.4	1,544.7	1,588.2	355.7	1,660.8
Salaires et traitements	545.8	563.4	586.3	589.0	150.8	610.0
Prestations de sécurité sociale	135.6	149.2	164.9	167.6	44.9	186.1
Subventions et autres transferts courants	84.7	93.5	96.0	178.0	7.0	149.3
Autres dépenses courantes	363.0	398.3	387.7	423.5	104.0	439.9
<i>dont</i> : dédommagements pour déchets toxiques				15.7	49.3	49.3
Dépenses liées à la crise	94.2	76.4	158.9	68.1	13.4	136.7
Intérêts dus	181.4	177.5	150.9	162.1	35.6	138.8
Dettes intérieures	29.5	26.0	26.9	29.5	1.6	22.9
Dettes extérieures	151.9	151.5	124.0	132.6	34.0	115.9
Dépenses en capital	228.2	235.3	250.8	279.4	26.9	271.2
Financées sur ressources propres	121.8	133.7	172.1	211.3	24.5	185.4
Financées sur ressources extérieures ^{2/}	106.4	101.6	78.7	68.1	2.4	85.8
Prêts nets	10.6	20.3	20.0	22.1	4.3	15.0
Solde primaire de base ^{3/}	75.8	36.5	122.6	28.2	54.9	95.3
Solde global, dons compris ^{1/}	-136.1	-148.0	52.1	-162.2	95.0	31.1
Solde global, hors dons ^{1/}	-212.0	-242.6	-107.0	-217.6	83.6	-99.2
Variation des arriérés intérieurs (hors service de la dette)	51.9	-35.4	-37.6	3.2	-74.9	-51.4
Variation nette des arriérés extérieurs (intérêts)	147.6	161.0	64.7	129.0	34.0	49.9
Apurement des arriérés	-1.0	0.0	-34.5	0.0	0.0	-51.3
Accumulation de nouveaux arriérés	148.6	161.0	99.2	129.0	34.0	101.3
Solde global (base caisse)	63.4	-22.4	79.1	-30.0	54.1	29.6
Financement	-63.4	22.4	-79.1	30.0	-54.1	-29.6
Financement intérieur	-122.2	38.6	-37.9	26.9	-95.3	-67.9
Financement bancaire (net)	-61.1	33.5	-16.1	-32.7	-90.8	-72.6
Utilisation nette des ressources du FMI	-66.3	-47.7	-30.8	-30.8	-6.9	-31.0
Crédit de la banque centrale (net)	15.8	52.3	-20.2	-35.4	-30.8	-18.6
Autre financement de banques commerciales locales (net)	-10.6	28.9	34.9	33.5	-53.1	-23.0
Financement non bancaire (net)	-61.1	5.1	-21.8	59.7	-4.5	4.7
Financement extérieur	58.8	-16.2	-103.9	3.0	19.9	-156.5
Consolidation (obligations)	-12.4	-15.6	-5.1	-10.1	0.0	0.0
Prêts aux projets	39.0	7.0	17.1	12.2	-8.9	40.4
Prêts aux programmes	2.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Obligations	0.0	14.9	36.7	22.6	31.2	42.8
Bons du Trésor	1.2	2.5	-2.5	0.7	0.0	-3.2
Amortissement dû	-328.1	-273.2	-253.2	-257.6	-45.8	-230.5
Variation nette des arriérés extérieurs (principal) ^{4/}	357.0	248.2	103.1	235.3	43.4	-6.0
Ecart de financement (+ déficit/ - excédent)	0.0	0.0	62.6	0.0	21.4	194.8
<i>dont</i> : prise en compte de l'apurement des arriérés à la Banque mondiale et service courant de la					0.0	261.0
Sources possibles de financement						
AUPC du FMI ^{5/}					0.0	30.0
Don d'apurement d'arriérés de l'AID (scenario 50% des arriérés à la fin juin 2007)					0.0	117.1
Fonds à trouver d'autres donateurs et sur le marché intérieur/ de l'UEMOA					0.0	47.7
Pour mémoire						
PIB nominal	8,178.5	8,621.2	9,075.4	9,177.5	...	9,496.4
Dettes intérieure (dette financière comprise)	1,076.2	991.2	796.6	1,052.1	...	963.9
<i>dont</i> : arriérés	598.6	445.4	415.4	448.6	...	364.4
Dettes extérieures	6,605.9	6,694.3	6,705.4	6,729.2	...	6,746.8
<i>dont</i> : arriérés ^{6/}	1,147.3	1,556.5	1,724.7	1,879.7	...	1,923.6
Dépenses sociales	435.8	439.6	477.3	459.7	104.1	491.4
Education	360.6	369.6	397.3	382.7	83.0	399.3
Santé	75.2	70.0	80.0	77.0	21.1	92.1
Dépenses en matière de défense	132.5	131.8	...	139.8	...	139.2

Sources : autorités ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

^{1/} Base ordonnancements.^{2/} Budget 2006 tel qu'adopté par les autorités et le FMI en mai 2006.^{3/} Recettes totales (hors dons) moins dépenses, hors intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures, à l'exception des dédommagements nets pour déchets toxiques.^{4/} Arriérés extérieurs sur les intérêts sont enregistrés "sous la ligne" avant 2004^{5/} Hypothèse : achat de 12.5% de la quote-part en 2007, sous approbation AUPC.^{6/} Variations des stocks en plus des flux reflètent également les réévaluations.

Tableau 4b. Côte d'Ivoire — Opérations financières du gouvernement central, 2004-07 ^{1/}
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2004	2005	2006		2007	
			Budg. ^{2/}	Estim.	T1 (Estim.)	Prévu
Recettes totales et dons	18.4	18.2	20.6	18.8	5.1	20.8
Recettes totales	17.5	17.1	18.8	18.2	5.0	19.5
<i>dont</i> : recettes non pétrolières	17.0	16.1	16.8	16.7	4.9	17.9
Recettes fiscales	15.2	14.5	15.4	15.3	3.5	15.5
Impôts directs	3.5	4.2	4.8	4.8	0.7	4.4
<i>dont</i> : taxes sur les bénéfices pétroliers	0.0	0.3	0.9	0.8	0.0	0.7
Impôts indirects	11.6	10.3	10.6	10.4	2.8	11.0
Recettes non fiscales	2.3	2.6	3.5	3.0	1.5	4.0
Cotisations au titre de la sécurité sociale	1.4	1.4	1.4	1.3	0.3	1.4
Recettes du gaz et du pétrole	0.5	0.6	0.9	0.7	0.0	0.7
Autres	0.5	0.6	1.1	0.9	1.1	1.8
<i>dont</i> : dividendes PETROCI	0.0	0.1	0.2	0.0	0.0	0.1
<i>dont</i> : dédommagements pour déchets toxiques						0.8
Dons	0.9	1.1	1.8	0.6	0.1	1.4
Projets	0.9	1.1	0.7	0.6	0.1	0.5
Programmes (y compris ceux liés à la crise)	0.0	0.0	1.1	0.0	0.0	0.9
Autres (filère cacao)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses totales	20.1	19.9	20.0	20.6	4.1	20.5
Dépenses courantes	17.2	16.9	17.0	17.3	3.7	17.5
Salaires et traitements	6.7	6.5	6.5	6.4	1.6	6.4
Prestations de sécurité sociale	1.7	1.7	1.8	1.8	0.5	2.0
Subventions et autres transferts courants	1.0	1.1	1.1	1.9	0.1	1.6
Autres dépenses courantes	4.4	4.6	4.3	4.6	1.1	4.6
<i>dont</i> : dédommagements pour déchets toxiques					0.2	0.5
Dépenses liées à la crise	1.2	0.9	1.8	0.7	0.1	1.4
Intérêts dus	2.2	2.1	1.7	1.8	0.4	1.5
Dettes intérieure	0.4	0.3	0.3	0.3	0.0	0.2
Dettes extérieure	1.9	1.8	1.4	1.4	0.4	1.2
Dépenses en capital	2.8	2.7	2.8	3.0	0.3	2.9
Financées sur ressources propres	1.5	1.6	1.9	2.3	0.3	2.0
Finances sur ressources extérieures ^{2/}	1.3	1.2	0.9	0.7	0.0	0.9
Prêts nets	0.1	0.2	0.2	0.2	0.0	0.2
Solde primaire de base ^{3/}	0.9	0.4	1.4	0.3	0.6	1.0
Solde global, dons compris ^{1/}	-1.7	-1.7	0.6	-1.8	1.0	0.3
Solde global, hors dons ^{1/}	-2.6	-2.8	-1.2	-2.4	0.9	-1.0
Variation des arriérés intérieurs (hors service de la dette)	0.6	-0.4	-0.4	0.0	-0.8	-0.5
Variation nette des arriérés extérieurs (intérêts) ^{4/}	1.8	1.9	0.7	1.4	0.4	0.5
Solde global (base caisse)	0.8	-0.3	0.9	-0.3	0.6	0.3
Financement	-0.8	0.3	-0.9	0.3	-0.6	-0.3
Financement intérieur	-1.5	0.4	-0.4	0.3	-1.0	-0.7
Financement bancaire (net)	-0.7	0.4	-0.2	-0.4	-1.0	-0.8
Utilisation nette des ressources du FMI	-0.8	-0.6	-0.3	-0.3	-0.1	-0.3
Crédit de la banque centrale (net)	0.2	0.6	-0.2	-0.4	-0.3	-0.2
Autre financement de banques commerciales locales (net)	-0.1	0.3	0.4	0.4	-0.6	-0.2
Financement non bancaire (net)	-0.7	0.1	-0.2	0.7	0.0	0.0
Financement extérieur	0.7	-0.2	-1.1	0.0	0.2	-1.6
Consolidation (obligations)	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0
Prêts aux projets	0.5	0.1	0.2	0.1	-0.1	0.4
Prêts aux programmes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Obligations	0.0	0.2	0.4	0.2	0.3	0.5
Bons du Trésor	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement dû	-4.0	-3.2	-2.8	-2.8	-0.5	-2.4
Variation nette des arriérés extérieurs (amortissement) ^{4/}	4.4	2.9	1.1	2.6	0.5	-0.1
Ecart de financement (+ déficit/ - excédent)	0.0	0.0	0.7	0.0	0.2	2.1
<i>dont</i> : prise en compte de l'apurement des arriérés à la Banque mondiale et service courant de					0.0	2.7
Sources possibles de financement						
AUPC du FMI ^{5/}					0.0	0.3
Don d'apurement d'arriérés de l'AID (scenario 50% des arriérés à la fin juin 2007)					0.0	1.2
Fonds à trouver d'autres donateurs et sur le marché intérieur/ de l'UEMOA					0.0	0.5
Pour mémoire						
Dettes intérieure	13.2	11.5	8.8	11.5	...	10.1
<i>dont</i> : arriérés	7.3	5.2	4.6	4.9	...	3.8
Dettes extérieure	80.8	77.6	73.9	73.3	...	71.0
<i>dont</i> : arriérés ^{6/}	14.0	18.1	19.0	20.5	...	20.3
Dépenses sociales	5.3	5.1	5.3	5.0	1.1	5.2
Education	4.4	4.3	4.4	4.2	0.9	4.2
Santé	0.9	0.8	0.9	0.8	0.2	1.0
Dépenses en matière de défense	1.6	1.5	...	1.5	...	1.5

Sources : autorités ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

^{1/} Base ordonnancements.

^{2/} Budget 2006 tel qu'adopté par les autorités et le FMI en mai 2006.

déchets toxiques.

^{4/} Arriérés extérieurs sur les intérêts sont enregistrés "sous la ligne" avant 2004.

^{5/} Hypothèse: achat de 12.5% de la quote-part en 2007, sous approbation AUPC.

^{6/} Variations des stocks en plus des flux reflètent également les réévaluations.

Tableau 5. Côte d'Ivoire — Balance des paiements, 2002-07
(milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
					Estim.	Prévu
Balance commerciale	1,929.0	1,476.2	1,360.1	1,260.1	1,619.9	1,496.4
Exportations, f.à.b.	3,561.3	3,264.2	3,539.9	3,939.6	4,254.5	4,153.9
<i>dont</i> : cacao	1,606.7	1,372.3	1,146.8	1,087.4	1,063.1	1,086.1
pétrole brut et produits pétroliers	405.8	408.4	660.6	1,035.6	1,374.5	1,256.5
Importations, f.à.b.	-1,632.3	-1,788.0	-2,179.8	-2,679.5	-2,634.7	-2,657.5
<i>dont</i> : pétrole brut	-291.0	-311.1	-546.6	-836.6	-841.0	-886.2
Services (net)	-1,071.7	-1,022.2	-986.9	-995.4	-1,086.5	-1,178.8
Recu	542.3	494.6	531.4	569.0	557.2	542.7
Revenu des facteurs	98.3	99.1	100.2	102.2	103.5	103.8
Autres services	444.0	395.5	431.2	466.8	453.7	438.9
Payé	-1,614.0	-1,516.8	-1,518.3	-1,564.4	-1,643.7	-1,721.6
Revenu des facteurs	-572.3	-517.4	-479.5	-481.8	-519.3	-557.7
<i>dont</i> : intérêt dû par le gouvernement central	-221.7	-205.3	-151.9	-151.5	-132.6	-115.9
secteur pétrolier	...	-27.0	-32.0	-73.7	-126.2	-91.8
Autres services	-1,041.7	-999.4	-1,038.8	-1,082.6	-1,124.4	-1,163.9
Transferts (nets)	-322.0	-282.8	-245.9	-243.9	-259.3	-100.4
Privés	-335.0	-303.9	-236.7	-232.4	-239.2	-264.0
Publics 1/	13.0	21.1	-9.2	-11.5	-20.1	163.6
Compte courant, dons compris	535.3	171.2	127.3	20.8	274.1	217.2
Compte courant, hors dons	522.3	150.1	136.5	32.3	294.2	53.6
Compte de capitaux	-1,414.4	-1,138.4	-500.8	-455.4	-479.6	-384.6
Prêts à moyen et à long terme (nets)	-268.2	-328.1	-287.0	-266.2	-245.4	-190.1
Prêts aux projets	54.5	38.0	39.0	7.0	12.2	40.4
Autres prêts bilatéraux et multilatéraux	201.3	1.3	2.1	0.0	0.0	0.0
Amortissement dû par le gouvernement central	-524.0	-367.4	-328.1	-273.2	-257.6	-230.5
Investissements directs étrangers	148.2	96.1	149.5	164.5	164.7	173.4
Autres capitaux privés	-1,294.4	-906.4	-363.3	-353.7	-398.9	-367.9
<i>dont</i> : secteur pétrolier	...	-35.2	-44.1	-99.9	-201.8	-141.3
<i>dont</i> : titres du gouvernement vendus aux banques regionales	0.0	28.0	1.2	17.4	23.3	39.6
Erreurs et omissions	-91.1	6.5	76.0	87.6	0.0	0.0
Solde global	-970.1	-960.7	-297.5	-347.0	-205.5	-167.4
Financement	970.1	960.7	297.5	347.0	205.5	-27.4
Réserves officielles nettes (augmentation-)	-406.4	369.4	-209.1	0.0	-158.2	-71.3
Comptes d'opérations	-409.9	427.3	-142.8	47.6	-127.4	-40.3
FMI (net)	3.5	-57.9	-66.3	-47.7	-30.8	-31.0
<i>dont</i> : remboursements	3.5	-57.9	-66.3	-47.7	-30.8	-31.0
Banques commerciales (net)	-158.4	40.5	2.0	-62.2	40.4	0.0
Allègement de la dette obtenu	755.4	90.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation nette des arriérés extérieurs (principal et intérêt)	779.5	460.0	504.6	409.2	323.3	43.9
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	194.8
<i>Pour mémoire</i>						
Solde global (% du PIB)	-12.1	-12.0	-3.6	-4.0	-2.2	-1.8
Compte courant, transferts publics compris (% du PIB)	6.7	2.1	1.6	0.2	3.0	2.3
Balance commerciale (% du PIB)	24.1	18.5	16.6	14.6	17.7	15.8
Exportations de cacao (milliers de tonnes)	1,254	1,203	1,337	1,306	1,226	1,293
Prix du cacao à l'export, f.à.b (FCFA/kg)	1,222	1,063	802	785	804	790
Réserves officielles brutes						
(mois d'importations de produits et services)	5.0	2.9	3.1	2.5	2.9	3.0
Encours d'arriérés (en fin d'année)	281	643	1,147	1,556	1,880	1,924
Service de la dette publique extérieure/exportations de produits et services (%)	19.9	17.2	13.8	10.7	8.9	8.2
Taux de change nominal (FCFA/USD; moyenne)	694.6	580.1	527.6	526.6	522.4	488.5

Sources : autorités ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

1/ Ce chiffre peut différer des transferts fiscaux déclarés du fait de la valeur imputée de l'assistance technique et des transferts du gouvernement à d'autres pays.

Tableau 6a. Côte d'Ivoire — Étude monétaire, 2002-07

	2002	2003	2004	2005	2006 Estim.	2007 Prévu
(Milliards de francs CFA)						
Avoirs extérieurs nets	844.6	434.7	641.8	704.0	821.8	863.1
Banque centrale 1/	778.1	408.7	617.8	617.8	776.0	817.2
Banques	66.5	26.0	24.0	86.2	45.8	45.8
Avoirs intérieurs nets	1564.1	1333.8	1295.5	1376.9	1473.0	1541.1
Crédits nets au gouvernement 2/ 3/	472.4	408.2	343.7	379.3	345.3	302.8
Banque centrale	453.4	334.7	284.7	286.7	214.7	195.2
Banques	14.3	67.4	53.4	84.4	117.8	94.9
<i>dont</i> : obligations cautionnées	-16.3	-14.2	-9.8	-13.6	-13.3	-13.3
Caisse nationale des caisses d'épargne (CNCE)	4.7	6.1	5.6	8.2	12.8	12.8
Crédits à l'économie	1216.5	1093.1	1173.9	1189.4	1290.1	1441.1
Crédits de campagne	112.9	62.3	70.7	69.8	65.7	67.1
Autres crédits (y compris les obligations cautionnées)	1103.6	1030.8	1103.2	1119.5	1224.4	1374.0
Autres postes (nets) (avoirs: +)	-124.4	-167.5	-222.1	-191.7	-162.4	-202.8
Masse monétaire	2408.7	1768.5	1937.3	2081.0	2294.8	2404.2
Monnaie en circulation 1/	1146.7	568.6	671.5	754.1	815.2	854.0
Dépôts	1229.8	1186.7	1255.9	1312.0	1454.4	1525.3
Autres dépôts	27.5	7.1	4.3	6.7	12.4	12.0
Caisse nationale des caisses d'épargne (CNCE)	4.7	6.1	5.6	8.2	12.8	12.8
<i>Pour mémoire</i>						
Vitesse de circulation de la monnaie	3.3	4.5	4.2	4.1	4.0	4.0
(Variation en % de la masse monétaire au début de la période)						
Avoirs extérieurs nets	30.7	-17.0	11.7	3.2	5.7	1.8
Avoirs intérieurs nets	0.1	-9.6	-2.2	4.2	4.6	3.0
Crédits nets au gouvernement 2/ 3/	1.1	-2.7	-3.6	1.8	-1.6	-1.9
Banque centrale	0.2	-4.9	-2.8	0.1	-3.5	-0.9
Banques	0.9	2.2	-0.8	1.6	1.6	-1.0
Crédits à l'économie	-0.2	-5.1	4.6	0.8	4.8	6.6
Masse monétaire	30.8	-26.6	9.5	7.4	10.3	4.8
(Variations des niveaux par rapport à la fin d'année précédente)						
Avoirs extérieurs nets	564.8	-409.9	207.1	62.2	117.8	41.3
Avoirs intérieurs nets	2.5	-230.3	-38.3	81.4	96.0	68.1
Crédits nets au gouvernement 2/ 3/	21.0	-64.2	-64.5	35.6	-34.0	-42.5
Banque centrale	3.2	-118.7	-50.0	2.0	-72.0	-19.5
Banques	17.0	53.1	-14.0	31.0	33.5	-23.0
<i>dont</i> : obligations cautionnées	1.2	2.1	4.4	-3.8	0.2	0.0
Caisse nationale des caisses d'épargne (CNCE)	0.8	1.4	-0.5	2.6	4.6	0.0
Crédits à l'économie	-2.9	-123.4	80.8	15.5	100.7	151.0
Masse monétaire	567.3	-640.2	168.8	143.7	213.8	109.4

Sources : Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO); estimations et prévisions des services du FMI

1/ En août 2005, la BCEAO a fortement baissé les estimations de billets en circulation, affectant l'approvisionnement en argent et les avoirs extérieurs nets de la banque centrale, à partir de décembre 2003.

3/ N'inclut pas la vente aux non-résidents de créances consolidées de la BCEAO sur l'État

4/ Inclut l'utilisation nette des ressources du FMI

Tableau 6b. Côte d'Ivoire — Comptes consolidés de la banque centrale et des banques commerciales, 2002-07
(milliards de FCFA)

	2002	2003	2004	2005	2006 Estim.	2007 Prévu
Banque centrale						
Avoirs extérieurs nets 1/	778.1	408.7	617.8	617.8	776.0	817.2
Avoirs extérieurs bruts	1,148.6	677.2	809.1	768.6	888.8	926.2
Crédit: <i>position compte extérieur</i>	1,146.3	676.1	807.7	758.5	893.5	929.9
FMI	1.2	0.6	0.6	9.6	-5.6	-5.6
Autres	1.0	0.5	0.8	0.5	0.8	2.0
Dettes	370.5	268.5	191.3	150.8	112.8	109.0
Débit: <i>position compte extérieur</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FMI	333.3	233.3	159.8	110.3	74.7	73.8
Allocation de DTS	34.9	30.9	30.2	30.1	28.3	28.0
Autres	2.2	4.3	1.3	10.4	9.7	7.3
Avoirs intérieurs nets	519.3	343.8	290.0	305.4	226.3	193.6
Crédit net au gouvernement	453.4	334.7	284.7	286.7	214.7	195.2
Demandes de paiement au gouvernement (hors FMI)	207.0	199.9	193.9	195.0	172.9	154.3
Countrepartie aux ressources nettes du FMI	290.6	232.7	166.4	118.7	87.9	86.9
Dépôts du gouvernement (y compris en liquide)	44.2	97.9	75.6	27.0	46.1	46.1
Demandes de paiement à des banques de dépôt	14.7	0.5	0.0	9.4	1.3	1.3
Demandes de paiement à d'autres institutions financières	7.9	5.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres postes, nets	43.3	3.4	5.3	9.3	10.3	-2.8
Base monétaire	1,297.4	752.5	907.8	923.2	1,002.3	1,010.9
Monnaie en circulation	1,146.7	568.6	671.5	754.1	815.2	854.0
Dépôts bancaires	123.2	176.8	232.0	162.5	174.7	144.8
Autres dépôts	27.5	7.1	4.3	6.7	12.4	12.0
Banque commerciales						
Avoirs extérieurs nets	66.5	26.0	24.0	86.2	45.8	45.8
Banques et correspondants	113.4	73.2	67.2	102.0	50.1	50.1
Autres	-46.9	-47.2	-43.2	-15.8	-4.3	-4.3
Avoirs intérieurs nets	1,163.3	1,160.7	1,231.9	1,225.8	1,408.6	1,479.5
Position nette de la BCEAO	91.7	171.9	221.1	142.3	173.8	143.5
Réserves	106.4	172.4	221.1	151.4	174.2	144.8
dont: monnaie détenue	40.0	51.3	53.2	43.1	54.4	54.4
Dettes envers la BCEAO	14.7	0.5	0.0	9.1	0.4	1.3
Crédit net au gouvernement	30.2	81.6	63.2	97.9	131.2	108.2
Demandes de paiement au gouvernement	292.8	300.1	277.5	283.3	309.1	274.1
Dépôts du gouvernement 2/	262.6	218.5	214.3	185.4	178.0	165.9
Crédit au secteur privé	1,192.3	1,073.7	1,164.1	1,175.8	1,276.7	1,427.8
Crédit de campagne	112.9	62.3	70.7	69.8	65.7	67.1
Crédit ordinaire	1,079.4	1,011.4	1,093.4	1,106.0	1,211.0	1,360.6
court terme	774.9	738.1	810.3	821.2	883.2	1,027.2
moyen terme	209.2	191.7	197.0	214.7	257.8	262.3
long terme	95.3	81.6	86.1	70.1	70.0	71.2
Autres postes, nets	-150.9	-166.5	-216.5	-190.2	-173.2	-200.0
Dépôts du secteur privé	1,229.8	1,186.7	1,255.9	1,312.0	1,454.4	1,525.3
Pour mémoire						
Excédent de réserves 3/	74.1	136.2	136.6	98.2	79.4	...

Sources : BCEAO; estimations et prévisions des services du FMI.

^{1/} En août 2005, la BCEAO a fortement baissé les estimations de billets en circulation, affectant l'approvisionnement en argent et les à partir de décembre 2003.

^{2/} Y compris obligations cautionnées, hors dépôts de la CNCE.

^{3/} Dépôts du secteur bancaire à la BCEAO supérieurs aux réserves nécessaires, valeurs de fin d'année. L'excédent de réserve a culminé en septembre 2005 à 197 milliards de FCFA.

Tableau 7. Côte d'Ivoire — Exigences de financement sur ressources extérieures, 2004-07
(milliards de FCFA)

	2004	2005	2006 Estim.	2007 Prévu
Exigences de financement sur ressources extérieures	-31.9	4.5	7.9	-398.8
Déficit de compte courant (hors transferts publics)	136.5	32.3	294.2	53.6
Amortissement	-328.1	-273.2	-257.6	-230.5
dont: gouvernement	-328.1	-273.2	-257.6	-230.5
Rachats et remboursements du FMI	-66.3	-47.7	-30.8	-31.0
Capitaux privés, nets (y compris banques commerciales, erreurs et omissions)	-135.8	-163.8	-193.8	-194.5
Variation nette des arriérés extérieurs (intérêt et principal) (+ = accumulation)	504.6	409.2	323.3	43.9
dont: remboursement d'arriérés de la Banque mondiale				-234.1
Variation des réserves extérieures nettes hors FMI (- = augmentation)	-142.8	47.6	-127.4	-40.3
Financement disponible	31.9	-4.5	-7.9	204.0
Financement de projets	39.0	7.0	12.2	40.4
Financement de programmes	2.1	0.0	0.0	0.0
Paiements du FMI ^{1/}	0.0	0.0	0.0	0.0
Transferts publics	-9.2	-11.5	-20.1	163.6
Financement lié à la crise	0.0	75.0
dont: <i>pour</i> le programme DDR	0.0	23.0
dont: <i>pour</i> les élections/l'identification	0.0	38.0
dont: <i>de</i> la Banque mondiale	0.0	17.1
Dons et autres transferts de projets (nets)	-20.1	88.6
Allègement de la dette obtenu	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	-194.8
Eventuels paiements de l'AUPC du FMI	30.0
Eventuel don d'apurement d'arriérés de l'AID (scénario 50% des arriérés à la fin juin 2007)	117.1
Financement à chercher auprès d'autres donateurs et sur le marché intérieur/de l'UEMOA	47.7

Sources : autorités ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

^{1/} Les ressources potentielles de l'AUPC ne sont pas comprises.

Tableau 8. Côte d'Ivoire — Encours de la dette extérieure, 2002-07

	2002		2003		2004		2005		2006		2007	
	Encours de la dette	dont : arriérés	Encours de la dette	dont : arriérés	Encours de la dette	dont : arriérés	Encours de la dette	dont : arriérés	Encours de la dette	dont : arriérés	Encours de la dette	dont : arriérés
Encours total de la dette, arriérés compris	6,461.0	281.1	6,495.7	642.8	6,605.9	1,147.3	6,694.3	1,556.5	6,729.2	1,879.7	6,746.8	1,923.6
(Milliards de francs CFA, fin de période)												
Dette multilatérale (hors BCEAO)	2,163.9	2.2	2,075.7	79.8	2,009.0	189.3	2,006.2	335.8	1,974.2	443.9	1,674.8	265.8
FMI	290.6	0.0	232.7	0.0	166.5	0.0	118.8	0.0	86.0	0.0	57.0	0.0
Banque mondiale	1,338.7	0.0	1,287.2	0.0	1,284.1	54.3	1,304.1	130.0	1,314.4	205.1	1,065.3	0.0
Groupes de la BAD	443.1	0.0	465.2	68.1	476.0	122.2	499.9	183.3	497.6	216.4	485.2	239.8
Autres	91.5	2.2	90.5	11.7	82.5	12.9	83.4	22.5	74.2	22.4	67.3	26.0
BCEAO	54.8	0.0	54.8	0.0	54.8	9.9	54.8	15.9	37.7	0.0	32.9	0.0
Dette bilatérale officielle	2,891.6	164.7	2,989.7	428.0	3,088.8	720.0	3,192.2	974.6	3,270.4	1,186.5	3,334.8	1,372.5
Club de Paris	2,866.9	164.7	2,966.2	428.0	3,066.2	719.9	3,169.9	974.6	3,249.0	1,186.4	3,315.7	1,372.4
Avant la date butoir	157.8	0.0	199.7	5.2	51.1	11.2	46.6	10.5	53.9	22.3	54.5	26.4
Rééchelonnée	1,506.9	0.0	1,524.4	108.2	1,742.3	270.2	1,804.6	385.4	1,845.7	484.9	1,893.4	563.4
Après la date butoir	1,202.2	164.7	1,242.0	314.6	1,272.9	438.6	1,318.7	578.7	1,349.4	679.2	1,367.8	782.5
Hors Club de Paris	24.7	0.0	23.6	0.0	22.6	0.1	22.3	0.0	21.4	0.1	19.1	0.1
Dette commerciale	1,350.7	114.2	1,375.5	134.9	1,453.4	228.0	1,441.1	230.2	1,446.9	249.4	1,469.1	285.3
Club de Londres	1,334.2	102.9	1,358.5	122.1	1,435.0	212.7	1,421.4	212.8	1,427.6	232.0	1,449.6	267.4
Autres	16.5	11.3	16.9	12.8	18.4	15.3	19.7	17.4	19.4	17.4	19.5	17.9
Dette nouvelle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	235.2	0.0
(% du PIB)												
Encours total de la dette, arriérés compris	80.7	3.5	81.4	8.1	80.8	14.0	77.6	18.1	73.3	20.5	71.0	20.3
Dette multilatérale	27.0	0.0	26.0	1.0	24.6	2.3	23.3	3.9	21.5	4.8	17.6	2.8
FMI	3.6	0.0	2.9	0.0	2.0	0.0	1.4	0.0	1.0	0.0	0.6	0.0
Banque mondiale	16.7	0.0	16.1	0.0	15.7	0.7	15.1	1.5	14.3	2.2	11.2	0.0
Groupes de la BAD	5.5	0.0	5.8	0.9	5.8	1.5	5.8	2.1	5.4	2.4	5.1	2.5
Autres	1.1	0.0	1.1	0.1	1.0	0.2	1.0	0.3	0.8	0.2	0.7	0.3
BCEAO	0.7	0.0	0.7	0.0	0.7	0.1	0.6	0.2	0.4	0.0	0.3	0.0
Dette bilatérale officielle	36.1	2.1	37.4	5.4	37.8	8.8	37.0	11.3	35.6	12.9	35.1	14.5
Club de Paris	35.8	2.1	37.2	5.4	37.5	8.8	36.8	11.3	35.4	12.9	34.9	14.5
Avant la date butoir	2.0	0.0	2.5	0.1	0.6	0.1	0.5	0.1	0.6	0.2	0.6	0.3
Rééchelonnée	18.8	0.0	19.1	1.4	21.3	3.3	20.9	4.5	20.1	5.3	19.9	5.9
Après la date butoir	15.0	2.1	15.6	3.9	15.6	5.4	15.3	6.7	14.7	7.4	14.4	8.2
Hors Club de Paris	0.3	0.0	0.3	0.0	0.3	0.0	0.3	0.0	0.2	0.0	0.2	0.0
Dette commerciale	16.9	1.4	17.2	1.7	17.8	2.8	16.7	2.7	15.8	2.7	15.5	3.0
Club de Londres	16.7	1.3	17.0	1.5	17.5	2.6	16.5	2.5	15.6	2.5	15.3	2.8
Autres	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Nouvelle dette												
Pour mémoire												
PIB nominal (milliards de FCFA)	8,006	8,006	7,984	7,984	8,178	8,178	8,621	8,621	9,177	9,177	9,496	9,496

Sources : autorités ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 9. Service de la dette extérieure, 2002-07
(milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	Fin 2002		2003		2004		2005		2006		2007							
	Principal	Intérêt	Total															
													Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
Service de la dette (prévu)	557.8	221.7	779.5	425.3	191.6	617.0	384.5	151.9	536.4	314.8	151.5	466.4	287.1	131.0	418.1	256.7	112.8	369.6
Debite multilatérale (hors BCEAO)	162.4	65.1	227.5	169.1	52.1	221.2	176.3	44.7	221.0	149.2	40.9	190.2	140.0	23.6	163.6	121.3	23.3	144.7
FMI	51.0	1.1	52.1	57.9	1.4	59.3	66.3	1.0	67.3	47.7	0.7	48.4	30.8	0.5	31.3	31.0	0.4	31.4
Banque mondiale	51.3	32.9	84.2	51.5	25.8	77.2	57.5	20.0	77.4	55.7	17.7	73.4	64.7	10.0	74.7	44.0	11.9	55.9
Groupe de la BAD	47.5	27.7	75.2	47.3	22.4	69.7	43.3	21.4	64.7	37.2	20.5	57.7	35.4	11.1	46.5	35.8	8.2	44.0
Autres	12.6	3.4	16.0	12.4	2.6	15.0	9.3	2.3	11.5	8.7	2.0	10.7	9.2	2.0	11.1	10.5	2.9	13.4
Debite bilatérale officielle	380.4	128.0	508.4	241.0	114.7	355.7	193.0	83.7	276.8	151.2	87.4	238.6	133.6	84.3	218.0	121.6	67.3	188.9
Club de Paris	379.5	127.6	507.1	239.8	114.6	354.5	191.9	83.5	275.4	151.0	87.3	238.3	132.6	84.1	216.7	119.4	66.6	186.0
Avant la date butoir	161.9	71.7	233.6	71.4	42.0	113.4	52.7	22.0	74.8	3.8	0.5	4.4	4.4	1.3	5.8	3.6	0.6	4.2
Rééchelonnée	0.0	0.0	0.0	73.2	17.5	90.8	48.0	35.3	83.2	52.9	50.9	103.8	58.4	48.6	106.9	30.8	47.6	78.5
Après la date butoir	217.6	55.9	273.5	95.2	55.1	150.3	91.2	26.2	117.4	94.3	35.8	130.1	69.8	34.2	104.0	85.0	18.4	103.4
Hors Club de Paris	0.9	0.4	1.3	1.2	0.1	1.2	1.1	0.2	1.3	0.2	0.2	0.4	1.0	0.2	1.2	2.3	0.7	2.9
Debite commerciale	15.0	28.6	43.6	15.3	24.8	40.1	15.2	23.5	38.7	14.4	23.1	37.6	13.4	23.1	36.5	13.8	22.2	36.0
Club de Londres	12.9	28.0	40.9	14.2	24.3	38.6	14.1	23.2	37.3	13.7	22.8	36.5	13.0	22.9	35.9	13.4	22.0	35.5
Autres	2.0	0.6	2.7	1.0	0.5	1.5	1.0	0.3	1.4	0.8	0.3	1.1	0.4	0.2	0.6	0.3	0.2	0.5
<i>Pour memoire</i>																		
Service de la dette (% du PIB)	7.0	2.8	9.7	5.3	2.4	7.7	4.7	1.9	6.6	3.7	1.8	5.4	3.1	1.4	4.6	2.7	1.2	3.9
PIB nominal	8,006	8,006	8,006	7,984	7,984	7,984	8,178	8,178	8,178	8,621	8,621	8,621	9,177	9,177	9,177	9,496	9,496	9,496

Sources : autorités ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 10. Côte d'Ivoire — Scénario à moyen terme 2007-12

	Moyenne 1999-2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
					Prévisions					
Scénario de base 1/										
					(Variation annuelle en %)					
Secteur réel										
Croissance réelle du PIB	-1.0	1.8	1.2	0.9	1.7	3.5	4.9	5.6	5.8	6.5
Croissance réelle du PIB par habitant	-3.0	0.3	-0.7	-0.6	0.2	2.0	3.4	4.1	4.3	5.0
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	2.8	1.5	3.9	2.5	2.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
					(% du PIB)					
Investissement brut	11.3	10.8	9.7	9.7	9.7	12.2	15.0	16.2	17.2	18.3
Gouvernement central	3.0	2.8	2.7	3.0	2.9	4.0	4.7	5.3	5.8	6.4
Secteur hors administrations publiques	8.3	8.0	7.0	6.7	6.9	8.2	10.4	11.0	11.4	11.9
Épargne intérieure brute	21.4	20.0	17.2	20.1	17.8	18.9	20.8	20.8	20.4	20.4
Gouvernement central	4.8	2.2	1.9	2.4	3.2	4.1	4.5	4.5	4.4	4.3
Secteur hors administrations publiques	16.5	17.8	15.3	17.7	14.7	14.8	16.3	16.3	16.1	16.2
Épargne nationale brute	11.8	12.4	10.0	12.7	12.0	13.3	15.4	15.7	15.5	15.9
Gouvernement central	2.0	1.3	1.2	1.5	3.3	4.2	3.5	3.6	3.6	3.7
Secteur hors administrations publiques	9.7	11.1	8.7	11.2	8.7	9.1	11.9	12.1	12.0	12.2
Secteur fiscal										
Recettes totales et dons	17.6	18.4	18.2	18.8	20.8	21.0	21.0	20.8	20.7	20.6
Recettes totales	17.0	17.5	17.1	18.2	19.5	19.6	19.7	19.6	19.5	19.5
Dépenses totales	19.0	20.1	19.9	20.6	20.5	20.8	22.1	22.4	22.8	23.4
Solde primaire de base 2/	2.7	0.9	0.4	0.3	1.0	1.3	1.4	1.1	1.0	0.8
Solde global, hors dons, base ordonnancements	-1.5	-1.7	-1.7	-1.8	0.3	0.2	-1.1	-1.6	-2.2	-2.8
					(Variation annuelle en %, base FCFA)					
External sector										
Exportations, f.o.b., à prix courants	5.3	8.4	11.3	8.0	-2.4	3.0	3.1	2.2	3.4	5.5
Importations, f.o.b., à prix courants	2.0	21.9	22.9	-1.7	0.9	6.2	4.4	4.3	6.6	8.4
Volume des exportations	-0.1	21.7	4.2	4.7	-0.2	1.7	4.0	4.1	4.9	6.8
Volume des importations	-5.8	21.6	3.0	0.7	1.8	6.0	6.9	7.1	7.6	8.7
					(% du PIB, sauf indication contraire)					
Solde courant (transferts publics compris)	0.8	1.6	0.2	3.0	2.3	1.1	0.4	-0.6	-1.7	-2.4
Solde courant (hors transferts publics)	1.7	1.7	0.4	3.2	0.6	0.0	-0.7	-1.5	-2.6	-3.4
Réserves officielles brutes (en mois d'importations de produ	3.0	3.1	2.5	2.9	3.0	2.9	2.9	2.9	2.7	2.6
Dette publique extérieure		80.8	77.6	73.3	71.0	66.3	63.1	60.2	57.9	55.8
<i>Pour mémoire:</i>										
PIB nominal (milliards de FCFA)	7,774	8,178	8,621	9,177	9,496	10,215	10,980	11,893	12,877	14,083
Scénario bas										
Secteur réel										
Croissance réelle du PIB	-1.0	1.8	1.2	0.9	1.7	2.1	2.1	2.2	2.3	2.3
Investissement brut	11.3	10.8	9.7	9.7	9.7	8.7	8.6	8.5	8.0	7.9
Gouvernement central	3.0	2.8	2.7	3.0	2.9	2.5	2.4	2.3	2.2	2.2
Secteur hors administrations publiques	8.3	8.0	7.0	6.7	6.9	6.2	6.2	6.2	5.7	5.7
Secteur fiscal										
Recettes totales	17.0	17.5	17.1	18.2	19.5	19.1	18.4	17.8	17.3	16.8
Dépenses totales	19.0	20.1	19.9	20.6	20.5	20.5	19.7	19.1	18.5	17.9
Solde primaire de base 2/	2.7	0.9	0.4	0.3	1.0	0.4	0.2	0.1	0.1	0.0
Secteur extérieur										
Solde courant (transferts publics compris)	0.8	1.6	0.2	3.0	2.3	1.0	0.9	0.8	0.5	0.4
Solde courant (hors transferts publics)	1.7	1.7	0.4	3.2	0.6	0.3	0.3	0.4	0.2	0.2
Dette publique extérieure		80.8	77.6	73.3	71.0	68.7	67.2	64.9	62.8	60.7
Hypothèses										
Croissance réelle du PIB mondial (WEO) (%)	3.7	5.3	4.9	5.4	4.9	4.9	4.8	4.9	4.8	4.8
Prix au comptant du pétrole brut (WEO) (USD/baril)	24.9	37.8	53.4	64.3	63.8	68.8	68.5	66.8	66.0	65.5
Production de pétrole brut (millions de barils)	4.2	7.8	14.5	22.2	17.4	23.6	30.5	30.7	30.0	29.3
Prix du cacao sur le marché mondial (WEO) (USD/kg)	1.3	1.55	1.54	1.59	1.60	1.59	1.57	1.56	1.55	1.54
Production de cacao (milliers de tonnes)	1,257.9	1,377.7	1,396.4	1,315.0	1,334.7	1,374.8	1,429.8	1,486.9	1,546.4	1,608.3
Index de production du secteur secondaire et tertiaire 3/	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Taux de change nominal (CFAF/USD, moyenne pour la périod	669.0	527.6	526.6	522.4	488.5	482.2	479.8	476.6	472.2	467.6

Sources : autorités ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

Note: Les deux scénarios ne prévoient pas de programmes d'IADM/PPTE.

1/ Basé sur des progrès permanents vers la paix et la réconciliation nationale.

2/ Définé comme étant les recettes totales moins les dépenses totales, hors intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

3/ En termes réels et en pour cent du niveau de 1999.

Tableau 11. Côte d'Ivoire — Indicateurs de crédit du FMI, 2003-10

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	Prévisions							
Utilisation en cours des crédits du FMI ^{1/}								
Millions de DTS	286.0	200.5	138.8	99.7	109.8	81.6	69.9	53.1
Milliards de FCFA	232.4	156.7	108.0	76.7	81.1	60.0	51.3	38.8
% des recettes du gouvernement	17.2	10.9	7.3	4.6	4.4	3.0	2.4	1.7
% des exportations, f.o.b.	7.1	4.4	2.7	1.8	2.0	1.4	1.2	0.9
% de la dette publique extérieure	3.6	2.4	1.6	1.1				
% du PIB	2.9	1.9	1.3	0.8	0.9	0.6	0.5	0.3
% de la quote-part	88.0	61.7	42.7	30.7	33.8	25.1	21.5	16.3
Rachats, remboursements, frais et intérêts dus								
Millions de DTS	76.7	86.8	62.6	39.7	32.7	30.7	14.1	19.2
Milliards de FCFA	62.3	67.8	48.7	30.5	24.2	22.5	10.4	14.0
% des recettes du gouvernement	4.6	4.7	3.3	1.8	1.3	1.1	0.5	0.6
% des exportations, f.o.b.	1.9	1.9	1.2	0.7	0.6	0.5	0.2	0.3
% de la dette publique extérieure	1.0	1.0	0.7	0.5				
% du PIB	0.8	0.8	0.6	0.3	0.3	0.2	0.1	0.1
% de la quote-part	23.6	26.7	19.2	12.2	10.0	9.4	4.3	5.9
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)								
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)	-75.0	-85.5	-61.7	-39.1	10.0	-28.1	-11.7	-16.8
Paievements	0.0	0.0	0.0	0.0	40.7	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	75.0	85.5	61.7	39.1	30.6	28.1	11.7	16.8
Pour mémoire (milliards de FCFA)								
PIB nominal	7984.3	8178.5	8621.2	9177.5	9496.4	10214.6	10980.4	11892.5
Exportations, f.o.b.	3264.2	3539.9	3939.6	4254.5	4153.9	4277.0	4408.4	4507.1
Recettes du gouvernement	1347.4	1431.6	1471.4	1672.1	1847.7	2004.1	2162.7	2329.6
Dette publique extérieure	6495.7	6605.9	6694.3	6729.2				
FCFA/DTS (moyenne de la période)	812.62	781.45	778.11	768.67	739.15	734.57	733.27	731.05

Sources : FMI, Département des finances; estimations et prévisions des services du FMI.

^{1/} Y compris le paiement futur de 40 650 000 DTS dans le cadre de l'AUPC

Tableau 12. Côte d'Ivoire — Indicateurs de stabilité financière du secteur bancaire, 2001-06

	2001	2002	2003	2004	2005	2006 ^{1/}
	(%, fin de période)					
Adéquation du capital aux besoins						
Ratio capital/avoirs pondérés des risques	7.9	...	16.3	12.2
Capital (actif net)/avoirs 2/	7.2	8.3	9.7	9.4	8.8	8.9
Qualité des avoirs						
Prêts totaux/avoirs totaux	67.5	67.0	65.4	68.0	66.2	...
Prêts non productifs (PNP)						
PNP/prêts totaux	19.3	21.3	25.1	26.2	21.0	20.0
PNP nets des prêts totaux/provisionnement	5.8	6.7	8.7	10.4	4.4	3.3
Taux de provisionnement	70.1	68.5	65.4	60.5	79.0	83.7
Gestion						
Revenus/coût du personnel	33.2	32.6	34.2	31.6	30.0	...
Recettes/dépenses non productives	65.1	63.7	66.0	65.1	62.8	...
Epargne et rentabilité						
Revenu net (milliards de FCFA)	-5.4	8.9	6.7	13.1	26.0	...
Rendement d'actif	3.0	5.5	10.6	...
Ecart des taux de change d'achat et de vente (points de pourcentage)	6.7	7.6	7.9	7.8	7.7	...
Liquidité						
Avoirs en liquide/avoirs totaux	35.8	42.9	43.5	44.9	43.2	44.7
Avoirs en liquide/passif à court terme	62.1	71.8	80.6	87.5	84.8	85.4
Prêts/dépôts	106.6	91.4	87.3	90.8	88.7	88.2
Pour mémoire						
Côte d'Ivoire						
Nombre d'institutions financières (y compris non	20	18	19	20
Part des avoirs totaux de l'UEMOA	32.0	31.3	29.5	...
UEMOA						
Nombre d'institutions financières (y compris non	...	86	87	93	114	116
Ratio capital/avoirs pondérés des risques	...	11.7	10.6	11.4	11.8	...
PNP/prêts totaux	...	20.0	19.7	20.7	19.8	...
Taux de provisionnement	...	65.9	67.7	61.1	66.8	...

Sources : BCEAO, Commission bancaire, APBEF-CI, et estimations des services du FMI.

^{1/} Temporaire^{2/} Fonds propres nets combinés divisés par les avoirs combinés du secteur bancaire.

Tableau 13. Indicateurs de gouvernance en Côte d'Ivoire par rapport à d'autres pays
de l'UEMOA et d'Afrique sub-saharienne ^{1/}

	Côte d'Ivoire		UEMOA		ASS	
	2004	2006	2004	2006	2004	2006
Indice de perception de la corruption (IPC) ^{2/}	2.0	2.1	1.4	2.9	2.9	2.8
	Côte d'Ivoire		UEMOA		ASS	
	2005		2005		2005	
Évaluation des politiques et institutions du pays (CPIA) ^{3/}						
Gestion économique	2.0		3.5		3.3	
Politiques structurelles	3.2		3.5		3.2	
Politiques d'équité/inclusion sociale	2.3		3.1		3.1	
Institutions et gestion du secteur public	2.5		3.2		3.0	
	Côte d'Ivoire		UEMOA		ASS	
	2005		2005		2005	
Position dans le classement des coûts de faire des affaires	156	141	160	155	132	131
Indicateurs choisis						
Lancer une affaire (% du revenu par habitant)	134.9	134.1	229.1	219.9	211.4	162.9
Exécuter un contrat (coût en % de la dette)	29.5	29.5	41	41	42	42.2
Enregistrer une propriété (% de la valeur de la propriété)	14.3	14.3	14.6	15.0	12.4	11.6
Obtenir un crédit (% des adultes)	3	3.1	2.4	3.7	0.8	1.5
Employer des ouvriers (coût de licenciement en semaine)	49	49	34	42	69	71
Temps passé au traitement des licences	569	569	229	219	235	235
Fermer une affaire: taux de recouvrement ^{5/}	14.9	33.8	8.5	21.0	14.9	17.7
Coûts salariaux indirects	18.4	18.4	23.1	23.1	12.9	12.7
Coût d'un conteneur transfrontalier ^{6/}	1,087	1,088	1,513	1,531	1,754	1,754

Sources : Banque mondiale, *Doing Business*, Evaluation des politiques et institutions du pays (CPIA); et Transparency International, organisation basée à Berlin, Indice de perception de la corruption (IPC).

^{1/} Ces indicateurs se basent dans une grande mesure sur une perception et un jugement subjectifs.

^{2/} L'IPC collecte des données de sources qui couvrent les deux dernières années. Toutes les sources mesurent la perception de la corruption (fréquence et/ou volume des pots-de-vin dans les secteurs public et politique). Pour déterminer la valeur moyenne pour un pays, la normalisation est réalisée par une technique de percentiles d'alignement. Cela permet à tous les scores rapportés de rester dans une fourchette de 0 à 10 (10 étant le meilleur).

^{3/} La CPIA évalue la mesure dans laquelle le cadre politique et institutionnel d'un pays soutient la croissance durable et la réduction de la pauvreté, et partant, l'utilisation efficace de l'aide au développement. L'exercice obtient des scores pour l'ensemble des 16 critères qui composent la CPIA. Les services de la Banque mondiale évaluent les résultats réels du pays pour chaque critère, et attribuent une note. On calcule la moyenne de ces notes, d'abord pour obtenir une note regroupée, puis pour déterminer une note composite du pays comme moyenne des quatre notes regroupées. La fourchette d'évaluation va de 1 à 6 (la meilleure).

^{4/} L'indice du coût de faire des affaires classe les économies de 1 à 175, la première place étant la meilleure. L'indice est calculé pour chaque pays comme la simple moyenne du classement du pays sur chacun des sujets couverts. Le classement de chaque sujet est la moyenne des classements de percentiles sur les indicateurs qui la composent.

^{5/} Le taux de recouvrement calcule le nombre de cents par dollar que les demandeurs (crédeurs, autorités fiscales et employés) récupèrent d'une société insolvable.

^{6/} Coût moyen en dollars américains d'un conteneur pour l'exportation et l'importation.

Tableau 14. Côte d'Ivoire — Indicateurs démographiques et sociaux choisis, 2004

	Afrique sub-saharienne ^{1/}	Côte d'Ivoire			
		1994-2000	1998	2002	2004
(Dans les unités indiquées)					
Population					
Total (millions)	689.6	15.6	16.0	17.3	17.9
Taux de croissance annuel (%)	2.2	2.7	2.6	1.7	1.7
Population urbaine (% de la population totale)	36.4	42.5	42.5 ^{2/}	44.5	44.6
PIB par habitant, PPA (dollar international actuel)	1,946	1,526	1,606	1,546	1,551
Pauvreté (% de la population sous le seuil de pauvreté de 1 USD/jour)	40.2	35.2	33.6	38.4	41.5
Espérance de vie (années)	46.1	47.6	47.6 ^{2/}	46.0	45.9
Taux de fécondité total (naissances par femme)	5.3 ^{3/}	5.6	5.6 ^{2/}	5.1	5.1
Population active					
Total, de 15 à 64 ans (milliers)	298,857	5,704	5,852	6,421	6,669
(% de la population totale)	43.3	36.6	36.6	37.0	37.3
Part des dépenses publiques (% du PIB)					
Éducation	4.5 ^{4/}	...	3.9 ^{5/}	4.4	4.4
Santé	2,4 ^{6/}	...	0.8 ^{5/}	0.9	0.9
(% de la population d'âge scolaire)					
Éducation					
Taux de scolarisation - enseignement primaire (brut)	...	58.1	60.4	69.7	56.0
Taux d'alphabétisation des jeunes (tx femmes en % du tx hommes) (15-24)	86.0	72.3	72.5	75.2	74.0
(Dans les unités indiquées)					
Proportion élèves/professeurs - enseignement primaire	47.4	43.8	...	43.9	42.4
Taux d'alphabétisation des adultes					
% de population de 15 ans et plus	40.2	...	44.5	50.3	51.3
Femmes	53.2	...	35.7	38.4	38.6
Santé					
Taux de mortalité des enfants d'1 an (par 1 000 naissances vivantes)	103.0	89.0	112.0	102.0	117.0
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000)	174.0	167.8	181.0	181.0 ^{5/}	194.0
Accès à une source d'eau meilleure					
% de la population	56.2	42.2	43.6	49.4	84.0
Milieu urbain	80.3	41.7	55.7	61.0	97.0
Milieu rural	42.5	37.7	38.1	43.8	74.0
Nutrition					
Production alimentaire par habitant (1999-2001=100)	106.7	91.8	93.8	98.9	101.2
Malnutrition infantile (% d'enfants de moins de 5 ans)	...	23.8	21.2	21.7	17.2 ^{7/}

Sources : autorités ivoiriennes, *Rapport national sur les objectifs de millénaire pour le développement*; Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde*, 2006; PNUD, *Rapport sur le développement humain*, 2006 (FMI, Economic Data Sharing System (E

^{1/} Dernière année, sauf indication contraire.

^{2/} 1997.

^{3/} Moyenne 2000-05.

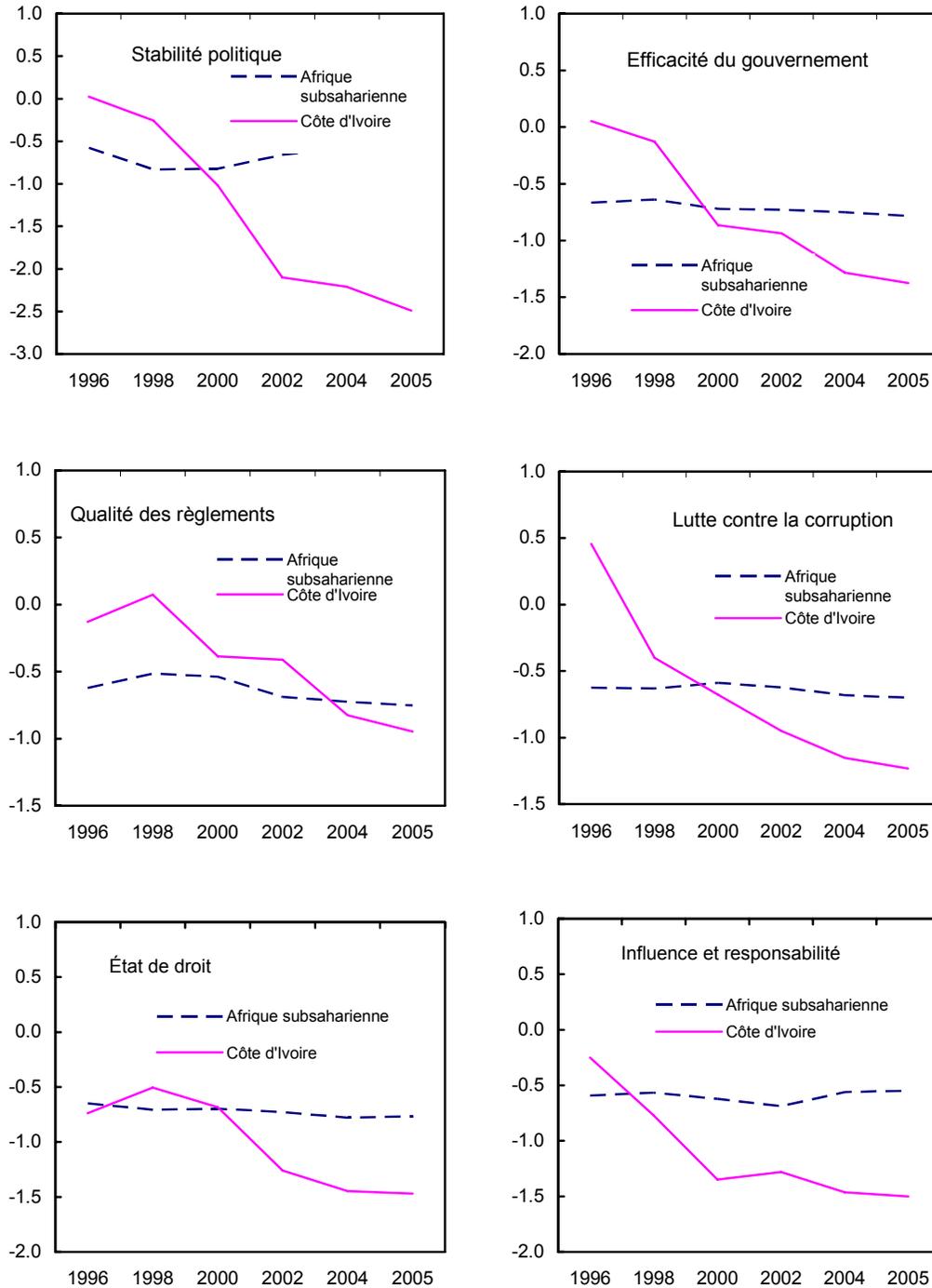
^{4/} Moyenne 2003-04.

^{5/} 2000.

^{6/} Moyenne 2002-04.

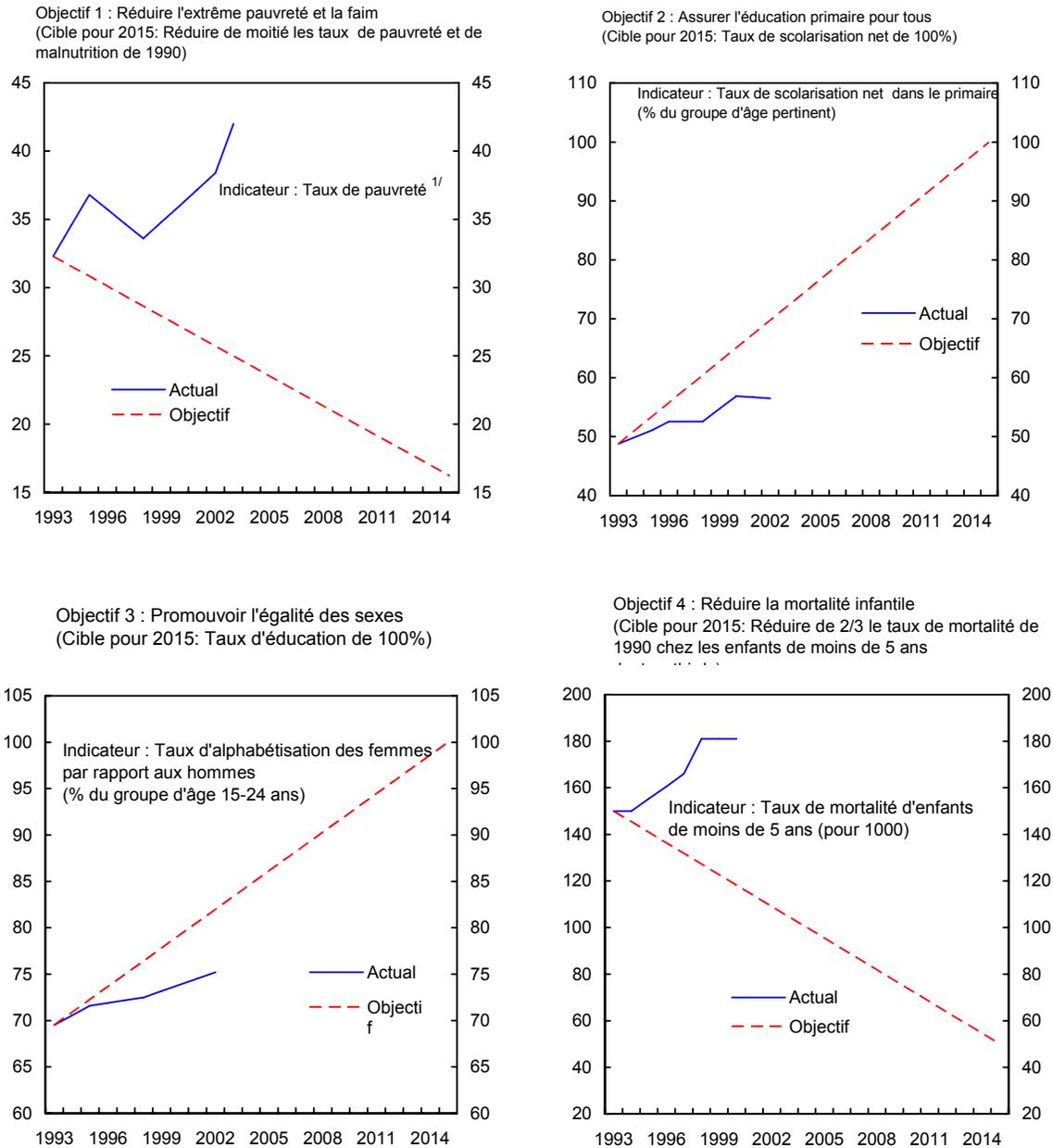
^{7/} Moyenne 1995-2004.

Figure 1. Côte d'Ivoire — Indicateurs de gouvernance, 1996-2005
(Estimations ponctuelles = -2,5 à +2,5)



Source : Daniel Kaufmann, Aart Kraay et Massimo Mastruzzi, *Governance Matters V: Governance Indicators for 1996-2005*, disponible (en anglais) sur Internet: <http://www.worldbank.org/wbi/governance>.

Figure 2a. Côte d'Ivoire — Progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, 1993-2002.



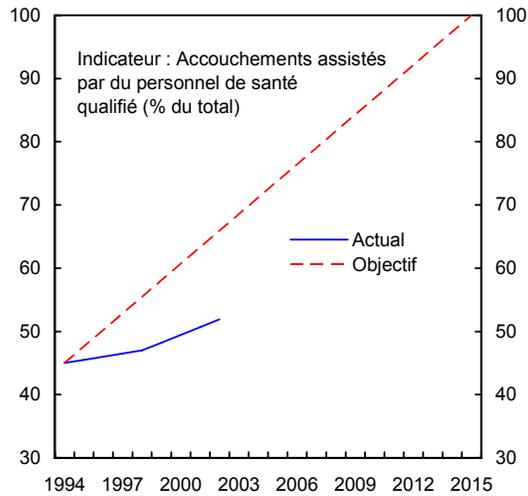
Source : autorités ivoiriennes.

^{1/} Pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté national, défini à 1 USD/jour.

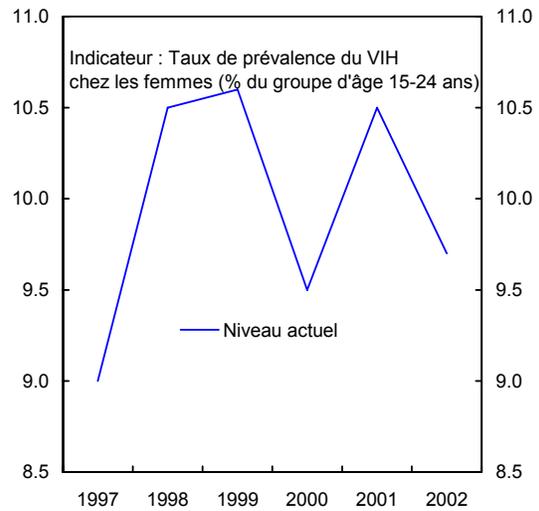
NdT : Actual = niveau actuel.

Figure 2b. Côte d'Ivoire — Progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, 1993-2002 (fin)

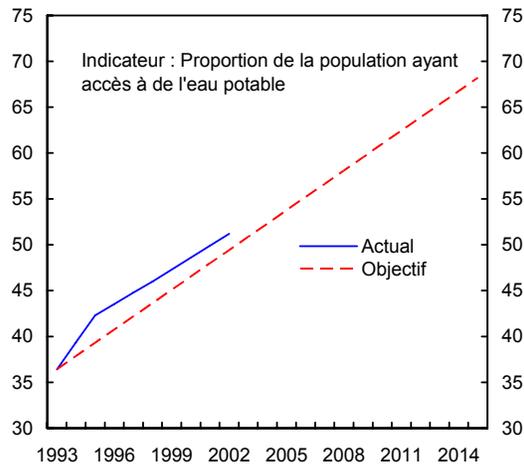
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle
(Cible pour 2015 : Réduire de 3/4 le taux de mortalité maternelle de 1990)



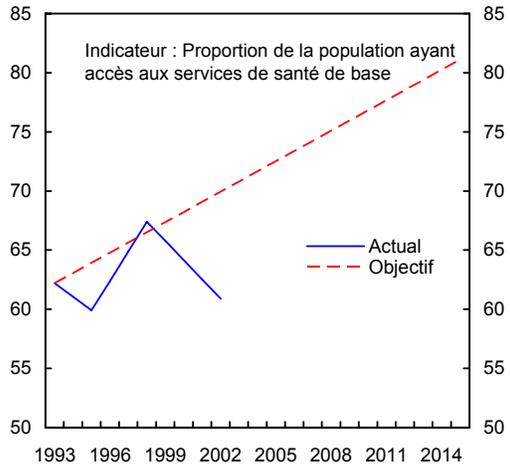
Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ^{2/}
(Cible pour 2015 : Stopper la propagation du SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle)



Objectif 7 : Assurer un environnement durable
(Cible pour 2015 : Réduire de moitié le pourcentage de population n'ayant pas accès à de l'eau potable)



Objectif 8 : Assurer un environnement durable
(Cible pour 2015 : Réduire de moitié le pourcentage de population n'ayant pas accès aux services de santé de base)



Source: autorités ivoiriennes.

^{2/} Aucune cible n'est formulée pour cet indicateur; aucune données disponibles pour 1993 à 1996.

NdT : Actual = niveau actuel.

Appendice I

Abidjan, 12 juillet 2007

Monsieur Rodrigo de Rato
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington DC, 20431

Monsieur le directeur général,

1. Depuis 1999, la Côte d'Ivoire souffre d'une instabilité politique, facteur qui a contribué au ralentissement de l'économie et à une forte détérioration des conditions sociales. La partition du pays en une région nord et une région sud, suite à la crise de septembre 2002, a détérioré la situation économique et sociale. À partir de 2005, il y a eu certains progrès vers la paix, la réunification et la réconciliation nationale grâce aux efforts des gouvernements successifs. En mars 2007, l'accord de Ouagadougou entre le Président de la République et le Secrétaire général des Forces nouvelles, avec l'appui de tous les partis politiques majeurs, a ouvert la voie à une solution durable à la crise et à des élections présidentielles ouvertes, démocratiques et transparentes début 2008. L'accord a été accueilli favorablement par les populations vivant en Côte d'Ivoire, par la communauté internationale, y compris la CEDEAO, l'Union africaine et le Conseil de sécurité des Nations unies.

2. Conformément à l'accord, le nouveau gouvernement de transition, qui a pris fonction en avril 2007, concentre ses efforts sur la mise en œuvre, dans les meilleurs délais, de l'unification et la refondation des deux armées, du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), du démantèlement des milices, du redéploiement de l'administration sur l'ensemble de notre territoire et de l'identification de la population et la préparation des élections. Le gouvernement a déjà procédé à la création du centre de commandement intégré des deux armées et des brigades mixtes, ainsi qu'à la suppression de la région de confiance. Ces brigades ont commencé à opérer dans cette région afin d'y assurer la sécurité. Nous avons également adopté une nouvelle loi d'amnistie pour les crimes de guerre et contre l'État et commencé à mettre en œuvre des mesures pour réunifier le pays. Avant fin juillet 2007, nous espérons réaliser des progrès significatifs dans le regroupement et le désarmement des anciens combattants ainsi que dans le démantèlement des milices. Nous entendons également réinstaller l'administration préfectorale et rendre pleinement opérationnelles les collectivités décentralisées (mairies et conseils généraux) dans l'ensemble des 22 départements des régions centre, nord et ouest de notre territoire et redémarrer le processus d'identification de la population, notamment des audiences foraines, avant fin juillet 2007.

3. Les progrès dans ces processus devraient permettre le réengagement progressif de nos partenaires extérieurs en Côte d'Ivoire. Dans cette perspective, nous avons adopté un schéma pour l'apurement progressif, à partir de mi-juillet 2007, des arriérés vis-à-vis de la Banque mondiale, ainsi qu'un plan d'apurement des arriérés vis-à-vis de la Banque africaine de développement, en accord avec ces deux institutions. En outre, nous avons mis en place un mécanisme en vue de sécuriser les fonds nécessaires pour couvrir les besoins du service de la dette vis-à-vis de ces institutions pour le reste de l'année 2007.

4. Avec l'appui de la communauté internationale, le gouvernement de transition entend bâtir sur les acquis obtenus jusqu'ici pour mettre en œuvre des politiques visant la réconciliation nationale, une relance soutenue de la croissance économique, l'amélioration des conditions sociales et la réduction de la pauvreté. Notre mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint décrit le programme économique et financier du gouvernement pour l'année 2007. Le gouvernement reconnaît l'importance primordiale de l'amélioration progressive de la transparence dans la gestion des affaires publiques et de la lutte contre la fraude et la corruption. À cette fin, nous avons commencé à mettre en œuvre des mesures spécifiques en matière de gestion des ressources publiques et parapubliques, notamment dans le secteur du pétrole et du gaz et dans la filière café-cacao. Un volet important des politiques économiques en 2007 consistera également à renforcer les capacités des institutions et des administrations publiques à l'échelle nationale et à sanctionner les cas avérés de mauvaise gestion.

5. La politique budgétaire en 2007 est celle d'une année de transition et de réunification. Les dépenses liées à la crise et celles afférentes au processus électoral seront prioritaires et absorberont une part considérable de nos ressources budgétaires. Cependant, notre objectif est de capter le plus tôt possible les dividendes de la paix et d'en faire bénéficier les populations. À cette fin, nous sommes en train d'étendre la mobilisation des recettes à l'ensemble du territoire réunifié. Nous allons également diminuer les dépenses non essentielles (y compris les primes de front) et celles sans impact social et économique direct, réorienter les ressources vers les dépenses sociales et de réhabilitation des infrastructures de base et réévaluer l'ampleur et l'étalement dans le temps de certains grands travaux à la lumière des disponibilités financières et des besoins de la population de notre pays. Nous envisageons également le retour aux procédures d'exécution du budget normales et une diffusion régulière des situations d'exécution du budget au sein de l'ensemble du gouvernement et au grand public. Pour les programmes liés à la crise, nous entendons formuler - en concertation avec nos partenaires extérieurs - des budgets réalistes et organiser, avant fin juillet 2007, une conférence des donateurs en vue d'obtenir leur soutien pour couvrir les besoins financiers résiduels de ces programmes.

6. Le gouvernement considère que les politiques définies dans le MPEF sont appropriées à la réalisation de nos objectifs économiques. Il prendra toute autre mesure qui s'avérerait nécessaire à la mise en œuvre de ce programme. Pour appuyer la mise en œuvre

du programme, le gouvernement sollicite une assistance d'urgence post-conflit (AUPC) du FMI d'un montant de 40,65 millions de DTS, soit l'équivalent de 12,5% de notre quote-part. Nous espérons vivement que la Côte d'Ivoire bénéficiera d'une subvention sur le taux d'intérêt. Nous entendons solliciter une assistance additionnelle dans le cadre de l'AUPC du FMI au cours des six prochains mois.

7. Cette requête et le programme y afférent pourraient également constituer une passerelle vers un nouveau programme pour lequel nous solliciterons l'appui du FMI dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Un tel programme devrait permettre à la Côte d'Ivoire d'accéder à nouveau à l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée. Le gouvernement prévoit de préparer dans les meilleurs délais son document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).

8. Le gouvernement consultera le FMI en ce qui concerne la mise en œuvre du programme des politiques économiques inscrites dans le MPEF. Il transmettra au FMI toutes les informations requises pour le suivi de la mise en œuvre du programme, conformément à la politique du FMI relative à de telles consultations.

9. Les autorités ivoiriennes souhaitent rendre accessible au public la présente lettre, le MPEF ci-joint, le protocole d'accord technique (PAT) ci-joint, ainsi que le rapport des services du FMI afférent à la requête de l'AUPC. Nous autorisons par la présente, leur publication et affichage sur le site Internet du FMI, suite à l'approbation par le conseil d'administration du FMI.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur général, l'assurance de notre très haute considération,

/s/

/s/

Charles Koffi Diby
Ministre de l'économie et des finances

Guillaume Kigbafori Soro
Premier ministre

Annexes : - Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF)
- Protocole d'accord technique (PAT)

Appendice I. Annexe I. Mémoire de politiques économique et financière — 2007**I. INTRODUCTION**

1. En 1999, la Côte d'Ivoire est entrée dans une crise politique persistante qui a débouché sur un conflit armé et la partition du pays entre une région nord et une région sud en 2002. L'impact socioéconomique a été considérable : le PIB réel par habitant a fortement diminué, les services sociaux de base se sont détériorés, surtout dans le nord du pays, et près d'un million de personnes ont été déplacées. Ces trois dernières années, la sécurité s'est progressivement améliorée, et la capacité d'adaptation de l'économie a permis d'enregistrer une reprise modérée de la croissance. Cependant, l'augmentation des dépenses publiques et la suspension prolongée de l'aide extérieure ont entraîné une détérioration de la situation budgétaire et une importante accumulation d'arriérés extérieurs et intérieurs.

2. Ces dernières années, avec le soutien et la médiation de la communauté internationale, la Côte d'Ivoire a enregistré certains progrès sur la voie du rétablissement de la paix, même si le contexte politique et les conditions de sécurité étaient fragiles. Au début de 2007, afin de relancer le processus de paix, le Président Gbagbo et le Secrétaire général des Forces Nouvelles, Guillaume Soro, ont amorcé un dialogue direct qui a abouti à la signature de l'accord de Ouagadougou début mars 2007. Cet accord, qui a reçu l'appui des grands partis politiques et de la communauté internationale, notamment de la CEDEAO, de l'Union africaine et du Conseil de sécurité des Nations unies, ouvre la voie à une réunification et à une réconciliation nationale rapides ainsi qu'à la tenue d'élections d'ici début 2008. Il sera la pierre angulaire du retour à la paix et à la sécurité, de la reprise économique et de l'amélioration des conditions sociales.

3. Le nouveau gouvernement de transition entré en fonction en avril 2007 a établi, en mai, la feuille de route et la matrice de mise en œuvre de l'accord. La feuille de route prévoit la reprise et l'accélération du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), le démantèlement des milices, l'unification et la refondation des armées, l'identification de la population, l'organisation des élections et le redéploiement des services publics dans l'ensemble du pays. À la mi-mai 2007, ces programmes et processus - en particulier le regroupement des anciens combattants, le démantèlement des milices, et le redéploiement des services administratifs et sociaux - ont redémarré. Nous entendons réinstaller l'administration préfectorale et rendre pleinement opérationnelles les collectivités décentralisées (mairies et conseils généraux) dans l'ensemble des 22 départements de la région centre-nord-ouest d'ici fin juillet. À cette même date, nous aurons démarré le regroupement des anciens combattants dans les 17 sites (en vue de leur intégration dans l'armée ou de leur démobilisation), le démantèlement des milices et relancé les audiences foraines).

4. Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que le processus de paix progresse à un rythme soutenu dans les prochaines semaines, afin que la Côte d'Ivoire puisse rapidement tirer parti de l'engagement financier des institutions de Bretton Woods et de nos autres partenaires. Nous avons adopté à cette fin, avec l'accord des deux institutions concernées, un plan qui vise à apurer progressivement les arriérés envers la Banque mondiale à compter de juillet 2007, et un plan qui vise à apurer les arriérés envers la Banque africaine de développement (BAD) d'ici avril 2008 dans le cadre de la Facilité pour les pays sortant d'un conflit.

5. Le présent mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) décrit les politiques que les autorités entendent conduire et les objectifs spécifiques qu'elles se sont fixés, dans le cadre de leur programme, en 2007. Les autorités demandent l'appui de la communauté internationale et du Fonds monétaire international (FMI) au titre de l'assistance d'urgence post-conflit (AUPC).

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

6. L'économie s'est redressée après le conflit et a constamment affiché une bonne tenue malgré la crise, ainsi qu'en témoignent les trois années consécutives de croissance positive. La croissance économique a atteint environ 1 % en 2006 sous l'effet conjugué d'une forte production pétrolière (pétrole brut et produits raffinés) et de la reprise des secteurs des télécommunications et du commerce, ce qui a contribué à compenser le repli enregistré dans plusieurs secteurs d'activité, notamment dans la transformation des produits alimentaires. La hausse des prix à la consommation est restée faible, s'établissant à 2,5 % en moyenne annuelle. Les taux de change réel et nominal sont restés à peu près stables en 2006, reflétant une inflation comparable à celle des partenaires commerciaux et la stabilité de l'euro par rapport au dollar.

7. En 2006, la situation budgétaire a été moins bonne que prévu et l'excédent primaire de base représentait 0,3 % du PIB (contre 0,4 % du PIB réalisé en 2005 et 1,4 % du PIB prévu pour 2006). Les recettes ont été un peu plus faibles que prévu, dû en grande partie à une production pétrolière et gazière plus faible que prévu, ce qui est imputable à des problèmes techniques. Les dépenses ont été plus élevées que prévu au budget 2006, ce qui s'explique par des dépassements constatés dans les dépenses courantes non salariales (hors dépenses liées à la crise), en particulier dans les dépenses imprévues de souveraineté, celles nécessitées par les charges liées au déversement des déchets toxiques et les subventions de gaz versées au secteur de l'électricité, qui est en proie à de graves difficultés techniques et financières. Ces dépassements ont été atténués par le niveau plus faible que prévu des dépenses liées à la crise, car le progrès des programmes de DDR, du redéploiement et de l'identification a été inférieur aux attentes. Les dépenses d'éducation et de santé ont légèrement diminué pour s'établir à 26,9 % des dépenses primaires totales, contre 28,6 % en 2005.

8. En raison de la pression des dépenses et des tensions de trésorerie, le déficit global des finances publiques a été financé en grande partie par l'accumulation d'arriérés extérieurs (lesquels ont augmenté de 3 points de pourcentage pour atteindre 21 % du PIB à fin 2006) et par des emprunts sur les marchés financiers de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et internationaux. Le gouvernement a réussi à éviter que l'encours des arriérés intérieurs n'augmente et a commencé, début 2007, à régulariser l'encours de fin 2005 à travers une titrisation (qui représente 0,3 % du PIB de 2007).

9. Les réformes budgétaires et comptables ont progressé dans différents domaines en 2006. Au milieu de l'année, le gouvernement a adopté des procédures rationalisant l'exécution et le contrôle des dépenses liées à la crise financées sur ressources propres. Toutefois, en raison de l'adoption tardive de la loi de finances pour 2006 et de demandes imprévues, le budget a été exécuté en grande partie sous forme d'avances de trésorerie. La déconcentration de la gestion budgétaire s'est poursuivie avec l'extension du Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFiP) à autres départements, ce qui a porté leur nombre à 37 en début 2007. L'application du nouveau Code des marchés publics adopté en 2005 a commencé en 2006. Le système de gestion comptable a été amélioré avec ASTER et des efforts sont entrepris pour renforcer la formation des comptables avec la création d'un centre de formation et de renforcement des capacités en 2006.

10. S'agissant des recettes, le gouvernement a adopté fin juin 2005 un système de factures normalisées destiné à lutter contre la fraude à la TVA et à couvrir le secteur informel, mais dont l'application effective a été reportée au second semestre 2006 en raison de l'opposition des opérateurs. Depuis la fin 2006, les impôts et les douanes utilisent un système simplifié suivant lequel les crédits de TVA doivent être remboursés dans un délai de 60 jours. La douane a mis en œuvre des mesures prévues dans son plan d'action, telles que la rationalisation du système de dédouanement informatisé, ce qui a aidé à réduire le risque de fraude et de corruption. Par ailleurs, le taux de l'impôt sur les bénéfices (BIC) a été réduit de 35 % à 27 % pour les grandes entreprises et à 25% pour les petites et moyennes entreprises.

11. Au premier trimestre 2007, en attendant l'approbation du budget 2007, les dépenses ont pris la forme d'avances répondant aux priorités fixées et en adéquation avec les ressources disponibles. Les recettes ont été conformes aux prévisions, sauf en ce qui concerne les recettes pétrolières et gazières dont l'insuffisance est imputable aux problèmes techniques qui se sont posés sur le champ Baobab, et qui devraient être réglés dans le courant de l'année. Par conséquent, l'excédent primaire de base a atteint 0,6 % du PIB. Au début de 2007, la société étrangère responsable du déversement des déchets toxiques a versé à l'État ivoirien 95 milliards de FCFA à titre de dédommagement. Après déduction des coûts des mesures réparatrices déjà engagés par l'État, le reliquat de 66,8 milliards de FCFA, qui a été placé sur un compte spécial auprès de la BCEAO, servira à financer l'aide aux victimes et les mesures de prévention en 2007-08.

12. Le solde extérieur courant (transferts publics compris) est passé d'une situation proche de zéro en 2005 à un excédent de 3 % du PIB en 2006. Cette variation s'explique dans une large mesure par l'augmentation de près de 50 % des volumes exportés de pétrole brut et de produits pétroliers, ainsi que par la légère hausse des cours mondiaux. Le cours plus favorable du cacao a compensé la diminution des volumes exportés. Le compte de capital a accusé de nouveau un large déficit dû à la quasi-absence de financements extérieurs. En conséquence, le déficit global de la balance des paiements a atteint 2,5 % du PIB et a été financé par l'accumulation d'arriérés extérieurs.

13. La masse monétaire s'est accrue de 10 % en 2006, en liaison essentiellement avec l'accroissement des avoirs extérieurs nets du système bancaire et l'augmentation modérée du crédit intérieur.

14. Le système bancaire affiche de meilleurs résultats depuis 2004, mais présente aussi des faiblesses liées à la crise ou de nature structurelle. Depuis le déclenchement de la crise en septembre 2002, toutes les succursales bancaires (19) ont été fermées dans les régions centre, nord et ouest. Toutefois, depuis mars 2007, les banques ont commencé à se réinstaller dans cette région et reprennent progressivement leurs activités. Les créances en souffrance par rapport au crédit total, qui avaient augmenté rapidement entre 2001 et 2004, pour dépasser 26% à fin 2004, sont retombées à 20 % à fin 2006. Cependant, 8 des 18 banques ne respectent pas le ratio de couverture des risques, 6 banques ne respectent pas le ratio de liquidité minimal et 6 banques ont été placées sous surveillance rapprochée par la Commission bancaire de l'UMOA. La restructuration de la Banque nationale d'investissement (BNI) a progressé : conformément à l'objectif de réorientation des activités de la BNI vers le secteur privé, la part des créances sur l'État dans le portefeuille total de prêts de la BNI a diminué à 60 % à fin 2006 (contre 64 % à fin 2005 et 83 % à fin 2001). La part des dépôts du secteur public est restée en 2006 à son niveau de 2005 de 60 % (contre 81 % en 2002). Bien que certains ratios prudentiels de la BNI se soient améliorés, cette institution ne respecte pas encore les ratios de liquidité et du crédit aux actionnaires. Le secteur de la microfinance a augmenté sa part dans l'activité financière totale (de 2,5 % des dépôts en 2002 à 4,9 % en 2006), mais sa performance a souffert de la crise résultant en 3 années de pertes successives et les fonds propres sont négatifs au niveau de l'ensemble du secteur.

15. Dans les filières café/cacao et énergie, la progression des réformes structurelles a été limitée en raison de la crise. Les redevances parafiscales sur le cacao ont été réduites de 3 FCFA/kg (le tiers de la réduction envisagée) au cours de la campagne 2006/07 pour relever les prix aux producteurs. Afin d'améliorer la transparence de la perception et l'efficacité de l'utilisation de ces redevances, le gouvernement a pris, au début 2006, des mesures destinées à renforcer le suivi de la gestion des fonds d'investissement (FDPCC-Investissement et Réserve de prudence). Il a affecté 12,5 FCFA/kg des prélèvements parafiscaux à un Fonds d'investissement en milieu rural placé sur un compte spécial auprès de la BCEAO. Le comité chargé de l'examen et du suivi des programmes et projets

de la filière café/cacao, créé en février 2006 («Comité café/cacao»), surveille ces fonds d'investissement. Tous les programmes et projets retenus dans ce cadre ont été soumis à l'approbation finale du Ministre de l'agriculture et du Ministre de l'économie et des finances.

16. Le secteur de l'énergie a enregistré une forte croissance au cours des dernières années grâce à l'entrée en exploitation de nouveaux gisements de pétrole et de gaz, une meilleure utilisation des capacités de raffinage et la forte demande d'électricité. Cependant, le gouvernement est conscient de la nécessité d'accroître la transparence et l'efficacité du secteur de l'énergie et d'en concrétiser pleinement les capacités économiques et le potentiel de recettes. À cette fin, il a annoncé en mai 2006 son adhésion à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) et poursuit les démarches en vue de sa participation effective en 2007. Les audits financiers, techniques et opérationnels de l'exploitation, du raffinage et de la distribution du pétrole et du gaz, ainsi que du secteur de l'électricité, qui avaient été reportés, ont débuté ces derniers mois avec le soutien de la Banque mondiale, et devraient être terminés d'ici août 2007. Au milieu de l'année 2006, la marge de protection de la Société ivoirienne de raffinage (SIR) a été ramenée de 13 à 8 % du prix paritaire à l'importation conformément à l'engagement pris par le gouvernement. Le secteur de l'électricité reste confronté à de graves problèmes financiers et techniques, notamment le non-paiement des factures dans le nord du pays depuis 2002 et l'accumulation d'arriérés croisés. Afin d'aider le secteur de l'électricité à surmonter ces difficultés, le gouvernement lui a versé des subventions de gaz en 2006. En mars 2007, le gouvernement a signé un protocole avec la Compagnie ivoirienne de l'électricité (CIE) pour liquider tous les arriérés croisés et prévenir l'accumulation de nouveaux arriérés.

III. PROGRAMME POUR 2007

Objectifs généraux

17. Les principaux objectifs du programme post-conflit du gouvernement pour 2007 s'appuient sur les progrès accomplis à ce jour, ainsi que sur la détermination de toutes les parties d'assurer la sécurité, promouvoir la réconciliation nationale, réunifier le pays, relancer l'économie et réduire la pauvreté. Les progrès dans les processus de réunification et de réconciliation nationale, la restauration des infrastructures publiques et le regain de confiance du secteur privé devraient permettre une croissance de 1,5 %, malgré une diminution de la production pétrolière attribuable aux problèmes techniques temporaires survenus dans un important champ pétrolier. Pour 2007, le programme vise principalement à réduire les déséquilibres macroéconomiques et financiers, relancer les réformes structurelles et créer un climat économique propice aux activités du secteur privé. À cette fin, le gouvernement reconnaît l'importance primordiale de la bonne gouvernance dans la gestion des ressources publiques, et de la lutte contre la fraude et la corruption.

Politique budgétaire

18. La politique budgétaire en 2007 vise à commencer le rétablissement de la viabilité des finances publiques et de la dette, tout en répondant aux besoins post-conflit de la Côte d'Ivoire. À court terme, les dépenses liées à la crise (DDR, redéploiement, identification et élections) continueront d'absorber une part considérable des dépenses budgétaires. La part des dépenses budgétaires allouées au secteur social, à la réunification et à la reconstruction des infrastructures économiques sera augmentée progressivement. La politique budgétaire permettra également de se rapprocher davantage des critères de convergence de l'UEMOA).

19. La loi de finances pour 2007, promulguée à la fin mai 2007, vise à dégager un excédent primaire de base de 1,0 % du PIB (contre 0,3 % en 2006) et un déficit global (hors dons, base ordonnancements) de 1 % du PIB. Vu l'ampleur des dépenses nécessaires dans cette période post-conflit, le gouvernement recherche le réengagement de la communauté internationale pour épauler la Côte d'Ivoire dans ses efforts de reconstruction. À cette fin, des ressources équivalant à environ 3 % du PIB seront nécessaires pour apurer les arriérés avec la Banque mondiale et commencer à normaliser les relations financières avec la BAD.

20. Le programme budgétaire prévoit une augmentation des recettes de 0,5 % du PIB (non compris les recettes nettes des dédommagements pour les déchets toxiques). Pour obtenir ce résultat, le gouvernement s'appliquera d'abord à étendre rapidement la perception des impôts à l'ensemble du territoire, renforcer l'administration fiscale et élargir l'assiette d'imposition, en s'appuyant notamment sur l'utilisation généralisée de la facture normalisée. Il augmentera aussi les recettes fiscales tirées des produits pétroliers en conjuguant (voir ¶ 35) : i) une réduction de la marge de protection de la SIR et une augmentation de la base taxable à partir de mi-juin 2007; et ii) un meilleur contrôle de la taxation de la consommation intérieure. Enfin, il redoublera ses efforts pour dégager des recettes budgétaires de l'exploitation du pétrole/gaz en améliorant le suivi des flux financiers dans le secteur, et notamment en s'efforçant d'optimiser les revenus tirés des activités de la PETROCI).

21. Les dépenses primaires de base (non compris les intérêts sur la dette et les investissements financés sur ressources extérieures, ainsi que les dépenses liées au déversement des déchets toxiques) seront maintenues à 17,6 % du PIB (contre 17,9 % en 2006), sous l'effet conjugué de la diminution des dépenses courantes non essentielles et de la réorientation des ressources vers les dépenses sociales et la réunification. Les dépenses de souveraineté, les primes de front et d'autres dépenses militaires seront notamment réduites en fonction de l'évolution du programme de DDR et de la normalisation des conditions de sécurité. En ce qui concerne les dépenses de personnel, le gouvernement entend maintenir la masse salariale à l'équivalent de 6,4 % du PIB, ce qui permettra l'intégration des anciens combattants à l'armée unifiée et un recrutement net de

6 000 fonctionnaires. Le recrutement visera en priorité à répondre aux besoins immédiats des secteurs de l'éducation et de la santé découlant du redéploiement des services sur l'ensemble du territoire. Pour remédier à la grave pénurie d'enseignants du primaire et du secondaire, le gouvernement entend porter l'âge de la retraite à 60 ans et supprimer la règle du départ à la retraite après 30 ans de service, avant fin septembre 2007.

22. Pour ce qui est des autres dépenses courantes, le gouvernement a l'intention de limiter à 30 milliards de FCFA les subventions de gaz destinées au secteur de l'électricité, tout en prenant des mesures pour améliorer la situation financière dudit secteur. Les dépenses d'abonnement de l'administration (eau, électricité, téléphone) seront maîtrisées en imposant un respect scrupuleux des plafonds budgétaires et en continuant à sensibiliser les entités publiques aux efforts d'économie. Une enveloppe de crédits «pour imprévus» de 15 milliards de FCFA est inscrite au budget pour parer aux besoins imprévus liés à la réunification. Le programme budgétaire pour 2007 vise à préserver les dépenses sociales (éducation, santé et autres dépenses définies dans le PAT) et à les augmenter si les recettes pétrolières ou le soutien budgétaire extérieur sont plus importants que prévu. Ces dépenses seront portées à 27,9 % des dépenses primaires totales, contre 26,9 % en 2006.

23. La mise en œuvre de la feuille de route du gouvernement nécessitera des dépenses de l'ordre de 1,2 % du PIB (contre 0,3 % en 2006) au titre de la sortie de crise hors prime de front. Ces dépenses couvriront en particulier i) le programme de DDR et de réhabilitation communautaire, avec l'appui de la Banque mondiale et d'autres partenaires extérieurs; ii) le redéploiement de quelques 12 000 fonctionnaires additionnels, en plus des 12 500 fonctionnaires déjà déployés depuis 2004, avec l'appui de l'UE et de la Banque mondiale; et iii) l'identification de la population et l'organisation des élections. Le gouvernement prévoit d'organiser, avant fin juillet 2007, une conférence des donateurs afin de compléter le financement de ces programmes, bien que des ressources propres significatives leur aient été allouées au budget 2007 et que des soutiens financiers des donateurs aient été obtenus.

24. Les dépenses en capital financées sur ressources propres seront maintenues au niveau de 2006, soit près de 2 % du PIB. Compte tenu des contraintes financières pendant la période de transition, le programme d'investissement vise la réhabilitation des infrastructures nécessaires aux services administratifs et sociaux de base en reportant et/ou réduisant l'ampleur des projets sans impact social ou économique direct. Dans ce contexte, les dépenses pour le transfert de la capitale politique à Yamoussoukro — qui est essentiel pour la réunification et le développement de l'intérieur du pays - seront contenues à 17,3 milliards de FCFA en 2007 contre 27 milliards exécutés en 2006. Le gouvernement revisitera d'ici fin 2007 les coûts et l'échelonnement du programme pluriannuel du transfert de la capitale en fonction des disponibilités financières et des besoins prioritaires du pays. Afin de mobiliser des ressources additionnelles pour répondre aux besoins importants de reconstruction de la Côte d'Ivoire, le gouvernement entend organiser, avec

l'appui de la Banque mondiale et le PNUD, une autre conférence des donateurs pendant le dernier trimestre de 2007.

Politique monétaire et secteur financier

25. La politique monétaire est mise en œuvre par la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO). La masse monétaire devrait augmenter d'environ 5 % en 2007, soit un peu plus que le taux de croissance du PIB nominal. En tenant compte de l'émission de titres publics prévue pour répondre aux besoins de financement de l'État, les créances nettes du système bancaire sur l'État devaient baisser de 2 % de la masse monétaire à fin 2006. Sur cette base, le crédit au secteur privé et les avoirs extérieurs nets augmenteraient, respectivement, de 6 % et de 2 % de la masse monétaire à fin 2006.

26. Le gouvernement continuera d'appuyer les efforts déployés par la Commission bancaire de l'UMOA pour s'assurer que les banques ivoiriennes se conforment aux ratios prudentiels et appliquent les recommandations de la Commission, notamment en ce qui concerne le respect du ratio de couverture des risques par les fonds propres. En particulier, le gouvernement invitera les 8 banques sous-capitalisées à produire des plans de renforcement des fonds propres avant la fin de l'année 2007. S'agissant de la BNI, le gouvernement est conscient de l'importance de la mise en œuvre des recommandations de la Commission bancaire et de la part encore très élevée du secteur public dans ses dépôts et ses créances. Il préparera d'ici mi-2008 un audit financier et opérationnel externe de la BNI ainsi qu'une étude stratégique sur le rôle de la BNI dans le financement de l'économie.

Gouvernance, transparence et réformes structurelles

27. Le gouvernement réitère sa détermination de placer la bonne gouvernance en matière de gestion des deniers publics au cœur de son programme économique. Il s'engage à lutter contre la corruption et la fraude à tous les niveaux, à renforcer l'état de droit et à rétablir un environnement économique et réglementaire propice à l'activité économique.

28. En 2007, le gouvernement cherchera principalement à faire progresser les mesures structurelles clés qui ont un impact direct sur l'environnement économique et la transparence des finances publiques. Ces mesures devraient jeter les bases de réformes structurelles plus ambitieuses et plus profondes, dans une optique à long terme et dans le cadre d'un programme qui pourrait être appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) du FMI et un Crédit d'urgence de redressement économique (CURE) de la Banque mondiale en 2008. Le gouvernement mettra particulièrement l'accent sur i) le renforcement des capacités et la responsabilisation des administrations et gestionnaires publics, ii) le resserrement des contrôles, iii) l'amélioration de la communication (y compris la publication) des résultats obtenus. Le gouvernement a pris ou s'engage à prendre des mesures dans les domaines des finances publiques, du secteur de l'énergie et des filières café/cacao et coton.

Réformes budgétaires (encadré 1)

29. Les vastes réformes menées à bien ces dernières années ont permis de moderniser et d'informatiser l'administration fiscale et l'exécution du budget. Le Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFiP) couvre l'ensemble des acteurs du circuit de la dépense publique et la déconcentration du système sera poursuivie dans les 56 localités, chefs lieux de région ou de département. Le gouvernement souhaite renforcer ces outils de gestion pour améliorer le recouvrement des recettes et la transparence de l'exécution du budget.

30. **Recettes.** La crise qui s'est déclenchée en 2002 a conduit le gouvernement à accorder, par des dispositions légales et des conventions successives, un certain nombre d'exonérations fiscales aux entreprises affectées. La plupart de ces mesures resteront en vigueur en 2007. Toutefois, le gouvernement entend évaluer l'ensemble des exonérations (avec l'assistance technique du FMI) avant la fin décembre 2007. Il entend également renforcer davantage l'administration fiscale, y compris la mise en œuvre de ses plans d'actions de lutte contre la fraude fiscale. En particulier, la direction générale des impôts continuera à mettre en œuvre les mesures récentes, y compris la pleine application de la facture normalisée. Au niveau de la direction générale des douanes, les mesures sont en train d'être mises en œuvre pour sécuriser progressivement les frontières, renforcer la coopération avec les administrations des douanes du Ghana, du Mali et du Burkina Faso, et renforcer les contrôles. Dès mai 2007, le gouvernement a mis fin au recouvrement anticipé des droits uniques de sortie (DUS) sur les exportations de café/cacao.

31. Il est également prévu de renforcer davantage le contrôle et le suivi des régies financières et des sociétés d'État gérant d'importantes ressources publiques. Le programme de travail pour 2007-08 prévoit une augmentation du nombre de missions d'audits par l'Inspection générale des finances (IGF) ainsi qu'un nombre d'audits indépendants des sociétés d'État les plus importantes. A cette fin, les effectifs et les capacités techniques de l'IGF et de la Direction des participations et de la privatisation (DPP) seront renforcés pour effectuer les missions. Enfin, le gouvernement lancera un audit indépendant de la consommation des produits pétroliers et des recettes fiscales y afférentes avant la fin septembre 2007.

32. **Dépenses.** Les capacités des systèmes de gestion des finances publiques et de comptabilité (SIGFiP et ASTER) seront pleinement exploitées pour assurer le contrôle et le suivi de l'exécution du budget, et établir au moins trimestriellement les états d'exécution du budget. Les procédures d'exécution actuelles seront rigoureusement respectées, le recours aux avances de trésorerie sera réduit. L'harmonisation de ces systèmes sera renforcée de façon à ce que des rapports sur l'exécution du budget jusqu'à l'étape du paiement puissent être produits à partir de 2008. En outre, les autorités entendent soumettre les avant projets de loi de règlement pour les exercices 2003, 2004, 2005 et 2006 à la Chambre des comptes d'ici fin 2007. Le gouvernement prévoit par

ailleurs de faire un effort particulier pour réduire l'encours des arriérés intérieurs (y compris au titre de la TVA) d'au moins 50 milliards de FCFA (0,5 % du PIB) en 2007, ce qui devrait favoriser la reprise dans le secteur privé. Il s'engage également à adopter, d'ici la fin 2007, un plan d'apurement (y compris de titrisation) sur la période 2007–09 de l'encours des arriérés vérifiés prenant en compte l'impact social. Parallèlement, les dépenses financées par un don attendu de la Banque mondiale au titre de l'assistance post-conflit passeront par une Agence de gestion fiduciaire (AGF) dont le mandat a été convenu avec les services de la Banque mondiale.

33. S'agissant enfin de la Caisse générale de retraite des agents de l'État (CGRAE), le gouvernement entend contenir la croissance du déficit structurel qui est projeté à atteindre 54 milliards de FCFA en 2007 (de 47 milliards de FCFA en 2006). Le gouvernement entend mettre à jour l'étude actuarielle, faite par le Bureau international du travail (BIT) en 2000, et lancer l'appel d'offres avant fin juin 2007. Cette étude servira comme base pour des actions sur le régime et l'âge de la retraite et la base de calcul des pensions. S'agissant de la CNCE, la demande d'agrément de la banque est en cours d'examen à la Commission bancaire. Basée sur l'audit réalisé et le plan d'opérations et de restructuration quinquennal de la Caisse, la CNCE devra progressivement améliorer la rentabilité de son portefeuille. Ceci permettra au gouvernement de réduire progressivement les subventions de trésorerie dont la CNCE dépend fortement; en 2007, la subvention sera réduite à 15 milliards de FCFA contre 22 milliards de FCFA en 2006.

Secteur de l'énergie (encadré 2)

34. Depuis quelques années, le gouvernement a entamé une réflexion sur l'amélioration de la transparence et l'efficacité du secteur de l'énergie en vue de réaliser pleinement le potentiel économique et financier des ressources énergétiques de la Côte d'Ivoire. Dans ce contexte, le gouvernement a récemment rendu pleinement opérationnel le «Comité pétrole», chargé du suivi de la production de produits énergétiques ainsi que des recettes générées et leur affectation. Cette commission rattachée au Ministre des mines et de l'énergie et au Ministre de l'économie et des finances est chargée de suivre : i) la gestion des flux de pétrole et de gaz pour optimiser la production et les actifs, ainsi que la part des recettes revenant à l'État et ii) la production et la commercialisation des produits pétroliers. La commission établira des rapports trimestriels sur les flux physiques, financiers et fiscaux de l'ensemble du secteur pour les ministres concernés et pour l'information du conseil des ministres et transmis aux services de la Banque mondiale et du FMI.

35. Le gouvernement compte évaluer la performance du secteur de l'énergie et, à cette fin, il a pris des mesures pour combler les retards antérieurs dans les audits du secteur qui sont financés par la Banque mondiale. Ces audits serviront de base pour l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action visant à renforcer l'efficacité et la gestion du secteur et à améliorer la transparence des flux physiques et financiers. Le gouvernement prendra

par ailleurs des mesures adéquates afin d'améliorer la transparence et les recettes de l'État : a) la mise en œuvre des mesures requises pour se conformer au cadre de validation de l'ITIE, avec désignation d'un haut responsable chargé de conduire la mise en œuvre de l'ITIE ainsi que l'établissement et la publication d'un plan de travail, dans le but d'établir un rapport sur les recettes provenant des industries extractives, conforme à l'ITIE, en juin 2008; b) l'achèvement à la mi-août 2007 des audits des trois sous-secteurs de l'énergie; c) l'augmentation de la fiscalité dans la structure des cours pétroliers et la réduction de la protection pour la raffinerie nationale de 8 % à 6 % des prix paritaires à l'importation (PPI) (mi-juin 2007); d) la révision de la base de calcul de la taxation des produits pétroliers (en se basant sur la PPI), incorporant une protection pour la raffinerie nationale de 6 % de la PPI ainsi qu'une marge de sécurité pour absorber de faibles fluctuations dans les PPI (31 octobre 2007); e) l'application intégrale du mécanisme automatique des cours des produits pétroliers (basé sur la PPI) (31 décembre 2007); et f) la production systématique de tableaux cohérents sur les flux physiques, financiers et fiscaux.

36. En ce qui concerne, le secteur de l'électricité, le gouvernement entend prendre des mesures en 2007 pour améliorer la viabilité du secteur à savoir : i) le paiement régulier de la consommation des administrations publiques dans l'ensemble du pays; ii) la maîtrise de la consommation et la réduction des gaspillages des administrations publiques; iii) la réduction par la Compagnie ivoirienne d'électricité (CIE) de ses pertes techniques, non techniques et financières; et iv) le relèvement des tarifs intérieurs de 10 % en moyenne, à compter de fin-août 2007.

Secteur du café et du cacao (encadré 3)

37. Depuis 2001, le gouvernement a engagé une série de réformes et d'études du secteur café/cacao, visant à améliorer i) les prix payés aux producteurs et la productivité pour faire face aux problèmes posés par l'évolution du marché mondial; ii) le système de commercialisation et iii) le suivi du secteur par le gouvernement et les agences publiques et privées. Mais les résultats de ces réformes ont été décevants : les prélèvements parafiscaux imposés au secteur n'ont pas bénéficié aux producteurs, comme cela était prévu, et n'ont pas contribué significativement à l'amélioration de la compétitivité du secteur dans son ensemble.

38. Le gouvernement a donc décidé de revisiter le fonctionnement des agences existantes et notamment leurs rôles dans le recouvrement des prélèvements parafiscaux. Il entend élaborer avant fin mars 2008, une nouvelle stratégie globale pour le secteur, avec l'aide de partenaires extérieurs, sur la base des études et audits existants. Dans l'attente de l'établissement de cette stratégie, le gouvernement a déjà pris, ou prévoit de prendre, un certain nombre de mesures qui auront des effets favorables immédiats sur la transparence et la bonne gouvernance du secteur, en particulier concernant la gestion des prélèvements parafiscaux. L'essentiel de ces prélèvements continuera à être supervisé par le «Comité

café/cacao». Ce comité continuera à examiner la collecte et l'utilisation des prélèvements pour le FDPCC — Investissement et Réserve de prudence (de 10,55 FCFA/kg et de 5 FCFA/kg) et à approuver les programmes et projets proposés par les agences du secteur pour visa conjoint du Ministre de l'économie et des finances et du Ministre de l'agriculture. Par ailleurs, le mandat du comité a été élargi pour couvrir la supervision de l'utilisation des prélèvements parafiscaux en faveur du Fonds d'investissement en milieu rural (12,5 FCFA/kg) - déposé sur un compte spécial à la BCEAO — et pour la sacherie. Le comité établira des rapports trimestriels aux ministres concernés et pour l'information du Conseil des ministres. En outre, le gouvernement entend réduire de 2,65 FCFA/kg les prélèvements parafiscaux pour la campagne 2007/08 afin d'en faire bénéficier les producteurs. En ce qui concerne les redevances parafiscales recouvrées sur la filière durant la période 2000-05, le gouvernement entend faire, avant mi-2008, une analyse rétrospective des montants collectés et de leur utilisation par l'ARCC et la BCC et par le FRC et le FDPCC (y compris les investissements). Le résultat de l'analyse sera pris en compte pour la formulation de la stratégie globale pour la filière.

Les réformes commerciales et autres

39. Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que la Côte d'Ivoire tire profit de la mondialisation et de l'intégration commerciale. L'élargissement prochain du tarif extérieur commun (TEC) de l'UEMOA à la CEDEAO et l'accord de partenariat économique avec l'Union européenne (UE), prévu pour la fin 2007, devraient stimuler la concurrence, la productivité et l'investissement. En outre, ces accords auront des conséquences sur les recettes fiscales, la pauvreté et les échanges extérieurs. Pour mieux évaluer ces conséquences et répondre à leurs implications, le gouvernement entend demander une assistance technique à la Banque mondiale et au FMI.

40. Le gouvernement est conscient de la nécessité d'une stratégie pour renforcer l'efficacité du secteur du coton, qui est la principale source de revenu pour environ 280 000 exploitations agricoles et plus de 2 millions de personnes. La baisse des cours mondiaux et les perturbations causées par la crise ont conduit à une forte baisse de la production et de la viabilité financière du secteur. Pour en atténuer les conséquences sur le revenu des producteurs, le gouvernement a accordé durant les campagnes 2001/02-2004/05 une subvention aux producteurs qui devait être avancée par les égreneurs puis remboursée par l'État à ces derniers. Cependant, l'État a accumulé des arriérés de paiements élevés à l'égard des égreneurs, ce qui a contribué à l'accumulation d'arriérés par les égreneurs vis-à-vis des producteurs. Pour résoudre ce problème, le gouvernement a commencé, en 2006, à apurer tous ces arriérés (environ 14 milliards de FCFA) et entend achever cette opération avec un appui de l'UE en 2007. En outre, la subvention ayant été interrompue pour la campagne 2005/06, le gouvernement entend adopter à fin juillet 2007, un plan d'action pour le redressement du secteur. Avant la fin 2007, il envisage de rechercher auprès de l'UE et de la Banque mondiale, un appui additionnel pour cette réforme.

Secteur social et processus d'élaboration du DSRP

41. La situation sociale s'est détériorée et la pauvreté s'est aggravée ces dernières années; en 2004, la Côte d'Ivoire est descendue au 163^e rang, sur 177 pays, selon l'indice de développement humain des Nations unies. Le taux de pauvreté est passé de 33,6 % en 1998 à 38,4 % en 2002. Les estimations par la Banque mondiale, indiquent que le taux de pauvreté se situerait à 42,6 % en 2006. Les services sanitaires et scolaires se sont nettement détériorés en particulier dans les régions CNO du pays. Le gouvernement est déterminé à inverser cette tendance à travers le redéploiement des services publics sur l'ensemble du territoire national et la réhabilitation progressive des infrastructures d'éducation, de santé et d'approvisionnement en eau des villages.

42. Dans les secteurs de la santé et de l'éducation, le gouvernement entend parer d'abord aux besoins les plus pressants, tout en élaborant une stratégie à plus long terme pour améliorer les services sociaux. Dans le secteur de la santé, une récente mission d'évaluation des besoins dans les régions centre, nord et ouest a identifié et chiffré les urgences auxquelles nous avons commencé à remédier. En particulier, 1 300 nouveaux médecins et autres cadres supérieurs de la santé sont en train d'être déployés et la formation de nouveaux infirmiers pour répondre aux besoins urgents est en cours. Pour le moyen terme, nous avons élaboré un plan national de développement sanitaire que nous envisageons de présenter aux donateurs à fin 2007. À moyen terme, le gouvernement entend accroître significativement la part de la santé dans ses dépenses primaires totales au-delà de son niveau actuel de 5,4 % du PIB. Dans le secteur de l'éducation, sur la base d'un récent diagnostic des besoins des régions centre, nord et ouest, le gouvernement est en train de mettre en œuvre des mesures pour permettre un démarrage normal de l'année scolaire 2007/08 pour la majorité des enfants. Cela demande le redéploiement de quelques 9 100 enseignants et la réhabilitation minimum des écoles dans les 3 prochains mois. Pour le moyen terme, le gouvernement actualise le «plan de restauration de l'école ivoirienne 2006-08», qui sera présenté aux donateurs d'ici la fin 2007.

43. Le gouvernement entend préparer son document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) qui doit être achevé au plus tard pendant le troisième trimestre de 2008. Le DSRP vise à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La préparation de ce document se fera sous le contrôle du comité de supervision du DSRP (le «Comité DSRP») réactivé et sera basé sur la stratégie nationale de développement et des consultations régionales et nationales. Le processus préparatoire comprendra : a) une évaluation des progrès réalisés entre 2003 et 2006 dans le cadre du DSRP provisoire de mars 2002; b) une enquête sur la pauvreté et les groupes vulnérables; c) une étude diagnostic sur la pauvreté et les sources de croissance; et d) l'élaboration d'un cadrage des dépenses à moyen terme et de systèmes de suivi des résultats. Au cas où le gouvernement faisait la requête pour un programme appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) avant la finalisation du DRSP, il ferait accompagner cette requête par un document sur l'état d'avancement du DRSP.

Financement du programme et dette extérieure

44. Malgré les efforts destinés à accroître l'excédent primaire de base, il subsiste un écart de financement d'environ 200 milliards de FCFA (soit 2 % du PIB) en 2007. Cet écart s'explique, entre autres, par la reprise du paiement du service de la dette extérieure aux institutions multilatérales, à l'apurement des arriérés et du paiement du service de la dette vis-à-vis de la Banque mondiale (équivalant à 261 milliards de FCFA). En accord avec ces institutions, le gouvernement a adopté des plans pour apurer progressivement ses arriérés envers la Banque mondiale et la BAD. Cela devrait ouvrir la voie à une reprise de l'assistance financière des deux institutions. En ce qui concerne la Banque mondiale, le gouvernement paiera le service courant de la dette à partir de juillet 2007 et contribuera au moins pour un tiers du montant nécessaire pour apurer l'encours total de ses arriérés en conformité avec l'accord avec la Banque mondiale qui devrait être finalisé à la mi-juillet 2007. À cette fin, le gouvernement a placé, avant fin juin 2007, des fonds destinés à l'apurement de ces arriérés et le service courant sur un « compte séquestre » à la BCEAO d'un montant de 20 milliards de FCFA. Il placera dans ce compte, avant fin septembre 2007, un autre montant de 33 milliards de FCFA, le total correspondant à la moitié des paiements minimum prévus. Le reste des arriérés sera apuré par une opération exceptionnelle de l'Agence internationale de développement (AID) de la Banque mondiale, au titre de l'aide aux pays sortant d'un conflit. L'approbation de cette aide est attendue pour le début du deuxième semestre 2007. Le montant total des paiements d'arriérés par le gouvernement en 2007 pourrait être révisé en fonction de la contribution de la Banque mondiale à l'apurement des arriérés. Un ajustement correspondant sera appliqué au financement intérieur du programme en 2007.

45. Pour ce qui est de la Banque africaine de développement (BAD), le gouvernement prévoit de commencer, au plus tard en septembre 2007, ses paiements d'une partie du service courant de sa dette dus depuis début mai 2007 et de régler, en avril 2008, un tiers de l'encours de ses arriérés dus à fin avril 2007, le reste devant être payé par des contributions de donateurs et de la Facilité de la BAD pour les pays sortant d'un conflit. Plus généralement, le gouvernement élaborera une stratégie d'apurement de ses arriérés vis-à-vis de tous ses autres créanciers extérieurs en 2008. Pour couvrir tout écart de financement résiduel en 2007, après la prise en compte de l'aide financière des partenaires extérieurs (incluant le FMI dans le cadre de sa politique AUPC et le don d'assistance post-conflit de la Banque mondiale), le gouvernement entend émettre des titres d'État sur le marché financier de l'UEMOA et recourir à d'autres formes de financements intérieurs.

Développement des capacités, assistance technique et questions statistiques

46. En raison de la crise, la Côte d'Ivoire devra renforcer ses capacités administratives dans un certain nombre de domaines. Dans ce cadre, nous rechercherons l'assistance du FMI en 2007 pour : i) un renforcement de l'administration fiscale et la revue des exonérations fiscales; ii) une meilleure gestion de la dette; iii) la lutte contre le

blanchiment d'argent et le financement du terrorisme; et iv) le renforcement de la comptabilité nationale. Avec le soutien de la Banque mondiale et d'autres donateurs, les autorités entendent élaborer un plan global pour renforcer la gestion des finances publiques.

IV. SUIVI DU PROGRAMME

47. Les résultats de l'exécution du programme 2007 seront suivis au travers des mesures préalables, des indicateurs quantitatifs trimestriels et des indicateurs structurels (tableaux 1 et 2). La définition de ces indicateurs, les facteurs d'ajustement pour tout soutien budgétaire supplémentaire et pour les revenus du pétrole et les données à communiquer sont énoncés dans le protocole d'accord technique (PAT).

48. Pour veiller à l'exécution effective de notre programme économique, le gouvernement a établi ou renforcé récemment plusieurs comités interministériels. La mise en œuvre du programme pour 2007 est sous la supervision globale du «Comité technique de pilotage du programme post-conflit» qui coordonnera également le travail des comités interministériels spécifiques, en étroite consultation avec le bureau du Premier ministre : «Comité pétrole», «Comité café/cacao», «Comité DSRP», «Comité interministériel des matières premières» et «Comité TOFE». Le comité ministériel existant («Comité de politique des réformes économiques et structurelles») et son secrétariat exécutif, sous l'égide du Premier ministre, sera réactivé dans la perspective du futur programme appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC).

49. Pendant la durée du programme, le gouvernement s'engage à s'abstenir de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels autres que ceux spécifiés dans le PAT (tableau 1). Il s'engage également à ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des Statuts du FMI, imposer ou intensifier toute restriction aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements. En outre, les autorités, en consultation avec les services du FMI, s'engagent à adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite du programme.

/s/

Charles Koffi Diby

Ministre de l'économie et des finances

Encadré 1. Côte d'Ivoire : Mesures budgétaires structurelles⁸

Mesure	Échéance
Budget	
<ul style="list-style-type: none"> Fixer le calendrier de préparation du budget 2008 et communiquer aux ministères la lettre de cadrage budgétaire. 	Mi-août 2007
<ul style="list-style-type: none"> Régulariser dans SIGFiP les avances consenties avant la mise en place du budget 2007. Produire une situation d'exécution globale des dépenses au 30 juin 2007. 	30 septembre 2007
<ul style="list-style-type: none"> Augmenter l'âge de la retraite de 55 à 60 ans et supprimer la règle du départ à la retraite après 30 ans de service pour les enseignants du primaire et du secondaire. 	Septembre 2007
Mesures fiscales	
<ul style="list-style-type: none"> Avec l'assistance technique du FMI, examiner les exonérations des droits de douane, de la TVA et d'impôts sur les revenus en vue de les rationaliser. 	31 décembre 2007
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre vigoureusement les plans d'actions dans les domaines de l'administration fiscale et douanière afin de s'attaquer à l'évasion, la corruption et la fraude (rapport à fin 2007). 	2007
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un audit du circuit de la mise à la consommation des produits pétroliers aux distributeurs à Vridi et Yamoussoukro et adopter les recommandations pour améliorer le recouvrement des taxes. 	Octobre 2007
Gestion des dépenses publiques	
<ul style="list-style-type: none"> Procéder à des audits semestriels indépendants des dépenses effectuées dans le cadre des programmes nationaux du DDR et de réhabilitation communautaire, CNPRA, identification et élections. 	Premier audit avant 31 décembre 2007 (pour 1 ^{er} semestre 2007)
Arriérés intérieurs	
<ul style="list-style-type: none"> Établir un inventaire du stock résiduel d'arriérés intérieurs à fin 2006 (fournisseurs, subventions et transferts) et adopter un plan d'apurement (y compris les titrisations) sur la période 2007-09 en prenant en compte l'impact social. 	30 septembre 2007
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre le plan d'apurement des arriérés de 50 milliards de FCFA par rapport à leur niveau à fin 2006 (voir tableau 1) y compris un montant de 10 milliards de FCFA de réduction nette des arriérés vis-à-vis de la SODECLI. 	Fin 2007

⁸ Mesures au-delà des prérequis du programme appuyé par l'AUPC.

Encadré 2. Côte d'Ivoire : Mesures structurelles dans le secteur de l'énergie ⁹	
Mesure	Échéance
<ul style="list-style-type: none"> • Achever les audits financiers, techniques et opérationnels des sous-secteurs (voir ci-dessous) : i) extraction-contrats de partage de production (PETROCI); ii) raffinage, stockage et acheminement (SIR); et iii) électricité (CIE, SOGEPE, PETROCI), y compris les relations financières entre l'État, les producteurs de pétrole/gaz, PETROCI, la SIR, la CIE, les IPP et la SOGEPE. 	Mi-août 2007
<ul style="list-style-type: none"> • Basé sur les audits financiers, techniques et opérationnels des sous-secteurs (voir ci-dessus), préparer un plan d'action pour l'amélioration de la gestion du secteur, en consultation avec les services de la Banque mondiale. 	30 septembre 2007
<ul style="list-style-type: none"> • Préparer mensuellement (avec un délai de 45 jours) un ensemble de tableaux cohérents de suivi pour les flux physiques, financiers et fiscaux pour les sous-secteurs : i) extraction et partage de pétrole/gaz; ii) production, exportation et (mise à la) consommation de produits pétroliers; iii) production, coûts et flux financiers dans l'électricité. Communiquer ces informations aux services du FMI et de la Banque mondiale. 	À partir du 15 juin 2007 (information jusqu'à fin avril 2007)
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les démarches déjà entamées pour se conformer au <i>cadre de validation</i> de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) afin de publier un rapport ITIE sur les recettes et paiements afférents aux taxes et redevances sur la période 2006-07. 	30 septembre 2007
<ul style="list-style-type: none"> • Réviser et appliquer la base de calcul de la taxation des produits basée sur le prix paritaire à l'importation (PPI), un TSPP révisé et incorporant une protection de la SIR à 6 % de la PPI ainsi qu'une «marge de sécurité» variable de 10 FCFA/litre (dont les recettes seront versées à l'État en fin d'exercice). 	31 octobre 2007
<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas accumuler de nouveaux arriérés au titre de consommation d'électricité (par le gouvernement central) et de gaz (par la CIE). 	Être en règle à partir du 31 juillet 2007
<ul style="list-style-type: none"> • Limiter la subvention du gaz cédé par l'État à 30 milliards de FCFA en 2007. Améliorer la viabilité financière du sous-secteur avec des mesures pour diminuer les pertes techniques et non techniques et une augmentation moyenne des tarifs de 10 % à partir du 31 août 2007. 	31 août 2007

⁹ Mesures au-delà des prérequis du programme appuyé par l'AUPC.

Encadré 3. Côte d'Ivoire : Mesures structurelles dans le secteur café-cacao ¹⁰	
Mesure	Échéance
<ul style="list-style-type: none"> • À partir des études et des audits financiers et institutionnels existants, procéder à une revue des réformes en cours d'application, formuler - avec l'assistance de la Banque mondiale - et adopter une stratégie globale pour le secteur, à mettre en œuvre à partir de septembre 2008. 	31 mars 2008
<ul style="list-style-type: none"> • Adopter les termes de référence pour la formulation de la stratégie - avec un appui financier de la Banque mondiale - à fin juin 2007 pour lancement d'un appel d'offres avant fin juillet 2007. 	31 juillet 2007
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer chaque semestre (avec un délai d'un mois) au Premier ministre, au ministre de l'Agriculture, au ministre de l'Économie et des Finances et aux services du FMI et de la Banque mondiale des informations sur (i) le recouvrement des prélèvements parafiscaux; et (ii) les états d'exécution du budget semestriels pour le fonctionnement de l'ARCC, du FRC, de la BCC et du FDPCC. 	À partir du 31 juillet 2007 (pour 1 ^{er} semestre 2007)
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer au conseil des ministres et aux services du FMI et de la Banque mondiale et rendre disponible au public les budgets de l'ARCC, du FRC, de la BCC et du FDPCC pour 2007 ainsi que des extraits de leurs comptes certifiés et arrêtés pour 2006 	31 juillet 2007
<ul style="list-style-type: none"> • Pour la campagne café/cacao 2007/08, diminuer le total des prélèvements parafiscaux de 2,65 FCFA/Kg pour le cacao 	Avant 31 août 2007
<ul style="list-style-type: none"> • Élargir le mandat du «Comité chargé de l'examen et du suivi des projets et programmes de la filière café/cacao» au suivi du «Fonds d'investissements en milieu rural», des prélèvements «sacherie», et de tout nouveau fonds parafiscal. Le comité veillera à ce que toute opération financée sur ces fonds soit exécutée conformément aux procédures du code des marchés publics et mettra en œuvre le «contrôle technique et financier». 	À partir du 30 juin 2007
<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des études existantes sur la filière coton, adoption par le gouvernement d'une politique sectorielle et d'un plan d'action pour le redressement de la filière avec un appui des partenaires extérieurs (UE et Banque mondiale) 	31 juillet 2007

¹⁰ Mesures au-delà des prérequis du programme appuyé par l'AUPC.

Tableau 1 - Côte d'Ivoire - Indicateurs quantitatifs, Programme AUPC 2007, milliards de FCFA¹

	2006		2007		
	Est.	Mars Est.	Juin Prog.	Sépt. Prog.	Déc. Prog.
Indicateurs quantitatifs					
Plancher pour la solde primaire budgétaire de base 2/	28.2	54.9	82.5	48.0	95.3
Plancher pour les dépenses sociales (éducation et santé) 3/	459.7	104.1	233.2	362.3	491.4
Plancher pour le remboursement caisse net (-) des arriérés de paiement intérieurs de l'État	404.5 4/	-74.9	-66.6	-58.3	-50.0
Plafond pour les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels 5/	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>					
Plafond pour le stock des arriérés de paiement extérieurs 6/	1879.7	1957.2	2054.9	1982.7	1923.6
Multilatéraux	443.9	463.3	501.3	384.7	265.8
Bilatéraux et commerciaux	1435.9	1493.9	1553.6	1598.0	1657.8
Recettes budgétaires de l'État	1672.1	470.5	913.0	1339.9	1847.7
Masse salariale de l'État	589.0	150.8	303.9	456.9	610.0
Créances nettes du système bancaire sur l'État (définition BCEAO, y/c CECF) 7/	-34.0	-94.5	-81.1	-49.6	-42.7
Dépenses liées à la sortie de crise (hors primes de front)	25.2	4.4	21.4	69.0	116.5
Dont : financées sur ressources extérieures	0.0	0.0	4.7	39.8	75.0
Dont : financées sur ressources intérieures	25.2	4.4	16.8	29.1	41.5
Appui budgétaire extérieur (dons et prêts)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de la production de pétrole/gaz, y compris PETROCI	139.5	8.6	52.7	104.8	146.0
Dont : PETROCI	2.0	0.0	0.0	10.0	10.0
Dépenses primaires de base hors salaires et dépenses liées à la sortie de crise financées par l'extérieur	1054.9	185.6	442.7	715.9	988.1

1/ Variation cumulée à compter du 1^{er} janvier 2007, sauf indication contraire. Voir Protocol d'accord technique (PAT) pour des définitions détaillées des ajusteurs.

2/ Différence entre les recettes budgétaires de l'État (hors dons) et les dépenses totales et prêts nets, hors paiements d'intérêts et hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures, hors recettes nettes liées au dédommagement pour les déchets toxiques.

3/ Comprend les dépenses relatives à la santé et l'éducation, telles que définies par la codification du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP); voir tableau 1 du PAT.

4/ Encours des arriérés de paiement, 31 décembre 2006, arriérés de paiement tels que définis dans le PAT.

5/ Cet indicateur quantitatif ne s'applique pas à des nouveaux emprunts pour des projets financés par les banques de développement régionales (comme la BOAD) et consentis avec les services du FMI. L'émission des titres publics sur le marché financier de l'UEMOA est exclue du plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs. Cet indicateur quantitatif ne s'applique pas seulement à la dette, mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue, conformément au point No. 9 des Directives du Conseil d'administration du FMI sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure.

6/ Y compris BCEAO. Les arriérés de paiement extérieurs sont définis comme la somme des échéances sur dette extérieure exigibles, mais non payées sur l'encours des dettes extérieures contractées ou garanties par l'État.

7/ Les créances nettes du système bancaire sur l'État représentent la différence entre les dettes de l'État et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales tels que définies dans le PAT.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Actions préalables et indicateurs structurels Dans le cadre du programme appuyé par l'AUPC		
Mesure	Échéance	État
Actions préalables		
<ul style="list-style-type: none"> • Adopter et promulguer le budget 2007 en conformité avec les objectifs du programme. 	Fin mai 2007	Fait
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer tous les mois, dans les 45 jours suivants, aux services du FMI le TOFE, les tableaux de bord et la situation d'exécution du budget éclatée par classifications, selon le PAT. 	Avant 15 juin 2007 (pour le mois d'avril)	En cours
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer chaque trimestre au conseil des ministres (avec un délai de 45 jours) un rapport analytique sur les flux physiques, financiers et fiscaux pour les sous-secteurs : i) extraction et partage de pétrole/gaz; ii) production, exportation et (mise à la consommation de produits pétroliers; iii) production, coûts et flux financiers dans l'électricité, validé par le «Comité pétrole» et visé par le Ministre de l'économie et des finances et le Ministre des mines et de l'énergie. 	À partir du 15 juin 2007 (pour 2006 et le 1 ^{er} trimestre de 2007)	En cours
<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la fiscalité dans la structure des cours pétroliers en rapprochant la base taxable des prix paritaires à l'importation (PPI), et réduire la protection de la SIR de 8 % à 6 % de la PPI. 	15 juin 2007	Fait
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer chaque trimestre (avec un délai de 45 jours) au conseil des ministres et aux services du FMI et de la Banque mondiale un rapport sur le recouvrement et l'emploi des prélèvements parafiscaux et les soldes de leurs comptes bancaires pour le FDPCC-Investissement et le FRC-Réserve de prudence, ainsi que pour le Fonds d'investissements en milieu rural. Ce rapport sera validé par le «Comité chargé de l'examen et du suivi des projets et programmes de la filière café cacao». 	À partir de 15 juin 2007 (pour 2006 et le 1 ^{er} trimestre 2007)	Fait
Indicateurs structurels		
<ul style="list-style-type: none"> • Cesser la pratique du paiement par anticipation avec une décote des droits uniques de sortie (DUS) sur les exportations de café/cacao (<i>indicateur structurel continu</i>). 	À partir du 1 ^{er} mai 2007	
<ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'utilisation des procédures d'avances (avances, ordres de paiements, autres procédures exceptionnelles) en ramenant leur montant à moins de 160 milliards de FCFA sur l'ensemble des dotations du budget 2007 (hors dépenses financées sur ressources extérieures, hors salaires et hors service de la dette) déduction faite des dépenses exécutées jusqu'à l'adoption du budget 2007 (<i>indicateur structurel continu</i>). 	À partir de l'adoption du budget 2007	
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer en conseil des ministres et rendre public, dans le mois suivant la fin de chaque trimestre, un rapport sur l'exécution du budget (recettes et dépenses), présentant les dépenses classées par nature, fonction, et administration/nature (dotation, engagement et ordonnancement). À partir d'avril 2008, ces rapports intégreront l'information sur les paiements (voir PAT). 	À partir du 31 août 2007 (pour la situation cumulée à la fin du 2 ^e trimestre).	
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en vigueur le mécanisme de fixation automatique des cours des produits pétroliers 	31 décembre 2007	

Appendice I. Annexe II. Protocole d'accord technique (PAT)

1. Le présent protocole d'accord technique définit les actions préalables et les indicateurs quantitatifs et structurels établis par les autorités ivoiriennes et les services du Fonds monétaire international (FMI) pour assurer le suivi du programme appuyé par l'assistance d'urgence post-conflit (AUPC). Il établit également la périodicité et les délais maxima de transmission aux services du FMI des données aux fins du suivi du programme. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'administration centrale de la Côte d'Ivoire, y compris la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) et la Caisse générale de retraite des agents de l'État (CGRAE), et les activités du Trésor pour les sociétés publiques en liquidation; cette définition n'inclut pas les collectivités locales, la Banque centrale (BCEAO) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome.

I. INDICATEURS QUANTITATIFS DU PROGRAMME

2. Dans le cadre du suivi du programme, des indicateurs quantitatifs trimestriels sont fixés pour le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre 2007. Ils comprennent : a) un plancher du solde primaire budgétaire de base; b) un plafond pour l'encours des arriérés de paiement extérieurs; c) un plancher pour les dépenses sociales (éducation et santé); d) un plafond pour le stock des arriérés de paiement intérieurs de l'État tels que définis aux fins du programme; et e) un plafond zéro pour les nouveaux emprunts extérieurs à des conditions non concessionnelles (nonobstant paragraphe 14 ci-dessous). Les indicateurs quantitatifs sont calculés en variation cumulée à compter du 1^{er} janvier 2007 (pour le cas afférent sur la base des encours à la fin de l'année 2005), et sont énoncés au tableau 1 du Mémorandum de politiques économique et financière (MPEF).

A. Solde primaire de base

3. **Le solde primaire de base** correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (hors dons) et les dépenses totales et prêts nets, hors paiements d'intérêts et hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures. Il comprend les dépenses liées à la crise, définies comme les dépenses publiques financées sur ressources propres et extérieures pour le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) et réhabilitation communautaire, le redéploiement de l'administration publique et l'identification et les élections. Les recettes (79,3 milliards de FCFA en 2007) et les dépenses (49,3 milliards de FCFA en 2007) liées au problème des déchets toxiques sont exclues. Ce solde comprend également les dépenses inscrites à la ligne «dépenses imprévues», réservées aux dépenses de réunification (notamment pour le redéploiement).

4. Au cas où les **dépenses liées à la crise financées sur ressources extérieures** sont supérieures aux projections du programme, le plancher pour le solde primaire budgétaire de base sera ajusté à la baisse d'autant (tableau 1 du MPEF).

5. Au cas où l'appui budgétaire extérieur dépasse le montant programmé, le plancher pour le solde primaire budgétaire de base sera ajusté à la baisse pour compenser une moins-value des recettes budgétaires ou un excédent des dépenses sociales, de réunification, ou

liées à la crise financées sur ressources propres¹¹, jusqu'à hauteur d'un maximum cumulé de 50 milliards de FCFA. Le reste de l'excédent de l'appui budgétaire (non dépensé) sera affecté à la réduction de la dette intérieure de l'État, y compris les arriérés de paiement (voir paragraphe 12).

6. En cas d'excédent des recettes de l'extraction pétrolière/gazière (y compris les dividendes versées par PETROCI à l'État) par rapport au montant programmé, une partie ou la totalité de l'excédent sera utilisée pour compenser une moins-value des recettes budgétaires ou sera affectée à des dépenses sociales ou de réunification, jusqu'à hauteur d'un maximum cumulé de 50 milliards de FCFA. Le plancher pour le solde primaire budgétaire de base sera ajusté à la hausse du montant du reliquat de l'excédent non utilisé pour les dépenses sociales ou de réunification. Le reliquat de l'excédent des recettes pétrolières sera affecté à la réduction de la dette intérieure de l'État, y compris les arriérés de paiement (voir paragraphe 12).

7. La prévision des recettes pétrolières en 2007 est fondée sur : un prix moyen (y compris décote) de 60,8 USD/baril; un volume de 17,4 millions de barils; et un taux de change moyen de 488,5 FCFA pour 1 USD.

B. Recettes budgétaires de l'État

8. Le total des recettes est par définition égal à la somme des recettes perçues par la Direction générale des impôts (DGI), le Trésor et la Direction générale des douanes (DGD), la CNPS et la CGRAE et des autres recettes non fiscales définies dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

C. Masse salariale de l'État

9. La masse salariale de l'État correspond à l'ensemble des dépenses (base engagements) pour la paie, les primes et indemnités versées aux agents de l'État, aux militaires et au personnel de justice et de maintien de l'ordre, et comprend les dépenses liées aux contrats spéciaux et autres emplois publics temporaires ou permanents.

D. Arriérés de paiement extérieurs

10. Les arriérés de paiement extérieurs sont définis comme la somme des échéances sur dettes extérieures exigibles, mais non payées, sur l'encours des dettes extérieures contractées ou garanties par l'État, à l'exception des échéances susceptibles de faire l'objet de négociations en vue d'un rééchelonnement ou d'une restructuration. L'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs est la différence entre a) le montant brut des échéances exigibles au titre du service de la dette extérieure (principal et intérêts) et b) le montant effectivement payé au cours de la période prise en considération.

¹¹ Telles que définies dans le tableau 1 en annexe à ce PAT, sur la base de la classification budgétaire du Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFiP).

11. Selon l'accord avec la Banque mondiale, l'apurement des arriérés extérieurs de la Côte d'Ivoire envers la Banque mondiale est prévu sur la période allant du 2^e semestre de 2007 au 1^{er} trimestre de 2008. En même temps il est prévu que la Côte d'Ivoire se maintiendra à jour de ses obligations au titre du service de la dette envers la Banque mondiale à partir de juillet 2007. L'hypothèse de base retenue est que la moitié des arriérés sera apurée sur ressources propres de la Côte d'Ivoire, et le reliquat par une contribution de la Banque mondiale. Un montant de 53 milliards de FCFA sera mis sur un compte séquestre à la BCEAO suivant le calendrier ci-après : 20 milliards de FCFA à fin juin 2007 et 33 milliards de FCFA à fin septembre 2007. Ce montant correspond à la moitié des paiements prévus au titre de l'apurement des arriérés et du service courant par le gouvernement en 2007. Dans le cas où le montant de l'allocation AID pour l'apurement des arriérés est différent de l'hypothèse de base, la contribution de la Côte d'Ivoire sera révisée. Si l'apurement des arriérés devant être effectué par la Côte d'Ivoire est supérieur/inferieur à l'hypothèse de base, le montant du financement net intérieur sera augmenté/réduit d'autant.

E. Arriérés de paiement intérieurs

12. Dans le cadre du programme, les arriérés de paiement intérieurs correspondent aux obligations impayées de l'État et sont définis comme les dépenses engagées et liquidées et visées par le contrôleur financier qui ne sont pas payées. Elles comprennent les factures exigibles et non réglées aux entreprises privées et publiques, mais elles ne comprennent pas le service de la dette financière intérieure (principal et intérêts). Du stock des arriérés de paiement intérieurs défini ci-dessus est déduit un montant de 50 milliards de FCFA, afin de prendre en compte le délai dans la période de paiement réglementaire (90 jours). La variation des arriérés de paiement intérieurs de l'État durant une période donnée correspond à la différence entre les nouvelles obligations impayées de l'État et les règlements effectués au titre des obligations impayées préexistantes. À titre d'illustration, le stock des arriérés de paiement intérieurs totalisaient 354,5 milliards de FCFA à la fin de décembre 2006 et se décomposaient comme suit :

• Restes à payer Trésor	404,5
Dette Trésor (PGT, TPA, TGE, ACDP)	358,3
Arriérés subvention EPN (hors CNPS, CGRAE)	28,6
Arriérés vis-à-vis des conseils généraux et communes	17,7
• Ajustement mandats contrôleur financier, PEC comptable	0
• Arriérés CI-Telecom, CIE, SODECI sur consommation courante	0
Total administration centrale	404,5
-/- Déduction de la dette flottante « normale »	50
• Total arriérés	354,5

13. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à opérer une réduction nette de l'encours des arriérés de paiement intérieurs à hauteur de 50 milliards de FCFA (tableau 1 du MPEF). Le gouvernement s'engage également, en concertation avec le secteur privé à :

i) dresser un inventaire du stock résiduel d'arriérés intérieurs de fin 2006 envers les

fournisseurs, et ii) adopter un plan d'apurement de ces arriérés. Tout excédent d'appui budgétaire extérieur par rapport au montant programmé — excédent qui n'est pas utilisé pour ajuster à la baisse le solde primaire budgétaire de base comme indiqué au paragraphe 5 — sera affecté à la réduction de la dette intérieure de l'État, y compris les arriérés de paiement. Tout excédent de recettes de l'extraction pétrolière/gazière par rapport au montant programmé — excédent qui n'est pas utilisé comme indiqué au paragraphe 6 — sera affecté à la réduction de la dette intérieure de l'État, y compris les arriérés de paiement.

F. Nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels

14. Le terme «dette» s'entend comme spécifié au point 9 des directives du conseil d'administration du FMI sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure.¹² Les indicateurs quantitatifs relatifs à la dette extérieure non concessionnelle dont l'échéance est égale ou supérieure à un an pouvant être contractée ou garantie par l'État s'appliquent non seulement à la dette telle que définie ci-dessus, mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue. Ces indicateurs quantitatifs ne s'appliquent pas aux accords de rééchelonnement, aux prêts de la BOAD jusqu'à hauteur de l'équivalent de 30 millions de dollars, aux tirages sur les ressources du FMI, aux crédits commerciaux normaux liés aux importations, ni aux emprunts contractés sur le marché des capitaux de l'UEMOA.

15. Un prêt est réputé être à des conditions concessionnelles s'il comporte un élément de don d'au moins 35 %, la valeur actualisée nette (VAN) du prêt étant calculée comme la moyenne des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) de l'OCDE sur les 10 dernières années pour les prêts dont l'échéance est égale ou supérieure à 15 ans. Pour les prêts dont l'échéance est inférieure à 15 ans, la VAN est calculée comme la moyenne des TICR de l'OCDE sur les six mois précédents (15 février-14 août ou 15 août-14 février). Aux deux moyennes, sur 10 ans et sur 6 mois, s'ajoutent les mêmes marges pour des périodes de remboursement différentes (0,75 point si la période de remboursement est inférieure à 15 ans, 1 point si elle est comprise entre 15 et 19 ans, 1,15 point si elle est comprise entre 20 et 29 ans, et 1,25 point si elle est égale ou supérieure à 30 ans).

16. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne contracter ou garantir aucun emprunt extérieur non concessionnel dans les conditions définies aux paragraphes 14-15, à l'exception des prêts sous forme de rééchelonnement des échéances.

II. POUR MÉMOIRE : CRÉANCES NETTES DU SYSTÈME BANCAIRE SUR L'ÉTAT

17. Les créances nettes du système bancaire sur l'État représentent la différence entre les dettes de l'État et ses créances vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales.

¹² Voir «Guidelines on performance criteria with respect to external debt in Fund arrangement », décision du conseil d'administration du FMI [n° 6230-\(79/140\)](#), modifiée par les décisions n° 11096-(95/100) et n°12274-(00/85).

Le champ des créances nettes du système bancaire sur l'État est défini par la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et correspond à celui de la position nette du gouvernement (PNG). Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'administration centrale de la Côte d'Ivoire, et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome. À titre d'illustration, l'encours de ces créances totalisait 345,3 milliards de FCFA au 31 décembre 2006, et se répartissait comme suit :

	Milliards de FCFA
Créances nettes du système bancaire sur l'État	345,3
Concours de la BCEAO	172,9
<i>Dont : avances statutaires</i>	172,9
Plus contrepartie utilisations des ressources du FMI	87,9
Plus créances des banques commerciales	309,1
Plus dépôts privés à la Caisse nationale des caisses d'épargne (CNCE)	12,8
Moins dépôts à la BCEAO	41,1
Moins encaisses du Trésor	5,0
Moins dépôts dans les banques commerciales	178,0
Moins obligations cautionnées	13,3

III. INDICATEURS STRUCTURELS ET MESURES PREALABLES

18. Le programme comporte trois volets, concernant la réalisation des indicateurs structurels et des actions préalables énoncés dans le tableau 2 du MPEF : a) gestion des finances publiques; b) transparence et gouvernance du secteur de l'énergie/du pétrole; et c) transparence et gouvernance du secteur du cacao.

IV. SUIVI DU PROGRAMME ET DONNÉES À COMMUNIQUER

19. Le suivi des indicateurs quantitatifs et structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation mensuel, qui sera établi par les autorités dans un délai d'un mois après la fin de chaque mois et aidera à évaluer les résultats au regard des objectifs quantitatifs et structurels du programme.

20. Les autorités informeront les services du FMI dès la signature de tout nouvel emprunt extérieur contracté ou auquel l'État donnera son aval, ainsi que des conditions de cet emprunt.

21. Sur la base des éléments existants et déjà transmis aux services du FMI, les autorités prépareront, en collaboration avec ceux-ci, et leur communiqueront mensuellement ou trimestriellement à partir du 15 juin 2007, un ensemble de tableaux sur le budget et sur les secteurs de l'énergie et du café/cacao :

a. Budget (voir MPEF, encadré 1) :

- un rapport trimestriel (dans le mois suivant la fin de chaque trimestre) montrant la situation d'exécution du budget (recettes et dépenses), présentant les dépenses classées par nature, par fonction, par administration/nature et ce, aux différentes étapes du processus de dépenses (dotation, engagement, liquidation, ordonnancement et prise en charge).

b. Secteur de l'Énergie (voir MPEF, encadré 2) :

- des tableaux mensuels de production de pétrole et de gaz par champ, les conditions de partage, les valorisations avant et après swap, le taux de swap, et les recettes fiscales et non fiscales pour l'État et les recettes pour PETROCI;
- des tableaux mensuels indiquant : i) les achats de pétrole brut du secteur de raffinage par fournisseur, y compris d'origine ivoirienne; ii) la production, la consommation et les importations des produits pétroliers y compris le butane; et iii) le calcul des prix des produits pétroliers incluant le prix du butane domestique et à l'importation;
- des tableaux mensuels présentant : i) les achats de gaz du secteur de l'électricité par fournisseur; ii) la production de l'électricité en Côte d'Ivoire; et iii) les prix applicable et les revenus du secteur de l'électricité ainsi que les impayés et arriérés croisés du secteur.

c. Filière café-cacao (voir MPEF, encadré 3) :

- des informations trimestrielles (avec un délai de 45 jours) sur le recouvrement et l'emploi des redevances parafiscales et les soldes de leurs comptes bancaires pour le FDPCC-Investissement et le FRC-Réserve de prudence, ainsi que pour le Fonds d'investissement en milieu rural;
- des informations semestrielles sur (i) le recouvrement des redevances parafiscales et (ii) les états d'exécution du budget semestriels pour le fonctionnement de l'ARCC, du FRC, de la BCC, et du FDPCC.

22. La BCEAO communiquera mensuellement aux services du FMI, dans un délai maximum de 30 jours après la période concernée, les données provisoires sur la position nette du gouvernement, et fournira les données définitives dans un délai maximum de 45 jours après cette période. Les informations transmises comprendront la liste complète et

détaillée de la situation des engagements et des avoirs du secteur public avec i) la BCEAO ii) le secteur bancaire, iii) la BNI. Cela comprend :

- la situation des «comptes séquestres» qui seront utilisés pour payer le service de la dette/arriérés vis-à-vis de la Banque mondiale;
- le solde des recettes en relation avec les déchets toxiques;
- les informations détaillées sur tous les comptes en relation avec l'émission, le paiement des intérêts et des amortissements de la dette intérieure;
- la situation des Fonds d'investissements en milieu rural; et
- le solde des recettes de la sacherie.

23. Le gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 2a chaque mois, dans un délai de 45 jours après la fin du mois, sauf indication contraire. Le gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 2b chaque trimestre, dans un délai d'un mois après la fin du trimestre.

24. Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif du programme.

Code budgétaire (SIGFiP)		Montants (milliards de FCFA)		
		2005	2006	2007 (prévu)
22	Dépenses d'éducation	369,6	382,8	399,3
	Courantes	352,1	360,9	377,7
	Personnel	261,3	265,0	
	Administration centrale	8,8	9,3	
	Structures éducatives (hors personnel)	81,9	86,6	
	Subventions aux écoles privées	29,6	29,4	
	Kits Scolaires	2,3	2,2	
	Bourses	15,6	15,6	
	Transferts aux EPN	16,0	23,0	
	Écoles publiques	18,5	16,3	
	Investissement	17,6	21,8	21,6
	Administration	0,0	0,0	
	Construction et équipements	17,6	21,8	
	<i>Dont</i> : prêts extérieurs	1,3	0,1	
24	Dépenses de santé	70,0	77,1	92,1
	Courantes	61,4	66,3	74,8
	Personnel	34,8	36,6	
	Administration centrale	5,8	6,1	
	Structures sanitaires (hors personnel)	20,7	23,6	
	Niveau primaire et secondaire	4,4	4,5	
	Niveau tertiaire	7,5	9,0	
	Niveau quaternaire	8,6	10,0	
	Autres	0,3	0,2	
	Investissement	8,7	10,8	17,3
	Administration	0,9	0,7	
	Construction et équipements	7,8	10,1	
	<i>Dont</i> : prêts extérieurs	0,0	0,0	
12- 377420201	Dépenses de réunification ¹	0,0	0,0	0,0

Tableau 2a. Côte d'Ivoire: Informations pour le suivi du programme du Gouvernement

Priorité 1: Données Essentielles	Fréquence	Forme	Service	Indicateurs 3
I. BUDGET				
TOFE et Tableaux de Estimation recettes fiscales Récapitulatif recettes non fiscales CNPS: cotisations, CGRAE: cotisations, Dépenses de personnel Subventions et transferts, et dépenses sociales ciblées Autres dépenses de fonctionnement Dépenses en capital par type de financement Dépenses liées à la crise, élections, CNPRA, etc. Situation d'exécution budgétaire par nature, fonction, administration/nature (montrant chaque étape du processus de dépense) Opérations du Trésor - CECF Évolution	M	FI	DGE/DGB	X
Versions les plus récentes des tableaux quantitatifs pour le secteur de l'énergie comme spécifié en paragraphe 21 du PAT				X
Situation financière secteur électricité CIE (en créance et en trésorerie); stock des impayés (gaz, électricité,	M	FI	SOGDEPE, DGE	
Suivi de la Plan de Avances du Trésor et leur régularisation Tableau de suivi des "Restes à Payer" (RAP) du Trésor Autres Tableaux détaillés sur les RAP (PGT, TPA, TGE, ACDP, etc.)	M	FI	DTCP	X
II. DETTE /				
II.a. Dette Encours de la dette extérieure et arriérés (par créancier) Situation détaillée de la dette publique (par créancier) (encours, service dû, service payé sur arriérés/échéances, arriérés) Tableau de passage des "Encours dette extérieure et arriérés" vers TOFE État des tirages sur prêts et dons (par créancier) Conventions signées au titre de dette extérieure de l'année en cours	M	F	DTCP	X
II.b. Dette intérieure Encours de la dette intérieure et arriérés (par créancier) Tableau de suivi de la dette intérieure Situation globale de la dette intérieure Situation détaillée de la dette intérieure conventionnée Tableau de passage de "Situation globale..." / "Tableau de suivi" (cadre budgétaire) vers TOFE Émissions de nouvelle dette / nouveaux titres (par type, créancier original)	M	F	DTCP	X
III. Secteur Statistiques monétaires (statison" de la BCEAO, banques commerciales, PNG) Tableaux synthétiques sur les ratios prudentiels des banques	M	FI	BCEA	X
IV. Secteur Indice de prix à la consommation, production	M	FI	DGE	
V. Secteur Cacao/Café Prélèvements sur café/cacao DUS (y compris les anticipations) Utilisations des prélèvements (par fonds: FDPCC - investissements FRC - réserve de prudence, fonds d'investissement en milieu rural) Soldes des comptes bancaires (par fonds) Arrêtés de comptes semestriels (par structure)	M	F	DGE	
VI. Balance des Paiements Commerce extérieur par produits (E, M: valeurs, prix, volumes)	M	FI	BCEA	

1/ Préparation et transmission mensuelle (M), dans un délai de 45 jours après la fin du mois. Transmission électronique au FMI, siège ~~EM~~ à Abidjan

2/ FI: fichier, transmission électronique au FMI, siège et bureau FMI à Abidjan FX: sur papier, transmission au bureau du FMI à Abidjan (pour être faxé aux services du FMI)

3/ Données sur les indicateurs quantitatifs semestriels spécifiés au Tableau 1 du MPE.

Table 2b. Côte d'Ivoire - Informations pour le suivi du programme du Gouvernement (trimestriel)

Priorité II: Données importantes 1/	frequence	Forme 2/	service
I. BUDGET			
Mouvements des effectifs de la masse salariale, éclatement effectifs par catégorie, ministères	T	FX	DGB
Eclatement des dépenses d'abonnement			
Situation d'exécution budgétaire (Sigfip) (détail par titre)			
Notes de synthèse des recettes de la Douane /DGI			
Revenus de pétrole production (BIC, redevances, dividendes) ; revenus PETROCI	T	FI	DGH
2005-06, prévisions actualisées 2007-09			
II. DETTE/FINANCEMENT			
Financement			
Nouveau financements: projets, appui budgétaire, programmes (DDR, CNPRA, élections, etc) (par créancier, acquis/engagé et à rechercher)	T	FI	DGE/DGB
Prévisions et réalisation de services de la dette extérieure de l'année en cours (mensuel).			DGB/DTCP
Prévisions trimestrielles pour les années futures (trimestrielles, en début d'année)			
III. Secteur énergie			
Projection de la production de pétrole/gaz et valeurs estimées 2007-09 (par champ, swap, partage Etat, Petroci, sociétés)	T	FI	Comite de suivi
Projection de la capacité de raffinage 2007-09			
Bilans énergétiques pétrole brut (production, importation, exportation), produits raffinés (production, (re)exportation, mise à la			Comite de suivi
Prévision et réalisation de la production, consommation, exportations, revenus, dépenses et taxes (TVA) du secteur électrique			
IV. Secteur réel			
Production des principaux produits agricoles	T	FX	DGE/INS
Production, exportations, prix de l'exportation, prix au producteur, estimation, projection (café/cacao)			
Cadrage macroéconomique révisé et réalisation, projections			
Indicateurs conjoncturels (branches, secteurs); enquêtes INS, BCEAO			
V. Balance des paiements			
Réalisation et projection 2007-09	T	FI	BCEAO

1/Préparation et transmission mensuelle (M), ou trimestrielle (T) dans un délai d'un mois après la fin du trimestre. Transmission

2/ FI: fichier, transmission électronique aux services du FMI et au bureau FMI à Abidjan. FX: sur papier, transmission au bureau du FMI

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
ET ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

CÔTE D'IVOIRE

Analyse conjointe FMI/Banque mondiale de viabilité de la dette en 2007

Préparé par les services du Fonds monétaire international
et de l'Association internationale de développement

Approuvé par Thomas Krueger et Michael Hadjimichael (FMI)
et par Vikram Nehru et Sudhir Shetty (IDA)

19 juillet 2007

L'analyse de viabilité de la dette (AVD) extérieure des pays à faible revenu fait apparaître que la Côte d'Ivoire est surendettée et a accumulé des arriérés extérieurs considérables. L'AVD du secteur public laisse penser que la dette publique de la Côte d'Ivoire est à l'heure actuelle insoutenable. Selon les projections, les indicateurs clés de la dette ne devraient tomber en dessous des seuils indicatifs spécifiques au pays qu'après 2013¹.

I. RAPPEL

1. **La dette publique de la Côte d'Ivoire, arriérés inclus, était estimée à 14,9 milliards de dollars, soit 84,8 % du PIB, fin 2006.** La dette *publique extérieure* représentait 12,9 milliards de dollars, ou 73,3 % du PIB, dus pour 6,2 milliards de dollars aux créanciers du Club de Paris, 2,7 milliards de dollars aux créanciers du Club de Londres, 2,5 milliards de dollars à la Banque mondiale, 1,0 milliard de dollars au Groupe de la BAfD et 0,2 milliard de dollars au FMI. La dette extérieure publique de la Côte d'Ivoire est restée stable autour de 80 % du PIB sur la période in 2002–04 et, avec très peu de nouveaux emprunts et quelques remboursements au profit principalement du FMI, elle a quelque peu diminué par la suite (graphique 1). La dette *publique intérieure* (y compris les arriérés envers les fournisseurs) s'élevait à 11,5 % du PIB fin 2006. Selon les estimations, la dette *extérieure privée* était alors estimée à 5,5 milliards de dollars (31,1 % du PIB). Les estimations des services du FMI reposent sur les informations disponibles au sujet des charges d'intérêts et s'entourent donc

¹ Il s'agit de la première analyse de viabilité de la dette préparée pour la Côte d'Ivoire à l'aide du cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu mis en place par le FMI et la Banque mondiale. L'AVD, produite conjointement par les services des deux institutions (voir « Staff Guidance Note on the Application of the Joint Fund-Bank Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries »; 17 avril 2007), repose sur les données relatives à la dette extérieure et publique communiquées par les autorités ivoiriennes, ainsi que sur les estimations des services du FMI et de la Banque mondiale. Le rapport des services du FMI pour les consultations de 2007 au titre de l'article IV (voir ce rapport) apporte un complément d'information.

d'une marge d'incertitude considérable. Le dette *extérieure (publique et privée) totale* s'établissait par conséquent à 18,3 milliards de dollars, soit 104,4 % du PIB, fin 2006.

2. **La Côte d'Ivoire est surendettée.** Les arriérés extérieurs accumulés depuis la fin 2002 sont importants, puisqu'ils sont passés de 0,4 milliard de dollars, soit 3,5 % du PIB en 2002 à 3,6 milliards de dollars, soit 20,5 % du PIB fin 2006. À ce point, les arriérés envers les créanciers du Club de Paris représentaient 12,9 % du PIB, les arriérés envers les créanciers du Club de Londres 2,5 %, les arriérés envers le Groupe de la BAfD 2,4 %, et les arriérés envers la Banque mondiale 2,2 % du PIB. Les arriérés représentent un quart de la dette publique extérieure totale. La Côte d'Ivoire n'a pas d'arriérés envers le FMI. Les principaux indicateurs de la dette et les seuils de surendettement sont récapitulés au tableau 1.

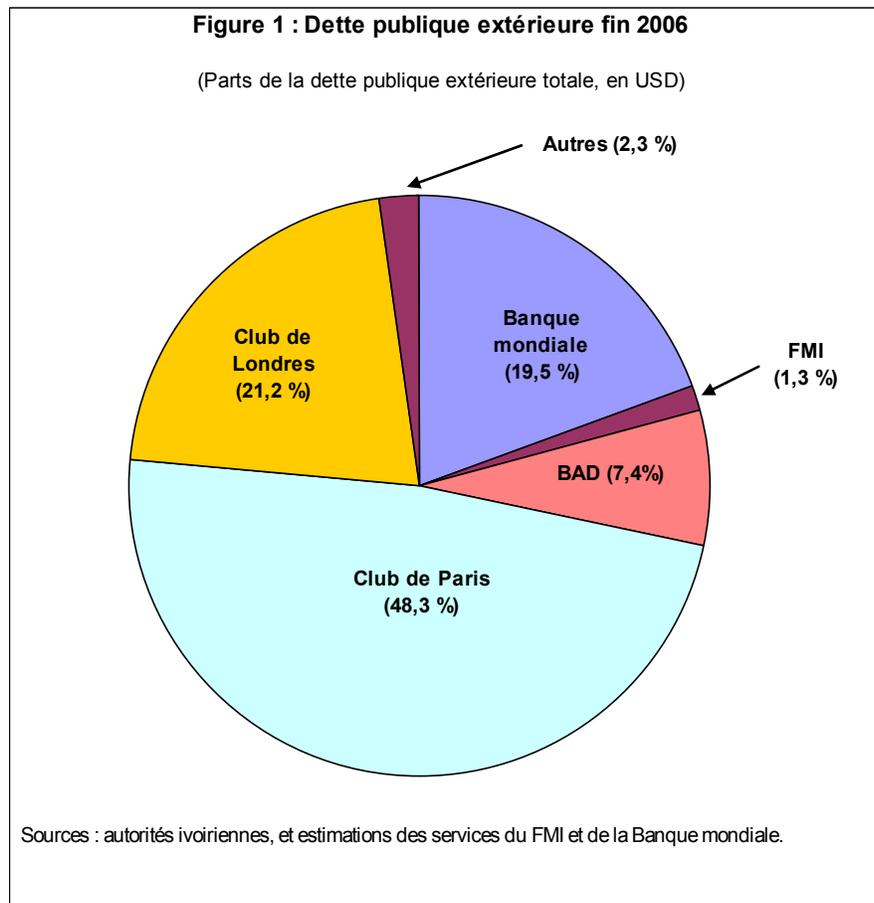


Tableau 1. Côte d'Ivoire : Quelques indicateurs de la dette publique extérieure

	Seuil indicatif ¹	2006 (Est.)	2027 (Proj.)
Ratio VAN de la dette/PIB	30	64.0	33.0
Ratio VAN de la dette/exportations	100	124.7	107.1
Ratio VAN de la dette/recettes publiques (à l'exclusion des dons)	200	351.1	169.8
Ratio service de la dette/exportations	15	9.0	9.8
Ratio service de la dette/recettes publiques (à l'exclusion des dons)	25	25.4	15.5

Sources : autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.

¹ Seuil indicatif lié aux politiques dans le cas d'un pays aux politiques faibles.

3. La Côte d'Ivoire n'a pas encore bénéficié d'un allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Comme elle l'appartient au groupe des pays dont l'admissibilité à l'initiative a été maintenue, elle pourrait bénéficier d'un allègement de la dette au titre de ces deux initiatives^{2,3}. Avec des recettes intérieures supérieures à 15 % du PIB et des exportations supérieures à 30 % du PIB, la Côte d'Ivoire pourrait remplir les conditions requises pour bénéficier du «guichet budgétaire», et une cible de 250 % s'appliquerait au ratio valeur actuelle nette (VAN) de la dette/recettes⁴.

4. Le dernier rééchelonnement de la dette de la Côte d'Ivoire envers le Club de Paris a eu lieu en avril 2002. À cette occasion, les créanciers du Club de Paris lui ont accordé un rééchelonnement aux conditions de Lyon couvrant presque 2 milliards de dollars d'arriérés et d'échéances courantes jusqu'à la fin 2004. Les créanciers ont convenu d'augmenter le niveau de réduction de la dette aux conditions de Cologne dès que la Côte d'Ivoire atteindrait le point de décision au titre de l'initiative PPTE renforcée. Suite au déclenchement d'un conflit armé en septembre 2002, l'allègement de la dette envisagé au titre de l'accord n'a pu se faire qu'en partie seulement.

² Aux termes de l'initiative PPTE initiale, la Côte d'Ivoire avait atteint le point de décision en 1998, mais pas le point d'achèvement. En mars 2002, les Conseils du FMI et de l'IDA ont examiné le document préliminaire sur le point de décision au titre de l'initiative PPTE renforcée (mis sur le site internet du FMI le 12 mars 2002), mais le point de décision, qui devait être atteint fin 2002 selon les prévisions, n'a pas été envisagé en raison de la crise et de l'interruption du programme appuyé par la FRPC.

³ Voir «Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative – Issues Related to the Sunset Clause», mis sur le site internet du FMI le 16 août 2006.

⁴ La méthodologie utilisée dans l'initiative PPTE pour calculer le ratio VAN de la dette/recettes diffère de celle retenue dans cette analyse. Il est donc pas possible de tirer des conclusions directes de cette analyse pour le facteur de réduction de la dette dans l'initiative PPTE.

II. HYPOTHÈSES DE L'AVD

5. **Les hypothèses macroéconomiques à moyen terme qui sous-tendent le scénario de référence reposent sur la résolution durable du conflit sociopolitique et une reprise soutenue après des années de conflit civil (encadré 1).** Après avoir stagné durant la crise de 2000–06, la croissance du PIB réel reprendrait graduellement pour s'établir autour de 5 %, taux comparable à la fois la moyenne d'avant la crise (1994-99) et à la moyenne des années 1960–80. Selon ces hypothèses, le solde primaire diminuerait sensiblement pour passer d'un excédent (de 1 % du PIB en moyenne sur la période 2007–12) à un déficit de 2 % du PIB sur la période 2013–27, suite à l'augmentation des dépenses publiques consacrées au secteur social et à l'investissement. On suppose aussi que l'aide extérieure reprendrait en 2007 et augmenterait après l'apurement des arriérés envers la Banque mondiale au second semestre de 2007, dans le cadre du programme économique appuyé par l'assistance d'urgence du FMI aux pays sortant d'un conflit⁵. Les arriérés envers la BAfD seraient apurés dans le cadre de sa facilité post-conflit en 2008. Pour cette analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu, on suppose que tous les autres arriérés, y compris envers les créanciers du Club de Paris et les créanciers commerciaux, seraient rééchelonnées à des conditions non concessionnelles (élément de don égal en moyenne à zéro)⁶. Tout règlement des arriérés exigerait un programme de réforme économique globale qui s'attaquerait, entre autres, au problème posé par la capacité — limitée à l'heure actuelle — du pays à rembourser ses créanciers. Faute de données suffisantes, l'AVD ne tient pas compte des engagements conditionnels. Avec une note moyenne de 2,56 au titre de l'évaluation des politiques et institutions nationales (EPIN) pour la période 2004-2006, les seuils indicatifs de la dette pour les cas de «politique faible» s'appliquent à la Côte d'Ivoire.

⁵ Selon ce qui a été convenu entre la Banque mondiale et les autorités ivoiriennes, le gouvernement de la Côte d'Ivoire a accepté d'achever l'apurement de ses arriérés envers la Banque mondiale d'ici au premier trimestre de 2008. Le programme économique des autorités que doit appuyer le FMI au titre de l'assistance d'urgence après un conflit prévoit que cet objectif sera atteint dès 2007.

⁶ Pour la part de cette dette qui n'est ni multilatérale ni bilatérale officielle mais a été conclue aux conditions du marché, on suppose un différé d'amortissement de 5 ans et une échéance de 10 ans.

Encadré 1. Hypothèses macroéconomiques du scénario de référence

Croissance du PIB réel. Après une croissance du PIB réel de 1,7 % en 2007, les projections tablent sur le début d'une reprise soutenue marquée par une croissance de 3,5 % en 2008, qui s'accélérait progressivement pour culminer à 6,5 % en 2012. Le taux de croissance moyen sur 2013-2027 serait de 5 %, proche donc de la moyenne avant la crise (5 %) et des taux atteints au cours des années 1960-80. Dans ce scénario, la croissance enregistrée dans la phase de reprise jusqu'à 2012 proviendrait du regain de confiance et du renforcement de la sécurité, du retour à la pleine utilisation des capacités dans les secteurs des transports et de l'industrie, ainsi que des nouveaux investissements, en particulier dans les communications et l'énergie. Sur le long terme, la croissance serait soutenue par l'investissement, aidé par les réformes structurelles dans les secteurs de l'énergie, du cacao, du café et du coton.

Inflation. L'inflation se situerait autour de 3 % pour l'ensemble de la période de projection.

Taux de change réel et termes de l'échange. Selon les projections, le taux de change effectif réel resterait globalement constant tout au long de la période, et les termes de l'échange se dégraderaient en 2007 avant de s'améliorer jusqu'à 2010, pour demeurer à peu près constants ensuite.

Solde extérieur courant. Le solde extérieur courant (transferts officiels inclus) devrait diminuer sensiblement pour passer d'un excédent de 2 % du PIB en 2007 à un déficit de 3 % en 2013, puis rester aux alentours de ce niveau jusqu'à 2027. Cette évolution refléterait la forte croissance des importations (pour l'investissement, surtout), qui dépasserait celle des exportations. Alors que les exportations pétrolières commenceraient à diminuer après 2010, les exportations non pétrolières (en dollars) devraient se redresser progressivement sur la période 2007-12 et connaître une croissance annuelle soutenue de 7 % par la suite, contre 8 % sur la période 1994-2006.

Solde des opérations de l'État: Le solde primaire (recettes totales et dons moins dépenses hors intérêts) devrait rester excédentaire (de 1 % du PIB en moyenne) sur 2007-12 puis devenir déficitaire (de 2 % du PIB en moyenne) sur 2013-27. Cette tendance à la baisse traduit, en termes de PIB, le maintien de recettes globales constantes mais une augmentation des recettes non pétrolières et un accroissement graduel des dépenses publiques compatible avec une capacité d'emprunt en hausse elle aussi.

Assistance extérieure, augmentation de l'aide et concessionnalité. Le scénario de référence suppose que les dons (destinés principalement aux projets) demeureront proches de leur niveau actuel, soit un peu plus de 1 % du PIB. Les prêts aux projets devraient augmenter progressivement pour passer de ½ % du PIB en 2007 à 2 % à partir de 2012. Le besoin de financement extérieur résiduel, qui fluctue en fonction des opérations budgétaires, devrait être couvert principalement par les créanciers multilatéraux (avec un élément-don de 47 % en moyenne), et le reste par des créanciers bilatéraux (élément-don de 35 % en moyenne) et les créanciers commerciaux (à des conditions non concessionnelles). Durant la période de projection, le financement devrait s'orienter peu à peu vers des sources moins concessionnelles, entraînant la diminution graduelle de l'élément-don moyen.

Emprunt intérieur. Selon les projections, l'emprunt intérieur devrait appuyer les besoins de dépenses de l'État, et la dette publique intérieure (arriérés exclus) diminuer progressivement pour passer de 6½ % du PIB en 2007 à 4 % en 2027, tandis que les arriérés envers les fournisseurs intérieurs tomberaient de 4 % du PIB en 2006 à 0 % à partir de 2015.

Taux d'intérêt réels: Le taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure, estimé à 0,4 % en 2007, augmenterait pour avoisiner 3 % en 2015 puis se maintenir à ce niveau jusqu'à 2027.

6. L'analyse précédente de la viabilité de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire reposait sur l'hypothèse d'une croissance plus faible du PIB, mais de soldes extérieurs courants beaucoup plus favorables. Selon les projections, la croissance du PIB réel devait atteindre en moyenne 4,0 % pour les cinq premières années de la reprise, puis 4,5 % pour le reste de la période; les nouvelles estimations sont de 4,3 % et 5,2 %. La révision à la hausse du scénario de croissance traduit en grande partie l'amélioration des perspectives politiques, l'accroissement très sensible de la production de pétrole et de gaz, ainsi que les réformes structurelles attendues dans les filières du cacao, du café et du coton ainsi que dans les secteurs énergétique et financier. L'AVD précédente projetait une croissance des exportations en dollars de 7,1 % tout au long de la période de projection, contre 4,7 % sur 2007–12 et 6,7 % sur 2013-2027 dans la nouvelle AVD. L'AVD précédente supposait aussi des excédents extérieurs courants hors intérêts, alors que cette nouvelle AVD table sur un déficit moyen de 2½ % du PIB pour la période 2013–2027. Cette AVD part également de l'hypothèse d'un élément de don plus faible pour les nouveaux emprunts. D'autre part, le niveau plus élevé de la production pétrolière dans cette AVD ajoute près de 1 % de PIB aux recettes par rapport à l'AVD précédente. En dépit d'une croissance un peu plus forte du PIB, l'accumulation d'un endettement plus lourd fait que la dynamique de la dette dans la nouvelle AVD débouche sur des indicateurs de la dette supérieurs à ceux de l'AVD précédente.

III. L'AVD EXTÉRIEURE

A. Scénario de référence

7. **Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de VAN se situent au-dessus des seuils indicatifs spécifiques au pays pour des «politiques faibles» en 2007 et diminuent progressivement par la suite.** Le ratio VAN de la dette publique et garantie par l'État (DPGE)/PIB affiche un niveau initial de 59 % en 2007, proche du double du seuil indicatif spécifique au pays puis diminue progressivement pour s'établir à 33 % en 2027. Étant donné la solidité de la base d'exportations de la Côte d'Ivoire, le ratio VAN de la DPGÉ/exportations est seulement un peu supérieur au seuil en 2007, mais reste au dessus de celui-ci jusqu'à 2027. Le ratio VAN de la DPGÉ/recettes, supérieur à 300 % en 2007, tombe en dessous du seuil de 200 % en 2015 (tableaux 2 et 3, graphique 2). Pour tous ces ratios, la baisse tendancielle s'explique une relative prudence dans la conclusion de nouveaux emprunts extérieurs assortis de conditions concessionnelles.

8. **Dans le scénario de référence, les indicateurs du service de la dette ne sont jamais sensiblement supérieurs aux seuils.** Le graphique 2 montre le profil «bosselé» caractéristique des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, car le différé d'amortissement supposé pour la fraction de la dette conclue aux conditions du marché dans le cadre de l'opération d'apurement des arriérés en 2008 prendrait fin en 2013,

et l'échéance de 10 ans serait atteinte en 2018. Pour la même raison, la tendance à la hausse du taux d'accumulation (net) de la dette ralentit entre 2013 et 2017¹.

B. Autres scénarios et tests de résistance

9. **Les autres scénarios et tests de résistance pèsent d'un poids particulier dans l'évaluation des risques qui entourent la situation d'endettement de la Côte d'Ivoire,** compte tenu de la fragilité du processus de paix. Les autres scénarios et tests de résistance types des modèles d'AVD externe et publique saisissent bien les principaux facteurs de vulnérabilité, mais certaines modifications ont été nécessaires pour tenir compte du conflit civil.

10. **Pour tous les indicateurs de VAN, le scénario historique conduit à une dynamique de la dette beaucoup moins favorable que le scénario de référence.** Le scénario historique (A1 au tableau 3) a été modifié en prenant les moyennes sur la période 1997-2001 (plutôt que les moyennes types, qui portent sur la période 1997–2006) pour toutes les variables pertinentes, afin d'exclure les cinq dernières années de troubles civils. Avec cette modification, il suppose, *entre autres*, une croissance du PIB réel qui demeure constante à 1,5 % et un excédent extérieur courant hors intérêts constant à 2,4 % du PIB à partir de 2008. Pour tous les indicateurs de VAN, le scénario historique inverse la tendance à la baisse figurant dans le scénario de référence, tous les indicateurs se situant au-dessus de leurs seuils respectifs.

11. **Les deux indicateurs du service de la dette sont plus élevés dans le scénario historique que dans le scénario de référence.** Dans le scénario historique, les indicateurs dépassent les seuils spécifiques au pays à partir de 2013 pour le ratio service de la dette/exportations, et à partir de 2009 pour le ratio service de la dette/recettes, reflétant le niveau beaucoup plus élevé de l'encours de la dette dans ce scénario.

12. **L'hypothèse de nouveaux prêts au secteur public assortis de conditions moins favorables entraîne une forte détérioration du scénario de la dette, soulignant qu'il est indispensable d'adopter une stratégie d'endettement prudente.** Avec un taux d'intérêt supérieur de deux points de pourcentage à celui du scénario de référence (A2 au tableau 3), les ratios de la VAN de la dette au PIB, aux exportations et aux recettes sont supérieurs d'environ 50 % à leurs niveaux du scénario de référence vers la fin de la période de projection.

13. Les tests de résistance n'inversent pas les tendances du scénario de référence, mais rehaussent très sensiblement tous les indicateurs de la dette. Les chocs extrêmes pour les ratios VAN de la dette/PIB, VAN de la dette/recettes et VAN du service de la dette/recettes

¹ Voir ¶5 et note 6.

consistent en une combinaison de chocs (test B5 au tableau 3). Pour les ratios VAN de la dette/exportations et VAN du service de la dette/exportations, le choc extrême est une croissance des exportations en valeur inférieure de un écart type à la moyenne historique en 2008 et 2009 (test B2 au tableau 3). Pour tous les indicateurs, les courbes présentées au graphique 2 se déplacent vers le haut par rapport au scénario de référence et de façon presque parallèle, les indicateurs de la VAN ne convergent que lentement pour revenir au scénario de référence alors que les indicateurs du service de la dette ne convergent pas.

IV. L'AVD PUBLIQUE

A. Scénario de référence

14. **Les indicateurs de la VAN de la dette publique totale sont élevés, mais diminuent progressivement dans le scénario de référence.** La VAN des ratios dette/PIB et dette/recettes chute plus rapidement au début de la période de projection que vers la fin de celle-ci, ce qui s'explique avant tout par les excédents enregistrés dans les premières années. Cependant, dans les dernières années aussi, les déficits primaires restent en dessous du niveau où ils doivent se situer pour stabiliser la dette, réduisant donc graduellement celle-ci (tableaux 4 et 5, graphique 3).

15. **Le ratio service de la dette/recettes tend à diminuer, mais il le fait lentement.** Partant d'un niveau initial de 27 % en 2007, il tombe à 19 % en 2027. Dans l'intervalle, le graphique 3 montre le même profil «bosselé» que celui observé pour l'AVD externe (voir ¶8).

B. Autres scénarios et tests de résistance

16. **Un scénario «d'absence de réformes» illustre la poursuite d'une restriction forcée des dépenses durant la crise et débouche sur un remboursement progressif de la dette publique.** Ce scénario (A2 au tableau 5) a été modifié par rapport au modèle en ce sens que le solde primaire reste inchangé à partir de 2006 plutôt que de 2007, dans la mesure où le solde primaire en 2007 reflète déjà un ambitieux effort de réforme dans le cadre du programme envisagé, qui serait appuyé par le FMI au titre de l'assistance d'urgence aux pays sortant d'un conflit. Le scénario « d'absence de réformes » suppose donc un solde primaire nul constant, ce qui a été une caractéristique des années de crise, qui n'ont vu pratiquement aucun nouveau financement net. D'autre part, ce scénario suppose que la croissance du PIB réel se maintient à son niveau de 2006, soit 0,9 %, de façon à ce que ce solde primaire de crise aille de pair avec un taux de croissance de crise. Dans ce scénario, tous les indicateurs se situent initialement au-dessus de leur niveau dans le scénario de référence, mais tombent en dessous de celui-ci après 2016, les indicateurs de VAN atteignant zéro avant 2027.

17. **Dans le scénario où la croissance du PIB demeure en permanence plus faible, les ratios de la dette restent à peu près inchangés et dépassent donc de plus en plus leurs**

niveaux du scénario de référence. Le scénario A3 au tableau 5 implique que le taux de croissance moyen du PIB réel sur la période 2008-2027, qui était de 5 % dans le scénario de référence, tombe à 4,5 %. Le fait que la tendance à la baisse des ratios de la dette observée dans le scénario de référence soit supprimée parce que la croissance du PIB ralentit souligne l'importance des réformes structurelles conduisant au rétablissement de la confiance du secteur privé et à l'amélioration du climat des affaires, deux conditions nécessaires pour que le pays connaisse une reprise économique robuste.

18. Les tests de choc extrême inversent les tendances observées dans le scénario de référence; la majorité des autres tests de résistance ralentissent l'amélioration des indicateurs de la dette. Le test de choc extrême pour tous les indicateurs correspond à une croissance du PIB réel égale à sa moyenne historique moins un écart type en 2008-09, ce qui remplace les taux de croissance du scénario de référence, à savoir 3,5 en 2008 et 4,9 % en 2009, par des taux de -1.9 % chacun. Un tel choc pousserait le ratio VAN de la dette/PIB à la hausse, pour le porter à 95 % en 2027, contre 37 % dans le scénario de référence. Il en va de même pour les ratios VAN de la dette/recettes et VAN le service de la dette/recettes. Ces résultats soulignent la sensibilité et de la dynamique de la dette aux hypothèses de croissance.

V. QUALIFICATION PARMIS LES PAYS SURENDETTÉS ET CONCLUSIONS

19. **Du point de vue des services du FMI et de la Banque Mondiale, la Côte d'Ivoire est en situation de surendettement.** Comme dans l'AVD extérieure précédente, les ratios de VAN de la dette, même s'ils diminuent, se situent bien au-dessus des seuils indicatifs spécifiques au pays pour la plus grande partie de la période 2007–2015. L'AVD du secteur public ne modifie pas cette évaluation. Les autres scénarios envisagés et les tests de limites indiquent que les indicateurs de la dette sont sensibles aux chocs qui prolongent sensiblement la période durant laquelle les ratios clefs sont supérieurs à leurs seuils respectifs. En particulier, la dynamique de la dette est vulnérable à un ralentissement de la croissance du PIB réel et des exportations. Ces facteurs de vulnérabilité soulignent qu'il est important d'assurer un environnement socioéconomique stable et de conduire de bonnes politiques pour améliorer durablement les résultats économiques.

20. **Les services du FMI et de la Banque Mondiale ont examiné cette AVD avec les autorités.** Celles-ci ont souscrit dans l'ensemble à l'évaluation effectuée par les services du FMI et leur ont fait part de leur ambition d'accéder à l'initiative PPTTE renforcée. La capacité de gestion de la dette de la Côte d'Ivoire et ses statistiques de la dette sont dans l'ensemble suffisantes pour permettre une analyse de la viabilité de la dette efficace.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Cadre de l'analyse de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2004-2027 1/
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Ecart type 6/	Projections							2013-27 Moyenne
	2004	2005	2006		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2012-12 Moyenne	
Dette extérieure (nominale) 1/	122.3	118.1	104.4		97.6	89.2	81.5	75.5	70.6	66.0	53.3	42.6
<i>dont</i> : publique et garantie par l'Etat	80.8	77.6	73.3		71.0	66.3	63.1	60.2	57.9	55.8	50.1	42.6
Variation de la dette extérieure	-9.2	-4.3	-13.7		-6.8	-8.3	-7.7	-6.0	-4.9	-4.6	-1.9	-0.8
Flux nets générateurs de dette identifiés	-18.1	-8.7	-12.8		-5.7	-6.3	-6.5	-5.8	-4.6	-4.1	-1.0	0.0
Déficit extérieur courant hors paiement d'intérêts	-5.5	-4.0	-6.0	3.6	-4.8	-3.3	-3.3	-2.1	-0.7	0.3	2.2	2.4
Déficit de la balance des biens et services	-9.2	-7.5	-10.3	-5.0	-8.1	-6.7	-5.7	-4.6	-3.2	-2.1	-0.3	0.8
Exportations	48.6	51.1	51.3		48.4	46.4	44.7	42.4	40.6	39.2	34.6	30.9
Importations	39.4	43.6	41.0		40.2	39.7	38.9	37.8	37.4	37.2	34.3	31.7
Transferts courants nets (négatif = entrées)	3.0	2.8	2.8	3.2	0.4	1.1	1.1	1.0	0.9	0.8	0.4	0.4
<i>dont</i> : officiels	0.1	0.1	0.2		-1.7	-1.1	-1.0	-1.0	-0.9	-1.0	-0.9	-0.9
Autres flux liés au compte courant (négatif = entrées nettes)	0.7	0.6	1.5		2.3	2.4	1.4	1.6	1.7	1.9	2.1	1.2
IDF net (négatif = entrées)	-1.8	-1.9	-1.8	0.7	-1.8	-2.0	-2.1	-2.2	-2.3	-2.4	-1.8	-1.1
Dynamique endogène de la dette 2/	-10.8	-2.7	-5.1	-2.3	0.9	-1.0	-1.1	-1.5	-1.6	-2.1	-1.4	-1.2
Contribution du taux d'intérêt nominal	3.9	3.8	3.0		2.5	2.2	2.0	2.7	2.4	2.1	1.1	0.8
Contribution de la croissance du PIB réel	-2.1	-1.4	-0.9		-1.6	-3.2	-4.1	-4.2	-4.0	-4.2	-2.5	-2.1
Contribution des variations des prix et du taux de change	-12.7	-5.1	-7.1	
Résidu (3-4) 3/	8.9	4.4	-0.9		-1.1	-2.0	-1.2	-0.2	-0.3	-0.4	-0.8	-0.8
<i>dont</i> : financements exceptionnels	-6.2	-4.7	-3.5		-0.5	1.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
VAN de la dette extérieure 4/	95.0		85.4	78.2	70.3	64.0	58.8	53.9	39.3	33.0
en pourcentage des exportations	185.2		176.6	168.4	157.2	151.1	144.7	137.1	113.4	107.0
VAN de la dette extérieure PGE	64.0		58.9	55.3	51.9	48.8	46.1	43.7	36.0	33.0
en pourcentage des exportations	124.7		121.7	119.0	116.1	115.0	113.5	111.2	104.1	107.1
en pourcentage de recettes publiques	351.1		302.6	281.8	263.4	248.9	236.1	224.6	185.1	169.8
Ratio du service de la dette aux exportations (en pourcentage)	25.5	22.4	18.1		22.3	17.1	24.3	18.0	16.7	16.0	17.1	11.7
Ratio du service de la dette PGE aux exportations (en pourcentage)	13.8	10.7	8.9		8.2	7.7	9.6	8.8	8.7	8.2	13.6	9.8
Ratio du service de la dette PGE aux recettes publiques (en pourcentage)	38.2	32.1	25.1		20.3	18.2	21.7	19.1	18.0	16.5	24.1	15.5
Besoin de financement brut total (en milliards USD)	2.2	2.2	1.6		1.9	1.6	2.2	1.7	1.8	2.0	3.2	5.0
Déficit extérieur courant hors paiements d'intérêts stabilisant le ratio de la dette	3.7	0.2	7.7		2.0	5.1	4.4	3.9	4.2	4.9	4.1	3.2
Principales hypothèses macroéconomiques												
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	1.8	1.2	0.9	0.9	1.7	3.5	4.9	5.6	5.8	6.5	4.9	5.1
Déflateur du PIB exprimé en dollars EU (variation en %)	10.6	4.4	6.4	3.3	10.1	8.8	5.3	3.0	3.3	3.6	4.5	3.1
Taux d'intérêt effectif (%) 5/	3.4	3.3	2.7	2.9	0.8	2.7	2.4	3.6	3.6	3.3	3.2	2.1
Croissance des exportations de biens & services (mesurée en USD, %)	19.3	11.2	7.7	6.8	12.6	4.3	4.7	3.9	3.4	4.8	6.9	4.7
Croissance des importations de biens & services (mesurée en USD, %)	27.0	17.1	0.7	7.8	12.8	8.7	7.7	5.8	8.1	9.8	7.7	5.7
Élément don des nouveaux prêts contractés par l'Etat (%)
Flux d'aide (en milliards USD) 7/	47.4	0.1	35.8	34.7	35.6	34.5	31.3	28.2
<i>dont</i> dons	0.2	0.2	0.1	...	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	1.0	1.4	3.2
<i>dont</i> prêts concessionnels	0.1	0.2	0.1	...	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	1.2
Financement équivalent-don (en % du PIB) 8/	0.1	0.0	0.0	...	0.1	0.1	0.2	0.3	0.4	0.6	0.9	2.0
Financement équivalent-don (en % du financement externe) 8/	2.5	1.4	2.6	2.6	2.7	2.8	3.1	2.3
<i>Pour mémoire :</i>	66.1	5.9	52.1	50.2	49.1	47.5	39.0	36.9
PIB nominal (en milliards USD)	15.5	16.4	17.6		19.4	21.2	22.9	25.0	27.3	30.1	44.9	100.9
(VAN-VANE-1)/PIBE-1 (en %)		1.2	1.4	0.8	1.3	1.6	2.2	1.9	2.6

Source : simulations effectuées par les services du FMI.

1/ Dette extérieure publique et privée comprise.

2/ Représentant $[r - g - r(1-g)] / (1-g+rg)$, multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, avec r = taux d'intérêt nominal, g = taux de croissance du déflateur du PIB exprimé en USD.

3/ Incluant : financements exceptionnels (notamment les variations des arriérés et l'allègement de dette), variations des avoirs extérieurs nets, ajustements de valeur. Les projections incluent également la contribution des prix et des variations du taux de change.

4/ En posant pour hypothèse que la VAN de la dette du secteur privé équivaut à sa valeur nominale.

5/ Paiements au titre des intérêts pour l'année en cours divisés par l'encours de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écart-types sont établies en général sur les 10 dernières années, lorsque les données sont disponibles.

7/ Définis comme étant les dons, les prêts concessionnels, et l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent-don comprend les dons prodigués directement à l'Etat et via de nouveaux emprunts (la différence entre la valeur nominale et la VAN de la nouvelle dette).

Tableau 3. Côte d'Ivoire : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure publique et de la dette garantie par l'État, 2007-27
(en pourcentage)

	Projections							
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2017	2027
Ratio VAN de la dette/PIB								
Scénario de référence	59	55	52	49	46	44	36	33
A. Autres scénarios								
A1. Variables clés à leurs moyennes historiques en 2008-27 1/	59	62	65	69	71	74	79	117
A2. Nouveaux emprunts publics assortis de conditions moins favorables en 2008-27 2/	59	60	57	54	52	50	49	51
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2008-09	59	58	58	54	51	49	40	37
B2. Croissance des exportations en valeur à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2008-09 3/	59	62	69	65	62	59	46	35
B3. Déflateur du PIB en USD à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2008-09	59	68	76	72	68	64	53	49
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins 1 écart-type en 2008-09 4/	59	57	55	52	49	47	38	33
B5. Combinaison de B1-B4 pour des chocs de 1/2 écart-type	59	73	93	88	84	79	62	49
B6. Dépréciation nominale unique de 30 % par rapport au scénario de référence en 2008 5/	59	77	73	68	64	61	50	46
Ratio VAN de la dette/exportations								
Scénario de référence	122	119	116	115	113	111	104	107
A. Autres scénarios								
A1. Variables clés à leurs moyennes historiques en 2007-26 1/	122	134	146	162	176	189	230	379
A2. Nouveaux emprunts publics assortis de conditions moins favorables en 2007-26 2/	122	128	127	128	128	128	140	166
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2008-09	122	119	116	115	113	111	104	107
B2. Croissance des exportations en valeur à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2008-09 3/	122	163	230	229	227	222	196	167
B3. Déflateur du PIB en USD à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2008-09	122	119	116	115	113	111	104	107
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins 1 écart-type en 2008-09 4/	122	123	124	123	121	119	110	108
B5. Combinaison de B1-B4 pour des chocs de 1/2 écart-type	122	149	190	189	187	183	163	144
B6. Dépréciation nominale unique de 30 % par rapport au scénario de référence en 2008 5/	122	119	116	115	113	111	104	107
Ratio VAN de la dette/recettes publiques								
Scénario de référence	303	282	263	249	236	225	185	170
A. Autres scénarios								
A1. Variables clés à leurs moyennes historiques en 2007-26 1/	303	316	332	351	366	382	408	602
A2. Nouveaux emprunts publics assortis de conditions moins favorables en 2007-26 2/	303	304	289	277	267	259	249	263
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2008-09	303	295	293	277	263	250	206	189
B2. Croissance des exportations en valeur à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2008-09 3/	303	315	351	333	317	301	234	178
B3. Déflateur du PIB en USD à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2008-09	303	346	388	366	347	330	272	250
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins 1 écart-type en 2008-09 4/	303	291	281	266	253	240	195	171
B5. Combinaison de B1-B4 pour des chocs de 1/2 écart-type	303	371	474	450	428	407	319	250
B6. Dépréciation nominale unique de 30 % par rapport au scénario de référence en 2008 5/	303	394	368	348	330	314	259	237

Tableau 3. (fin) Côte d'Ivoire : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure publique et de la dette garantie par l'État, 2007-27
(en pourcentage)

	Projections							
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2017	2027
Ratio service de la dette/exportations								
Scénario de référence	8	8	10	9	9	8	14	10
A. Autres scénarios								
A1. Variables clés à leurs moyennes historiques en 2008-27 1/	8	9	12	12	14	14	39	48
A2. Nouveaux emprunts publics assortis de conditions moins favorables en 2008-27 2/	8	8	10	10	10	9	14	14
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2008-09	8	8	10	9	9	8	14	10
B2. Croissance des exportations en valeur à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2008-09 3/	8	9	15	15	15	14	25	17
B3. Déflateur du PIB en USD à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2008-09	8	8	10	9	9	8	14	10
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins 1 écart-type en 2008-09 4/	8	8	10	9	9	8	14	10
B5. Combinaison de B1-B4 pour des chocs de 1/2 écart-type	8	9	13	13	12	12	21	14
B6. Dépréciation nominale unique de 30 % par rapport au scénario de référence en 2008 5/	8	8	10	9	9	8	14	10
Ratio service de la dette/recettes publiques								
Scénario de référence	20	18	22	19	18	17	24	16
A. Autres scénarios								
A1. Variables clés à leurs moyennes historiques en 2008-27 1/	20	20	27	27	28	29	69	75
A2. Nouveaux emprunts publics assortis de conditions moins favorables en 2008-27 2/	20	18	24	21	20	19	25	23
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2008-09	20	19	24	21	20	18	27	17
B2. Croissance des exportations en valeur à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2008-09 3/	20	18	23	22	20	19	30	18
B3. Déflateur du PIB en USD à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2008-09	20	22	32	28	27	24	36	23
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins 1 écart-type en 2008-09 4/	20	18	22	20	19	17	25	16
B5. Combinaison de B1-B4 pour des chocs de 1/2 écart-type	20	22	32	30	28	26	41	25
B6. Dépréciation nominale unique de 30 % par rapport au scénario de référence en 2008 5/	20	25	30	27	25	23	34	22
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément don supposé sur le financement résiduel (besoin de financement supérieur au niveau du scénario de référence) 6/	25	25	25	25	25	25	25	25

Source : simulations et projections des services du FMI.

1/ Variables : croissance du PIB réel, hausse du déflateur du PIB (en dollars EU), solde extérieur courant hors intérêts en % du PIB et flux non générateurs d'endettement.

2/ On prend comme hypothèse que le taux d'intérêt des nouveaux emprunts est supérieur de 2 points au niveau de référence, échéance et période de différé inchangés.

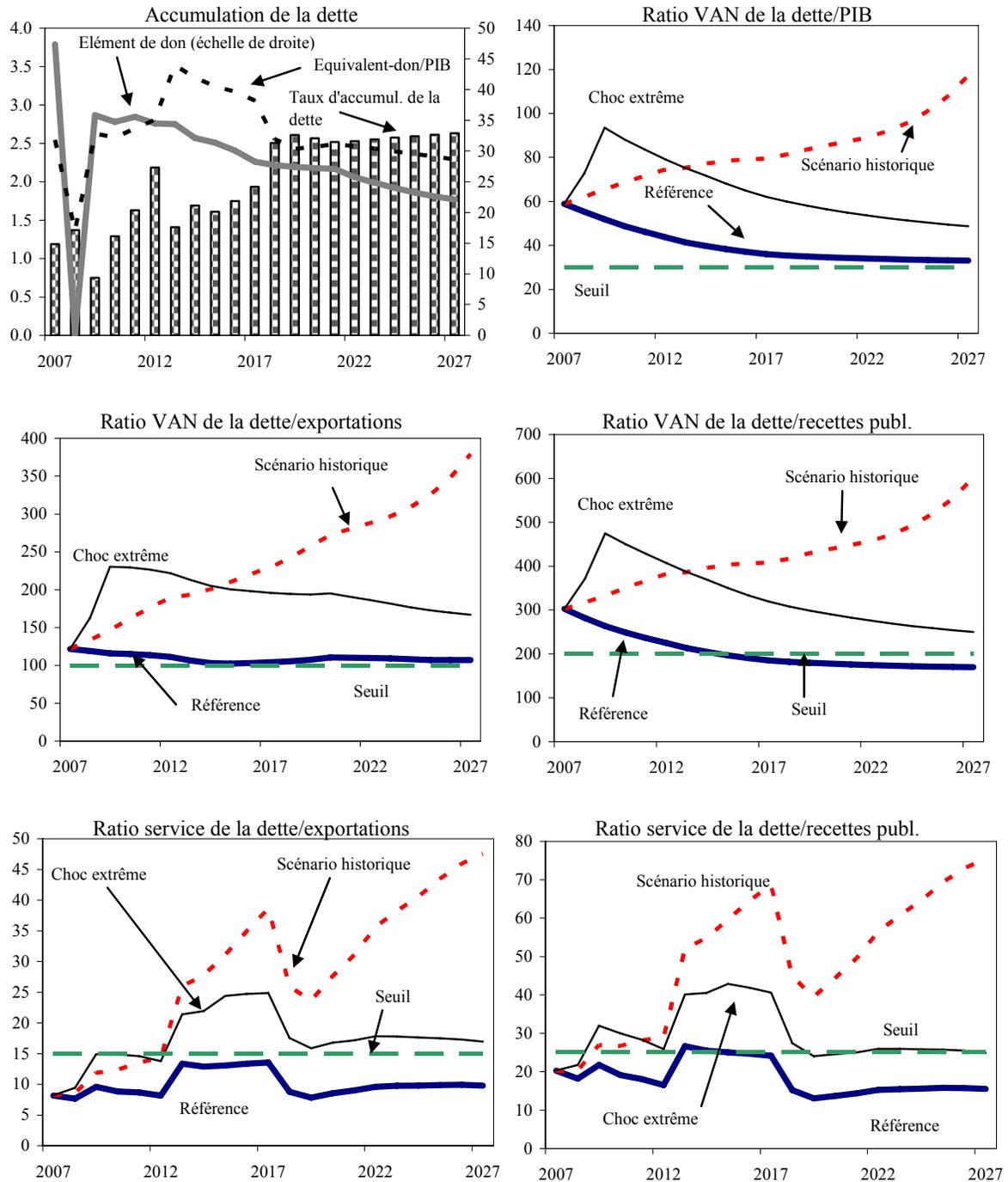
3/ On présume que la valeur des exportations reste en permanence au niveau inférieur, mais on présume en outre que le ratio solde extérieur courant/PIB revient au niveau de référence après les chocs (ce qui suppose implicitement un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Transferts officiels et privés et IDE.

5/ Par dépréciation, on entend un pourcentage de baisse du taux USD/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ Applicable à tous les tests de résistance, sauf A2 (financement à conditions moins favorables), où les conditions de l'ensemble des nouveaux financements sont celles précisées dans la note de bas de page n°2.

Figure 2. Côte d'Ivoire : Indicateurs de la dette extérieure publique ou garantie par l'État dans les autres scénarios, 2007-2027



Source : simulations et projections des services du FMI.

Tableau 4. Côte d'Ivoire : Cadre d'analyse de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2004-2027
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif					Estimation					Projections				
	2004	2005	2006	Moyenne historique 5/	Ecart-type 5/	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne	2017	2027	2013-27 Moyenne
Dette du secteur public 1/	92,0	89,1	84,8			81,2	75,3	71,0	67,0	63,8	60,9		53,7	46,2	
dont : libellée en devises	80,8	77,6	73,3			71,0	66,3	63,1	60,2	57,9	55,8		50,1	42,6	
Variation de la dette du secteur public	...	-2,9	-4,4			-3,6	-5,9	-4,3	-4,0	-3,2	-3,0		-1,0	-0,5	
Flux générateurs d'endettement identifiés	...	7,2	-11,3			-5,0	-6,3	-4,5	-4,3	-3,5	-3,2		-0,8	1,0	
Déficit primaire	-0,6	-0,3	0,0	-1,5	1,4	-1,8	-1,6	-1,3	-0,5	0,2	0,9	-0,7	2,3	3,5	2,6
Recettes et dons	18,4	18,2	18,8			20,8	21,0	21,0	20,8	20,7	20,6		20,6	20,6	
dont : dons	0,9	1,1	0,6			1,4	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2		1,2	1,2	
Dépenses primaires (hors intérêts)	17,9	17,8	18,8			19,0	19,4	19,7	20,3	20,8	21,6		22,9	24,2	
Dynamique automatique de la dette	...	7,6	-11,3			-3,2	-4,7	-3,2	-3,7	-3,7	-4,2		-3,1	-2,6	
Contribution des écarts de taux d'intérêt et de taux de croissance	...	-1,8	-1,7			-1,4	-3,0	-2,6	-2,9	-3,3	-3,3		-2,5	-2,1	
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	...	-0,7	-1,0			0,0	-0,3	1,0	0,8	0,8	0,6		0,0	0,1	
dont : contribution du taux de croissance du PIB réel	...	-1,1	-0,8			-1,4	-2,8	-3,5	-3,7	-3,7	-3,9		-2,5	-2,3	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-5,0	9,4	-9,5			-1,8	-1,7	-0,7	-0,9	-0,8	-0,9		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
Produits des privatisations (négatifs)	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
Comptabilisation des engagements implicites ou conditionnels	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
Allègement de la dette (PPTÉ ou autres)	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
Autres (préciser, p.ex. recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
Résidu, y compris variation des actifs	...	-10,1	6,9			1,4	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3		-0,2	-1,4	
VAN de la dette du secteur public	11,2	11,5	75,4			69,0	64,2	59,7	55,6	52,0	48,8		39,6	36,6	
dont : libellée en devises	0,0	0,0	64,0			58,9	55,3	51,9	48,8	46,1	43,7		36,0	33,0	
dont : extérieure	64,0			58,9	55,3	51,9	48,8	46,1	43,7		36,0	33,0	
VAN des engagements conditionnels (non inclus dans la dette du secteur public)	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
Besoin de financement brut 2/	-0,8	0,3	4,8			4,1	11,4	5,2	5,3	5,6	5,9		7,9	6,3	
Ratio VAN de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	61,0	63,3	400,7			331,4	306,5	284,9	267,2	251,7	236,4		192,0	177,5	
Ratio VAN de la dette du secteur public/recettes (en %)	64,3	67,4	414,0			354,8	327,4	303,3	283,8	266,5	250,6		203,6	188,3	
dont : extérieure 3/	351,1			302,6	281,8	263,4	248,9	236,1	224,6		185,1	169,8	
Ratio service de la dette/recettes et dons (en % 4/)	12,0	11,3	33,4			26,8	24,6	27,5	24,6	23,2	21,2		27,5	19,4	
Ratio service de la dette/recettes (en % 4/)	12,7	12,1	34,5			28,7	26,3	29,3	26,1	24,5	22,5		29,2	20,6	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	...	2,5	4,4			1,8	4,4	3,0	3,4	3,4	3,9		3,3	4,0	
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en %)	1,8	1,2	0,9	0,9	2,8	1,7	3,5	4,9	5,6	5,8	6,5	4,7	4,9	5,1	5,1
Taux d'intérêt nominal moyen de la dette en devises (en %)	2,3	2,3	2,0	2,4	0,5	1,7	1,6	3,3	3,3	3,1	3,0	2,7	1,9	2,1	2,1
Taux d'intérêt nominal moyen de la dette en monnaie nationale (en %)	-0,5	2,8	3,0	1,2	1,9	2,2	3,4	3,6	3,8	4,1	4,3	3,6	6,0	6,0	5,8
Taux d'intérêt réel moyen (en %)	...	-0,8	-1,1	0,0	-0,3	1,4	1,3	1,2	1,1	0,8	0,1	0,3
Taux d'essompte réel de la dette en devises (en %)	2,1	1,9	2,0	2,8	0,7	3,2	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	2,9	2,9	2,9
Taux d'intérêt réel moyen de la dette en monnaie nationale (en %)	-1,1	-1,3	-2,4	-1,6	0,6	0,4	-0,5	1,1	1,2	1,7	1,6	0,9	2,7	2,8	2,6
Dépréciation du taux de change réel (en %, + correspond à la dépréciation)	-6,3	11,8	-12,5	-0,7	13,0	-2,6
Taux d'inflation (défateur du PIB, en %)	0,6	4,2	5,6	3,1	2,2	1,7	3,9	2,5	2,6	2,4	2,6	2,6	3,2	3,1	3,2
Croissance des dépenses primaires réelles (corrégées par le défateur du PIB, en %)	4,3	0,9	6,5	2,1	9,4	2,9	5,5	6,5	8,6	8,7	10,4	7,1	5,9	5,6	5,9
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en %)	43,2	43,2	...	43,2	43,2	43,2	43,2	43,2	43,2	43,2	43,2	43,2	...

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI

1/ Dette brute de l'administration centrale, à l'exclusion des administrations locales et régionales, les organismes gouvernementaux et les entreprises publiques.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire, plus le service de la dette, plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Recettes moins les dons.

4/ Le service de la dette est la somme des intérêts et de l'amortissement du principal de la dette à moyen et à long terme.

5/ Les moyennes historiques et les écarts-types sont généralement calculés sur les dix dernières années, sous réserve de disponibilité des chiffres.

Tableau 5. Côte d'Ivoire : Analyses de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2007-2027
(en pourcentage)

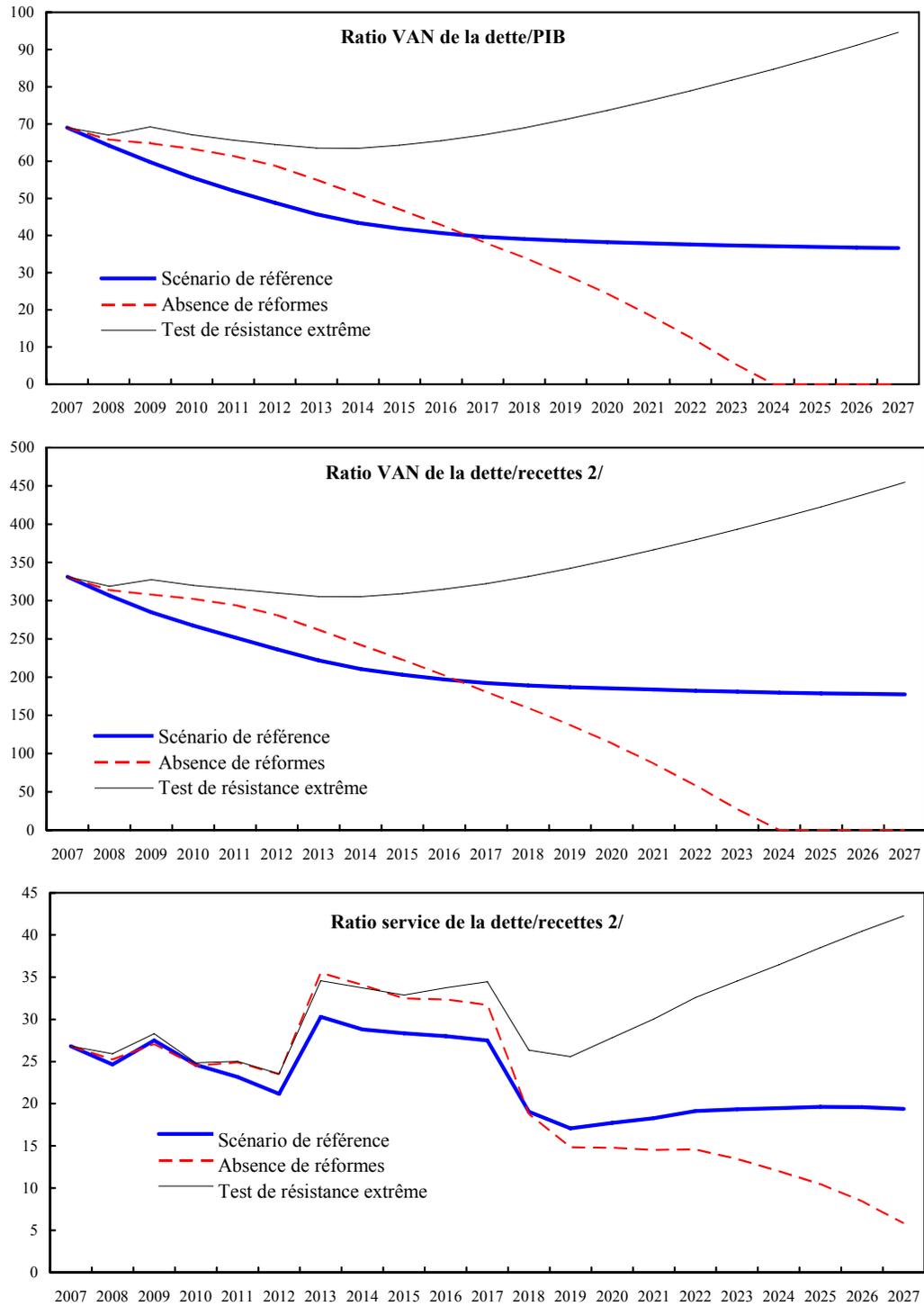
	Projections							
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2017	2027
Ratio VAN de la dette/PIB								
Scénario de référence	69	64	60	56	52	49	40	37
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leurs moyennes historiques	69	64	61	57	53	48	16	0
A2. Solde primaire et croissance du PIB réel inchangés par rapport à 2006	69	66	65	63	61	59	38	0
A3. Croissance en permanence plus faible du PIB 1/	69	63	58	54	51	48	44	69
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2008-2009	69	67	69	67	66	64	67	95
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins un écart type en 2008-2009	69	64	60	56	52	48	37	36
B3. Combinaison de B1-B2 avec chocs de 1/2 écart type	69	66	64	59	55	50	36	30
B4. Dépréciation réelle de 30% en une fois en 2008-2009	69	86	80	74	68	63	47	44
B5. Augmentation des autres flux générateurs d'endettement de 10% du PIB en 2008	69	75	70	65	61	57	45	44
Ratio VAN de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	331	306	285	267	252	236	192	178
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leurs moyennes historiques	331	304	288	273	254	231	74	0
A2. Solde primaire et croissance du PIB réel inchangés par rapport à 2006	331	314	308	302	294	281	180	0
A3. Croissance en permanence plus faible du PIB 1/	331	299	278	261	247	234	213	333
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2008-2009	331	319	327	320	315	310	322	455
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins un écart type en 2008-2009	331	305	288	267	249	232	178	172
B3. Combinaison de B1-B2 avec chocs de 1/2 écart type	331	313	305	283	263	242	175	147
B4. Dépréciation réelle de 30% en une fois en 2008-2009	331	409	379	353	330	305	229	214
B5. Augmentation des autres flux générateurs d'endettement de 10% du PIB en 2008	331	357	333	312	293	274	219	212
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	27	25	28	25	23	21	28	19
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leurs moyennes historiques	27	25	26	23	23	21	24	0
A2. Solde primaire et croissance du PIB réel inchangés par rapport à 2006	27	25	27	24	25	23	32	6
A3. Croissance en permanence plus faible du PIB 1/	27	25	25	21	21	19	26	31
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2008-2009	27	26	28	25	25	24	34	42
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins un écart type en 2008-2009	27	25	25	22	21	19	24	19
B3. Combinaison de B1-B2 avec chocs de 1/2 écart type	27	26	27	23	22	20	25	17
B4. Dépréciation réelle de 30% en une fois en 2008-2009	27	26	29	25	24	22	26	23
B5. Augmentation des autres flux générateurs d'endettement de 10% du PIB en 2008	27	25	28	26	24	22	28	23

Sources : autorités nationales, et estimations et projections des services du FMI.

1/ On suppose que le taux de croissance du PIB réel est égal à celui du scénario de référence moins un écart type divisé par la racine carrée de 20 (nombre d'années de la période de projection).

2/ Recettes incluant les dons.

Figure 3. Côte d'Ivoire --Indicateurs de la dette publique dans les autres scénarios, 2007-2027 1/



Source : projections et simulations des services du FMI.

1/ Le test de résistance extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2017.

2/ Recettes, y compris les dons.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

CÔTE D'IVOIRE

**Rapport des services du FMI pour les consultations de 2007 au titre de l'article IV
et demande d'assistance d'urgence après un conflit — Annexe d'information**

Préparé par le Département Afrique
(En collaboration avec d'autres départements)

Approuvé par Thomas Krueger et Michael Hadjimichael

19 juillet 2007

Table des matières	Page
I. Côte d'Ivoire — Relations avec le FMI.....	2
II. Côte d'Ivoire — Relations avec le Groupe de la Banque mondiale.....	6
III. Stratégie opérationnelle du Groupe de la Banque africaine de développement	10
IV. Côte d'Ivoire — Questions d'ordre statistique	13

Appendice I. Côte d'Ivoire — Relations avec le FMI

(au 31 mai 2007)

I. Date d'admission et régime : 11 mars 1963; article VIII				
II. Compte des ressources générales :				
		<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>	
Quote-part		325,20	100,0	
Avoirs du FMI en monnaie de la Côte d'Ivoire		324,52	99,79	
Position de réserve du FMI		0,69	0,21	
III. Département des DTS :				
		<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de l'allocation</u>	
Allocation cumulative nette		37,83	100,00	
Avoirs		0,05	0,12	
IV. Encours des achats et des prêts :				
		<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>	
Accords FRPC		91,41	28,11	
V. Derniers accords financiers :				
<u>Type</u>	<u>Date de l'accord</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions de DTS)</u>
FRPC	29/3/2002	28/3/2005	292,68	58,54
FRPC	17/3/1998	16/3/2001	285,84	123,86
FRPC	11/3/1994	13/6/1997	333,48	333,48

VI. Projection des paiements au FMI (en millions de DTS, calculées sur la base des ressources utilisées et des avoirs actuels en DTS) :

	<u>Obligations à échoir</u>				
	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Principal	22,29	28,14	11,71	11,71	11,71
Commissions et intérêts	1,24	1,88	1,79	1,73	1,67
Total	23,53	30,03	13,49	13,44	13,38

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	<u>Cadre original</u>
I. Aide promise au titre de l'initiative PPTE	
Date du point de décision	Mars 1998
Aide promise par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ¹	345,00
<i>Dont</i> : aide du FMI (millions de dollars EU)	22,50
équivalent en DTS (millions)	16,70
Date du point d'achèvement	--
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Assistance décaissée au membre	--
Assistance transitoire	--
Solde au point d'achèvement	--
Décaissements supplémentaires de revenus d'intérêts ²	--
Total des décaissements	--

¹ L'aide promise en vertu du cadre original est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide promise en vertu du cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

² En vertu du cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux revenus d'intérêts réalisés sur le montant engagé au point de décision mais non encore décaissé durant la période intérimaire.

VIII. Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM). Non applicable

IX. Évaluation des sauvegardes :

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est la banque centrale des membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), à laquelle participe la Côte d'Ivoire. La plus récente évaluation des mesures de sauvegarde réalisées sur place s'est achevée le 4 novembre 2005. Elle a fait apparaître que des progrès avaient été accomplis dans le renforcement du cadre des sauvegardes de la BCEAO depuis l'évaluation de 2002.

La BCEAO publie désormais une série complète d'états financiers vérifiés et des améliorations ont été apportées pour rapprocher davantage son système d'information financière des normes internationales en la matière (IFRS). En outre, une charte des audits internes a été mise en place et des mécanismes ont été créés en vue d'améliorer la gestion et la prévention des risques, tandis que le suivi des recommandations des audits internes et externes a été renforcé.

La nouvelle évaluation a mis en lumière un certain nombre de domaines dans lesquels des mesures supplémentaires aideraient à consolider les acquis. Ses principales recommandations sont d'améliorer le processus d'audit externe (notamment en adoptant une politique de roulement formelle), d'introduire plus de transparence dans les états financiers en adoptant pleinement les IFRS et de renforcer encore l'efficacité de la fonction d'audit interne. Le rapport sur l'état d'avancement des recommandations communiqué par la banque en mars 2007 indique que certains progrès ont été accomplis.

IX. Régime de change :

La Côte d'Ivoire est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le système de change, commun à tous les pays membres de l'Union, n'impose pas de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. La monnaie commune, le franc CFA, est rattachée à l'euro au taux de 1 euro pour 655,957 francs CFA, .

X. Consultations au titre de l'article IV :

Les consultations avec la Côte d'Ivoire ont lieu selon le cycle normal de 12 mois. Le 31 mars 2004, le Conseil d'administration a conclu les consultations de 2003 au titre de l'article IV.

XI. Assistance technique :

Département des finances publiques — Administration fiscale (mars 2000)

Département des finances publiques — Gestion des dépenses publiques (décembre 2001)

AFRITAC-Ouest

Missions diagnostic

Gestion de la dette publique (janvier 2007)

Gestion des dépenses publiques (février et
mai 2007)

Statistiques des finances publiques (février 2007)

Microcrédit (mai 2007)

XII. Représentant résident :

Le FMI a de nouveau un représentant résident à Abidjan depuis janvier 2007, après une interruption d'un an et demi.

Appendice II. Côte d'Ivoire — Relations avec le Groupe de la Banque mondiale¹

(au 21 juin 2007)

1. Avant le déclenchement de la crise en septembre 2002, la stratégie d'aide-pays du Groupe de la Banque mondiale avait pour but d'aider la Côte d'Ivoire à combattre la pauvreté en favorisant : i) une gestion macroéconomique avisée et notamment une gestion prudente de la dette; ii) le développement de l'initiative et de l'investissement privés dans un cadre réglementaire efficient et transparent; iii) un meilleur ciblage des dépenses de santé, d'éducation et d'infrastructures fondé sur une approche novatrice de la prestation de ces services; iv) le renforcement des capacités institutionnelles et humaines; v) la viabilité de l'environnement; vi) l'amélioration de la gouvernance, en particulier dans la gestion des dépenses publiques.

2. Après une interruption due au fait que les prêts du pays étaient classés improductifs, la Banque mondiale a repris ses opérations de prêts en Côte d'Ivoire après le remboursement des arriérés, en janvier 2002. Un crédit de redressement économique équivalant à 200 millions de dollars EU (sur une période de 18 mois) a été approuvé le 11 juin 2002, et la première tranche de 100 millions a été décaissée. Ce crédit visait à i) créer les conditions propices à la reprise d'une croissance généralisée, tirée par la reprise dans les zones rurales, et au rétablissement de la confiance du secteur privé; ii) améliorer les services publics avec la participation des collectivités locales; et iii) accroître l'efficacité de la gestion des affaires publiques et la rendre plus responsable. Cependant, la mise en œuvre des réformes structurelles censées justifier le crédit de redressement économique a été retardée par le conflit. De plus, en l'absence d'un cadre économique adéquat (le crédit au titre de la FRPC du FMI a lui aussi été suspendu) et de l'arrêt des progrès dans les réformes structurelles, le crédit de redressement économique a été fermé le 31 décembre 2003 (comme prévu à l'origine) et les deux tranches restantes ont été annulées. Les prêts de la Côte d'Ivoire ont été à nouveau classés improductifs le 2 novembre 2004, les arriérés envers la Banque mondiale étant estimés fin juin 2007 à environ 480 millions de dollars au total. Les arriérés envers la Banque mondiale doivent être apurés avant tout décaissement au titre des projets en cours ou toute mise à disposition de nouveaux financements par la Banque mondiale, autres qu'un don exceptionnel *avant règlement des arriérés*, à l'appui de la transition post-conflit.

3. Dans l'intervalle, malgré la suspension des décaissements et les retards pris dans la présentation de nouveaux projets au Conseil en raison des arriérés, la Banque mondiale a apporté un soutien financier limité et répondu aux besoins pressants du pays par 6 dons au titre du Fonds d'aide aux pays sortant d'un conflit, pour un total d'environ 2 millions de dollars. Ils poursuivent les objectifs suivants: i) appui à la création d'un programme national de DDR, pour un montant de 100.000 dollars (dont seule la moitié a été dépensée, car le CNDDR n'a pas demandé la seconde tranche); ii) «Communication pour renforcer la cohésion sociale» (270.000 dollars) exécutée par l'ONG Search for Common Ground; iii) «Réinsertion

¹ Cet appendice a été préparé par la Banque mondiale. Toute question au sujet de ce document peut être adressée à M. Zeljko Bogetic, chef économiste (202-473-2143)

des communautés, projet pilote I» (538.690 dollars) mis en œuvre par CARE International; iv) «Réinsertion des communautés, projet pilote II» (737.500 dollars), en partenariat avec CARE International; v) «Réinsertion des enfants associés aux groupes et forces armés» (298.000 dollars); mis en œuvre par l'Unicef, et vi) «Évaluation sociale rapide» (160.000 dollars). Deux dons supplémentaires viennent d'être approuvés dans le cadre de l'initiative LICUS (aide aux pays à faible revenu en difficulté) de 6 millions de dollars. Le premier, qui a été exécuté par la Banque mondiale, s'élève à 1,9 million de dollars et vise à faciliter la planification de la sortie du conflit et l'amélioration de la gouvernance, y compris des audits dans le secteur de l'énergie. Le second, d'un montant de 2,25 millions de dollars, doit être exécuté par les services du Premier ministre et vise à appuyer le processus d'identification nationale. Le troisième et dernier volet de ce montage au titre de l'initiative LICUS aura pour objet de financer des initiatives pilotes de création d'emplois pour les jeunes en situation de risque (2,25 millions de dollars).

4. Durant les réunions du printemps de la Banque mondiale et du FMI en avril 2007, la Banque mondiale et les autorités ivoiriennes ont évoqué les questions relative à la mise en œuvre de l'accord de Ouagadougou, du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) et du réengagement de la Banque en Côte d'Ivoire. Un accord a été trouvé pour que le Gouvernement ivoirien commence à assurer le service de la dette courante envers la Banque mondiale dès juillet 2007, et la Banque mondiale a convenu de s'efforcer de faire approuver un don avant apurement des arriérés pour favoriser la transition après le conflit (projet d'assistance post-conflit — PAPC), en attendant que les arriérés envers l'institution soient totalement apurés dans les 8 ou 9 mois prochains. Le Gouvernement ivoirien s'est aussi engagé à élaborer un plan d'apurement total des arriérés qui soit acceptable par la Banque mondiale. L'objectif de ce plan est d'assurer le paiement complet des arriérés envers la Banque mondiale d'ici à février 2008. Le plan prévoit que l'État contribuera à hauteur d'un tiers au moins du total des arriérés accumulés au moment où l'opération d'apurement commencera (fin juin 2007). Dans ce cadre, la Banque mondiale a accéléré la préparation du don PAPC de 120 millions de dollars — à l'appui de l'accord d'Ouagadougou — et prévu qu'il sera présenté au Conseil le 17 juillet 2007. La Banque mondiale devrait demander aussi au Conseil d'approuver une allocation IDA exceptionnelle pour faciliter le financement du reliquat d'arriérés non financé par la Côte d'Ivoire sur ses ressources propres.

5. L'apurement des arriérés envers la Banque mondiale se fera dans un cadre macroéconomique et budgétaire crédible appuyé par un programme du FMI et étroitement coordonné avec celui-ci. Lors d'une mission conjointe Banque mondiale-FMI organisée en mai 2007, la Banque mondiale avait laissé au gouvernement un aide-mémoire qui recensait les discussions et les points d'accord, et qui devait servir également de base à la poursuite du dialogue et des réformes dans des secteurs économiques clés (cacao, café, énergie et secteur financier), qui seront soumis à un examen de la gestion des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEMFAR) et bénéficieront d'une opération de soutien budgétaire, sous forme d'un crédit d'urgence pour le redressement économique (CURE) dans le courant du prochain exercice budgétaire. Le dialogue entre la Banque mondiale et les autorités ivoiriennes est centré sur les points suivants :

- Finalisation des trois audits en cours dans le secteur de l'énergie, lancement d'un nouveau PEMFAR et reprise du processus du DSRP.
- Durant l'exercice 2008 — si les arriérés ont été totalement apurés —, la Banque mondiale réactivera ces quatre projets en cours (104 millions de dollars) et financera un nouveau don VIH/sida de 20 à 40 millions de dollars ainsi qu'un projet de renforcement des institutions et de la gouvernance.
- Dès que des progrès satisfaisants auront été accomplis dans le programme de DDR et en matière de sécurité (pour garantir l'accès aux régions touchées par le conflit), la Banque mondiale devrait jouer le rôle de chef de file dans l'évaluation multi-donateurs, en étroite collaboration avec le FMI, l'Union européenne et d'autres partenaires pour le développement (les activités financées dans le cadre de l'initiative LICUS seront utilisées dans le cadre du MAM). L'objectif du MAM est d'identifier les besoins de financement pour la reconstruction, les nouvelles dépenses prioritaires et les sources probables de financement extérieur.
- Des travaux *analytiques* sont engagés en ce qui concerne le diagnostic sur la pauvreté et l'évaluation sociale rapide, parallèlement à des travaux sur le secteur de la sylviculture, la gouvernance, les infrastructures et l'intégration électrique régionale; les travaux sur la gestion des dépenses publiques devraient recommencer dès que la Banque sera totalement réengagée dans le pays. Le montage au titre de l'initiative LICUS se concentre lui aussi sur le travail analytique.
- Une fois qu'un cadre macroéconomique adéquat aura été mis en place pendant une période raisonnable et que des mesures essentielles auront été prises pour renforcer la gouvernance et la transparence dans les secteurs de l'énergie, du cacao et du café, ainsi que dans le secteur financier et dans la gestion des dépenses publiques, un montant de 120 à 150 millions de dollars pourrait être dégagé au titre d'un *crédit d'urgence au redressement économique* (CURE) pour appuyer les réformes structurelles, une fois que des antécédents satisfaisants auront été établis dans le cadre du mécanisme d'aide d'urgence du FMI aux pays sortant d'un conflit et que les arriérés envers la Banque mondiale auront été totalement apurés.

6. Le portefeuille de la **SFI** a été mis à mal par la crise économique persistante, car les clients ont connu des difficultés dans un climat d'incertitude et de récession économique durables. Les engagements s'élèvent à 88,9 millions de dollars. Avec le retour à la stabilité et la fin de la crise économique, de nouveaux projets pourront être envisagés de façon sélective.

7. L'encours du portefeuille de l'**AMGI** en Côte d'Ivoire se compose d'un projet, assorti de deux contrats de garantie dans le secteur manufacturier, pour une exposition totale brute et nette de 15,05 millions de dollars. L'AMGI accueille actuellement les demandes de garanties pour les projets en Côte d'Ivoire, mais ne gère aucun projet actif dans le pays.

Côte d'Ivoire — Service de la dette envers la Banque mondiale (en millions de dollars)				
	2004	2005	2006	2007
BIRD	91,5	116,5	103,0	91,1
IDA	25,9	34,2	43,3	59,2
Total	117,4	150,7	146,3	150,3

Source: Projections du service de la dette du contrôleur de la Banque mondiale.

Collaboration FMI-Banque mondiale dans des domaines spécifiques

8. La Banque mondiale a travaillé, en étroite collaboration avec le FMI, au programme de réforme des autorités ivoiriennes, et les deux institutions partagent le même point de vue sur les questions soulevées. Il existe un large accord sur les mesures essentielles du programme de réformes que les autorités entendent poursuivre, à savoir : i) rationalisation de la gestion des dépenses publiques et de la politique fiscale; ii) renforcement de la gouvernance et de la transparence dans les secteurs de l'énergie, du cacao et du café; iii) réduction des facteurs de vulnérabilité du secteur financier. La répartition des tâches entre la Banque mondiale et le FMI est présentée en détail dans le tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1: Collaboration Banque mondiale FMI

Domaine	Chef de file	Autres participants
1. Finances publiques		
Gestion des finances publiques	FMI/Banque mondiale	
Politique fiscale	FMI	
Transparence des finances publiques: secteurs de l'énergie, du cacao et du café	FMI/Banque mondiale	
2. Gouvernance et transparence		
Secteur de l'énergie	Banque mondiale	FMI
Secteur du cacao et du café	Banque mondiale	UE
3. Secteur financier		
	Banque mondiale/FMI	
Restructuration de la Banque Nationale d'Investissement	Banque mondiale	FMI
4. Autres		
Politique monétaire	FMI	
Secteur social : stratégie de réduction de la pauvreté	Banque mondiale	FMI
Dette	FMI/Banque mondiale	

Appendice III. Stratégie opérationnelle du Groupe de la Banque africaine de développement

1. **Le portefeuille du groupe de la BAfD et sa gestion.** Sur un total de 49 opérations² approuvées depuis le début de l'intervention en Côte d'Ivoire, pour un engagement net de 1.030 millions d'UC (1.535 millions de dollars)³, le portefeuille actuel ne comprend plus que quatre projets, pour un engagement net de 61,5 millions d'UC, à l'exclusion des projets dont le solde a été annulé. L'encours restant de ces projets n'est que de 5,5 millions, dont un don de 3,7 millions d'UC pour le Programme national de bonne gouvernance et de renforcement des capacités. Le reste sera annulé. L'objectif du projet PNBGRC est de contribuer au renforcement de l'État de droit, à la saine gestion des ressources publiques et à la réduction de la pauvreté. Il vise en particulier à : i) aider à améliorer le fonctionnement du système juridique, ii) renforcer les structures et les institutions impliquées dans le processus de décentralisation, iii) soutenir la capacité de gestion des ressources publiques et iv) renforcer la structure de coordination du PNBGRC.

2. S'agissant de la gestion de portefeuille, les projets en cours ont été fortement affectés par la crise résultant de la suspension des décaissements à partir du 1er février 2003. Suite aux discussions qui se sont tenues avec une délégation ivoirienne à Tunis en juillet 2004 et juillet 2005, la BAfD a commencé à annuler les soldes de 10 opérations, conformément à ses procédures. Fin février 2007, le montant total de ces annulations était de 65,7 millions d'UC. La BAfD n'a pas procédé à d'autres annulations depuis qu'il existe un espoir de reprise de la coopération financière avec le pays. Les décaissements de prêts ont été suspendus conformément aux sanctions prévues en cas d'accumulation d'arriérés, mais la BAfD a continué de mettre en œuvre les opérations financées par des dons, telles que l'étude pour la formulation d'un plan de développement de l'irrigation, le système de péage routier et les plans d'étude de Weighbridge et Agneby, et ont été pratiquement achevés.

3. **Arriérés envers le groupe de la BAfD et calendrier de paiement.** Les arriérés de la Côte d'Ivoire envers le Groupe de la BAfD s'élevaient à 335 millions d'UC (463 millions de dollars) au 30 avril 2007, dont 327 millions d'UC pour la BAfD et 8 millions d'UC pour les prêts du Fonds africain de développement (FAD). Les arriérés envers le secteur privé s'élevaient à 1,52 million d'UC au 30 avril 2007. La Côte d'Ivoire n'a pas d'arriérés au titre de ses souscriptions au capital de la BAfD.

² Non compris les 4 projets lancés par le secteur privé, pour un total de 33 millions d'UC.

³ UA (UC : Unité de compte): 1 SDR = 1,52 dollars à la fin juin 2007.

Remboursements projetés de la Côte d'Ivoire, en millions d'UC

Guichet	Type	Reliquat 2007	2008	2009	2010	TOTAL
BAfD	Commissions	10,96	17,88	11,54	8,54	48,91
	Principal	22,92	36,80	25,77	19,83	105,32
TOTAL BafD		33,87	54,68	37,31	28,37	154,23
FAD	Commissions	1,18	1,52	1,52	1,51	5,73
	Principal	0,49	0,58	0,95	1,38	3,40
ADF TOTAL		1,67	2,10	2,46	2,89	9,13
TOTAL		35,54	56,78	39,77	31,26	163,36

4. **Mesures prises par la BAfD pour faciliter l'apurement des arriérés.** Suite à l'apurement d'arriérés à la fin mars 2002, le Conseil a approuvé une stratégie intérimaire dans le cadre du FAD VII le 3 avril 2002. Cette stratégie n'a pas pu être appliquée car les arriérés ont commencé à s'accumuler de nouveau à partir de février 2003, et la BAfD a suspendu tout décaissement de prêts et n'a approuvé aucune opération dans le cadre des FAD IX et X. Elle a cependant maintenu le dialogue avec le gouvernement afin de pouvoir mettre en œuvre sa stratégie de qu'elle se réengagerait en Côte d'Ivoire. Au cours de diverses missions consultatives, les autorités ivoiriennes ont réaffirmé leur volonté de stabiliser les arriérés et de respecter les échéances. Ces engagements n'ont toutefois pas été tenus.

5. Durant la mission organisée par le FMI en mai 2006, dans le cadre de sa stratégie d'assistance d'urgence après un conflit, et à laquelle la BAfD a participé, le gouvernement a entrepris i) de démontrer sa volonté de coopérer en remboursant à la BAfD un montant de 10,2 milliards de francs CFA à titre de paiement partiel des intérêts exigibles en 2006; et ii) d'adopter un plan d'apurement des arriérés avant septembre 2006 en vue de sa mise en œuvre intégrale avant juillet 2007 au plus tard. Le paiement des intérêts n'a pas eu lieu, et il en est allé de même de la mission gouvernementale qui devait se rendre à Tunis en juillet 2006 pour discuter d'un plan d'apurement des arriérés avec la BAfD.

6. Le 28 avril 2007, les autorités ivoiriennes et la BAfD sont parvenues à un accord sur les modalités d'apurement des arriérés. Le cadre sur lequel elles se sont accordées est inclus dans le Mémoire de politiques économique et financière élaboré par le FMI en mai 2007. Dans le cadre du mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit (PCCF), il suppose un report de la date-butoir de fin décembre 2003 à fin avril 2007 et l'apurement effectif des arriérés en avril 2008. Le service de la dette venant à échéance entre mai 2007 et avril 2008 doit commencer au plus tard en septembre 2007 et être payé en totalité d'ici à avril 2008. À cette date, le pays devra aussi payer un tiers de l'encours des arriérés à la fin avril 2007. Les deux autres tiers seront partagés entre les bailleurs de fonds et le PCCF.

Stratégie et instruments pour le dialogue macroéconomique et l'apurement des arriérés

7. **Objectif et stratégie.** La stratégie consiste à identifier et à mettre en œuvre une nouvelle solution pour le règlement des arriérés qui permettra à la BAfD de relancer totalement la coopération avec le pays. Cette stratégie s'articule en deux volets : i) la poursuite du dialogue engagé en vue de répondre aux critères d'accès au PCCF; et ii) le renforcement des capacités institutionnelles. Afin de résoudre le problème des arriérés dans le cadre du PCCF, la BAfD engagera les actions suivantes: i) soumission au Conseil d'une note de dialogue en octobre 2007, discussion de la situation socioéconomique en Côte d'Ivoire ainsi que des mesures à prendre pour apurer les arriérés envers le Groupe de la BAfD; ii) préparation d'une opération d'assistance technique et de renforcement des capacités, pour utiliser les 50 % de l'allocation disponible au titre du FAD X avant la fin de 2007; iii) présentation au Conseil d'une stratégie pour la Côte d'Ivoire dans le cadre du Country Strategy Program (CSP); iv) lancement du processus d'évaluation des nouvelles opérations, en commençant par le programme de reconstruction post-conflit, et v) examen du portefeuille dans l'optique d'une reprise des décaissements pour les opérations en cours. À moyen terme, lorsque le problème des arriérés aura été totalement résolu, la BAfD soumettra au conseil un document de stratégie pour le pays qui servira de cadre à ses opérations.

Appendice IV. Côte d'Ivoire — Questions d'ordre statistique

Même si elles sont dans l'ensemble satisfaisantes, les statistiques macroéconomiques demandent à être améliorées. Les autorités ivoiriennes communiquent en général au FMI les principaux indicateurs statistiques (voir tableau ci-joint), mais il existe des lacunes dans les comptes nationaux, la balance des paiements et les finances publiques, ainsi qu'au niveau du rapprochement des statistiques budgétaires et monétaires. La Côte d'Ivoire adhère au Système général de diffusion des données (SGDD) du FMI. Cependant, les métadonnées inscrites au tableau d'affichage électronique des normes de diffusion des données (TAND) n'ont pas été mises à jour depuis juin 2001.

Secteur réel

Les autorités ivoiriennes ont publié des données détaillées sur les comptes nationaux pour la période 1987–95, 1986 étant l'année de référence. Elles ont également publié une nouvelle série de comptes nationaux couvrant la période 1996–2006 et utilisant 1996 comme année de référence. Les données de PIB communiquées pour *SFI* sont désormais à jour. Les autorités ont procédé à la mise à jour des comptes nationaux pour les rendre conformes au système de comptabilité nationale 1993, en prenant 1996 comme année de référence. Toutefois, les déflateurs du PIB semblent être de médiocre qualité. L'assistance technique en matière de comptabilité nationale a été assurée par l'AFRITAC-Ouest. Un nouvel IPC harmonisé (base 1996) vient d'être adopté par tous les pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)¹, y compris la Côte d'Ivoire. La révision de l'IPC mis en place au début du mois de janvier 1998 est en cours. Les données sur les salaires et l'emploi ne sont pas publiées régulièrement.

Finances publiques

Le Ministère des finances a communiqué des données budgétaires pour la période se terminant en 2006 aux fins de publication dans l'*Annuaire de statistiques de finances publiques* du FMI. Les autorités ne communiquent pas de données budgétaires mensuelles ou trimestrielles aux fins de publication dans *SFI*. Cependant, le Ministère des finances a transmis des données mensuelles de finances publiques détaillées jusqu'à mars 2007. Il n'existe pas de données sur les opérations des services de l'administration centrale ni sur celles des entreprises publiques. Les autorités se sont engagées à combler ces lacunes et à rapprocher les données budgétaires et monétaires, mais il n'y a guère eu de progrès jusqu'à présent. Les carences dans l'enregistrement des dépenses amoindrissent la qualité des données financières présentées.

Comptes monétaires

Les statistiques monétaires provisoires sont préparées par l'agence nationale de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Certains des problèmes observés dans les

¹Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

statistiques monétaires se retrouvent dans les huit pays membres de l'UEMOA, tandis que d'autres sont propres à la Côte d'Ivoire et découlent des aspects systémiques du financement bancaire et non bancaire des opérations de l'administration centrale et du reste du secteur public. Des améliorations ont été enregistrées dans la ponctualité de la transmission des données sur les institutions monétaires et les banques de dépôt. Les autorités communiquent désormais régulièrement les données monétaires au Département des statistiques dans des délais réduits, qui sont passés de six mois auparavant à trois ou quatre mois aujourd'hui. La BCEAO a amélioré ses estimations de la monnaie en circulation dans chaque pays de l'UEMOA en s'attaquant au problème posé par le volume considérable de billets de banque non triés dans les agences nationales de la banque centrale. En 2005, la BCEAO a révisé en profondeur les estimations du volume de billets en circulation dans les pays membres résultant des mouvements transfrontaliers de billets. Ces révisions étaient dues aux changements survenus dans les méthodes utilisées pour estimer la monnaie en circulation au sein des économies de l'UEMOA. La méthode révisée, qui repose sur des coefficients de triage mis à jour (établis initialement en 1990) a été appliquée de façon rétroactive à compter de décembre 2003. La BCEAO utilise des coefficients de triage pour évaluer les montants de monnaie émis par chaque pays, et utilise ces montants pour estimer la monnaie en circulation et ajuster les avoirs extérieurs nets de chaque pays membre.

Une mission de statistiques monétaires et financières s'est rendue au siège de la BCEAO à Dakar en mai 2001, et le Département des statistiques a participé à un séminaire régional sur les statistiques monétaires parrainé par la BCEAO en avril 2003. Dans ces forums régionaux, le Département des statistiques a examiné, avec les représentants de la BCEAO, les questions méthodologiques posées aux pays de l'UEMOA ainsi que l'adoption envisagée du *Manuel de statistiques monétaires et financières* par la BCEAO.

En août, dans le cadre des efforts déployés par les autorités pour mettre en œuvre la méthodologie du *Manuel de statistiques monétaires et financières*, la BCEAO a communiqué au Département des statistiques les données monétaires de juin 2006 pour tous les membres qui utilisent les formulaires normalisés (1SR- banque centrale, 2SR- autres institutions de dépôt et 5SR-agrégats monétaires). Ces données ont été examinées par le Département des statistiques et des observations ont été envoyées aux autorités. Une réponse officielle est attendue.

Balance des paiements

Depuis décembre 1998, la responsabilité de l'établissement et de la diffusion des données statistiques sur la balance des paiements est officiellement confiée à la BCEAO en vertu d'une loi régionale adoptée par tous les pays de l'UEMOA. L'agence nationale de la BCEAO, qui a son siège à Abidjan, est chargée de l'établissement et de la diffusion des statistiques de balance des paiements, tandis que l'administration centrale de la BCEAO à Dakar s'occupe de définir les méthodes et de calculer les réserves internationales gérées au nom des pays participants. La cohérence des données s'est largement améliorée au cours des dernières années grâce à l'adoption intégrale de la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements (MBP5)* et à l'amélioration des méthodes de sélection des sources et la formation du personnel. Ces efforts ont permis la publication des données de la balance

des paiements suivant le schéma du MBP5 à partir de 1996. L'agence nationale de la BCEAO diffuse les statistiques de la balance des paiements avec un décalage de sept mois, soit plus tardivement que ne le recommande le SGDD. La BCEAO établit et diffuse également les données annuelles sur la position extérieure globale. Les données sont communiquées régulièrement au Département des statistiques en vue de leur inclusion dans SFI et dans l'Annuaire de statistiques de balance des paiements.

Pour ce qui concerne le commerce, le système informatisé des douanes permet un suivi satisfaisant des données sur les échanges. Il faut améliorer encore la couverture des services et des transferts (notamment des envois de fonds des travailleurs émigrés).

S'agissant des comptes financiers, la couverture des avoirs extérieurs du secteur privé non bancaire reste inadéquate. La communication de données sur les flux de capitaux privés, en particulier sur l'investissement direct étranger en Côte d'Ivoire, est insatisfaisante. Il n'existe pas assez d'informations sur les stocks de dette privée, ni sur les flux de service de la dette privée.

La BCEAO a mis en œuvre un système de compilation qui permet aux banques commerciales de communiquer des données sur les paiements effectués par des non-résidents. Les responsables de l'établissement des statistiques sur la balance des paiements reçoivent des états sur les paiements tous les 10 jours. Toutefois, ces données ne sont pas utilisées pour l'établissement de la balance des paiements annuelle, mais servent plutôt à contrôler la qualité des données et à informer rapidement les autorités de la BCEAO.

CÔTE D'IVOIRE — TABLEAU DES INDICATEURS COMMUNS REQUIS POUR LA SURVEILLANCE

(au 12 juillet 2007)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ⁶	Fréquence de communication ⁶	Fréquence de publication ⁶
Taux de change	Courant	Courant	M	M	M
Réserves de change des autorités monétaires et engagements constituant des avoirs de réserve pour les autorités étrangères ¹	04/07	06/07	M	M	M
Réserves/monnaie centrale	04/07	06/07	M	M	M
Monnaie au sens large	04/07	06/07	M	M	M
Bilan de la banque centrale	04/07	06/07	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	04/07	06/07	M	M	M
Taux d'intérêt ²	05/07	06/07	I	M	M
Indice des prix à la consommation	04/07	06/07	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	04/07	06/07	M	M	M
Encours de la dette publique et garantie par l'État ⁵	05/07	06/07	M	M	M
Solde extérieur courant	12/06	06/07	A	A	A
Exportations et importations de biens et services	02/07	05/07	A	A	A
PIB/PNB	2006	02/07	A	M	M
Dette extérieure brute	12/06	02/07	M	M	M

¹ Inclut les avoirs de réserve gagés ou grevés sous d'autres formes ainsi que la position nette sur les dérivés financiers.

² Taux du marché et taux déterminé par les autorités, y compris le taux d'escompte, du marché monétaire et des bons, effets et obligations du Trésor,

³ Financement étranger, financement intérieur bancaire et non bancaire..

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extra- budgétaires, fonds de la sécurité sociale) et des administrations territoriales.

⁵ Inclut la composition en monnaie et les échéances.

⁶ Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I) et non disponible (ND).

Déclaration du représentant des services du FMI sur la Côte d'Ivoire
Réunion du Conseil d'administration,
le 3 août 2007

1. Le présent supplément fait le point sur les événements survenus depuis la parution du rapport des services du FMI (EBS/07/87) le 20 juillet 2007. L'orientation générale de l'appréciation donnée par les services du FMI reste inchangée.

2. **Le gouvernement demeure résolu à faire avancer le processus de paix, en dépit de la tentative d'attentat contre le Premier ministre fin juin.** Le 29 juin, en effet, le Premier ministre Guillaume Soro a échappé à un attentat, son avion ayant été la cible de tirs de roquette après l'atterrissage à Bouaké, quartier général des Forces nouvelles; quatre personnes ont été tuées. La condamnation de l'attentat a été unanime, tant en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger, et le gouvernement a demandé une enquête sous l'égide de l'ONU. Le Président et le Premier ministre ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'Accord de Ouagadougou, et notamment de la tenue de l'élection présidentielle; celle-ci a toutefois peu de chances de pouvoir être organisée avant la mi-2008, c'est-à-dire bien après la date visée (février 2008).

3. **Même si elle a pris du retard, l'application de l'Accord de Ouagadougou se poursuit.** La cérémonie de la «flamme de la paix» — qui consistait à brûler des armes et qui avait été reportée suite à la tentative d'assassinat visant M. Soro — a eu lieu à Bouaké le 30 juillet en présence du Président Gbagbo, du Premier ministre et de six chefs d'État africains. Cet événement marquant devrait donner un nouvel élan à l'exécution des programmes de sortie de crise. Les commandants des forces armées et des ex-rebelles continuent de discuter de la restructuration de l'armée nationale et le Centre de commandement intégré supervisera le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR). Un regroupement partiel des forces armées est en vigueur, et 21 sites sont prêts à cet effet. Le processus de DDR — qui concernera probablement beaucoup moins d'ex-rebelles qu'on ne le pensait initialement — devrait commencer début septembre. La réinstallation des préfets (hauts fonctionnaires placés à la tête de l'administration d'État dans les départements) dans les anciennes zones rebelles est achevée et les magistrats chargés de conduire les audiences foraines ont été nommés; ces audiences (organisées en vue de la délivrance de cartes d'identité et de cartes d'électeur) devraient reprendre à la mi-août. Le redéploiement des services civils se poursuit avec, en particulier, le retour progressif des enseignants et des personnels des services de santé.

4. **La croissance enregistrée au cours des cinq premiers mois de 2007 a été dans l'ensemble conforme aux projections.** Les données préliminaires font apparaître une reprise de l'activité (par rapport à 2006) dans des secteurs tels que l'industrie (+2 %), le bâtiment et les travaux publics (+16 %) ou le commerce (+15 %), tandis que d'autres indicateurs d'activité (importations en volume, consommation d'électricité, utilisation de

ciment) ont augmenté d'au moins 6 %. La production de pétrole a baissé comme prévu par rapport à 2006 — pour des raisons techniques — et la commercialisation du cacao a quelque peu diminué. Néanmoins, la balance commerciale est restée excédentaire grâce au niveau élevé des prix du pétrole et du cacao.

5. **L'évolution des finances publiques jusqu'à la fin mai 2007 est restée dans l'ensemble conforme aux objectifs du programme.** Si la solde primaire de base affiché à fin mai cadrait avec la cible indicative pour la fin juin, les recettes (celles tirées de la production de pétrole et de gaz, en particulier) ont été inférieures à l'objectif car le gouvernement a fourni du gaz gratuitement au secteur de l'électricité; cette évolution a été compensée par une diminution des dépenses qui a touché notamment les dépenses d'investissement. Le gouvernement a réduit les arriérés intérieurs envers les fournisseurs.

6. **Le gouvernement a trouvé un accord avec la Banque mondiale sur le règlement des arriérés et a recommencé à assurer le service de sa dette envers cette institution et la Banque africaine de développement (BAD).** À la mi-juillet, les autorités ont signé un protocole d'accord avec la Banque mondiale dans lequel elles s'engagent à payer, avant la fin février 2008, la moitié de l'encours des arriérés à la fin juin (472 millions de dollars des États Unis, soit 2,5 % du PIB), tandis que l'autre moitié sera financée sur la base d'une allocation spéciale de l'AID. La Côte d'Ivoire a déjà réglé l'essentiel du service de la dette envers la Banque mondiale et la BAD dû au troisième trimestre de 2007 (voir rapport des services du FMI, ¶33). Elle a aussi préaffecté des fonds supplémentaires au service de la dette et au remboursement des arriérés dans le cadre d'un compte séquestre à la BCEAO (MPEF, ¶44).

7. **Le financement des programmes de sortie de crise a été largement assuré en 2007.** Le Conseil de la Banque mondiale a approuvé un don avant règlement des arriérés au titre du Projet d'assistance post-conflit (PAPC) le 17 juillet. Ce don (de 120 millions de dollars des États Unis) finance la réinsertion économique des ex-combattants et des jeunes «à risque», les projets de rénovation des infrastructures dans les communautés et le processus d'identification de la population. Lors d'une conférence des donateurs organisée à Abidjan le 18 juillet, les engagements déjà pris ont été confirmés et l'Union européenne, la BAD et les bailleurs de fonds bilatéraux ont pris des engagements supplémentaires estimés à 0,1 % du PIB environ pour 2007, auxquels devraient s'ajouter d'autres aides à mesure que les programmes de sortie de crise se concrétiseront.

8. **Les accords de financement récents devraient permettre à la Côte d'Ivoire de bénéficier d'un effort international concerté en 2007.** Selon les projections, le soutien des donateurs en 2007 représenterait l'équivalent d'environ 3,2 % du PIB (600 millions de dollars des États Unis) et se répartirait comme suit : l'appui attendu de l'AID pour le règlement des arriérés envers la Banque mondiale (1,2 % du PIB), l'aide du FMI au titre de l'Assistance d'Urgence Post-Conflit (0,3 %), les engagements des donateurs en faveur des

programmes de sortie de crise, y compris du PAPC de la Banque mondiale (0,7 %) et le financement identifié de projets (0,9 %).

9. Le besoin de financement résiduel en 2007 sera couvert par des sources internes.

L'écart de financement au titre du programme financier (environ 0,5 % du PIB) est en train d'être mobilisé sur le marché de l'UEMOA et de sources internes, y compris via une nouvelle émission de bons du Trésor.

10. Les deux actions préalables encore en suspens ont été mises en œuvre (MPEF, tableau 2). Les autorités ont communiqué aux services du FMI les données afférentes aux opérations financières de l'État et ont fourni des rapports sur les flux physiques, financiers et fiscaux dans les sous-secteurs de l'énergie.



INTERNATIONAL MONETARY FUND

Public Information Notice

EXTERNAL
RELATIONS
DEPARTMENT

Note d'information du public (NIP) n°
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
[août 2007]

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D.C. 20431
États-Unis

**Le Conseil d'administration du FMI conclut
les consultations de 2007 au titre de l'article IV avec la Côte d'Ivoire**

Le 3 août 2007, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les consultations de 2007 au titre de l'article IV avec la Côte d'Ivoire.¹

Informations générales

La Côte d'Ivoire, principale économie de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), sort peu à peu d'une période d'instabilité politique et de conflit civil qui a commencé en 1999. La crise a entraîné la partition du pays et interrompu le fonctionnement des services publics, en particulier dans la zone nord qui était passée sous le contrôle des forces rebelles. Elle a eu aussi des répercussions très négatives sur la croissance et les conditions sociales : le revenu par habitant a diminué d'un sixième, la pauvreté a augmenté et de nombreux indicateurs sociaux se sont dégradés. Enfin, ces évolutions ont été préjudiciables également à la production et au commerce dans la région.

Sur la période 2004-06, la croissance est devenue positive et a affiché un taux annuel moyen de 1%, aidé en cela par les bons résultats du secteur de l'agriculture et la forte augmentation de la production pétrolière. Toutefois, la production industrielle a continué de diminuer, tandis que les investissements publics et privés demeuraient inférieurs de 33% à leurs niveaux d'avant la crise. L'inflation est restée faible. Les perspectives pour 2007 tablent sur une reprise modeste, qui porterait la croissance de la production à

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des renseignements économiques et financiers, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui est soumis à l'examen du conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général, en qualité de président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays.

1½ % et sera fonction des progrès accomplis dans la normalisation politique et le rétablissement des services publics dans l'ensemble du pays.

Sur la période 2004-06, le déficit budgétaire global s'est maintenu autour de 1½ % du PIB en dépit de la situation difficile. Les recettes non pétrolières ont bien résisté et les recettes pétrolières ont augmenté. La part des dépenses dans le PIB est restée constante, mais leur composition s'est détériorée car le dérapage des dépenses de défense et des dépenses présidentielles discrétionnaires s'est fait au détriment des dépenses dans le secteur social et les infrastructures de base. Le niveau des financements des donateurs restant peu élevé, les arriérés extérieurs ont continué à s'accumuler pour représenter 21 % du PIB fin 2006.

La balance courante (transferts officiels inclus) est demeurée excédentaire grâce à la bonne tenue de la production de cacao et à des prix favorables. L'excédent a augmenté pour atteindre 3 % du PIB en 2006, car les exportations de pétrole sont montées en flèche alors que les importations continuaient à stagner, à l'image de la demande intérieure. Les financements officiels diminuant alors que les sorties nettes de capitaux privés se poursuivaient, les arriérés extérieurs ont encore augmenté. Les réserves officielles brutes sont restées supérieures à 2½ mois d'importations.

Sur le plan structurel, la transparence et la gouvernance ont peu progressé durant la crise. Des mesures ont été prises pour renforcer la gestion des finances publiques et l'administration fiscale, et des réformes ont été engagées dans les secteurs de l'énergie et du cacao/café. Cependant, l'exécution du budget s'est faite en grande partie par voie d'avances de trésorerie et le suivi comptable des flux financiers dans les secteurs de l'énergie et du cacao/café est resté insuffisant.

Évaluation par le Conseil d'administration

Les administrateurs se sont réjouis de la fin du conflit civil en Côte d'Ivoire et de l'engagement du processus de réconciliation nationale, deux étapes essentielles vers le rétablissement d'une paix durable et la sortie de cette crise prolongée. Ils ont observé que le pays avait payé un lourd tribut économique et social à la crise, qui a eu des répercussions négatives dans toute la région. Pour sortir de cette situation et relever les formidables défis qui attendent la Côte d'Ivoire, les administrateurs ont souligné qu'il était important d'appliquer intégralement l'accord de Ouagadougou de mars 2007. Il sera essentiel, pour assurer une paix et une reprise économique durables, de prendre des mesures de nature à renforcer le consensus national et de continuer à bénéficier du soutien de la communauté internationale.

Les administrateurs ont donc appelé les autorités ivoiriennes à mettre en œuvre des politiques qui favorisent une reprise rapide dans la période post-confliktuelle. Sur le court terme, les mesures devraient se concentrer sur le rétablissement de la sécurité, la réunification du pays et la remise en état des services sociaux et de l'infrastructure de base. Les contraintes financières étant très strictes, il sera essentiel de mieux gérer les ressources publiques. Les administrateurs ont souligné la nécessité de dégager des marges de manœuvre budgétaires en améliorant le recouvrement des recettes et en

réduisant les dépenses non essentielles. Il sera indispensable aussi de prendre au plus tôt des mesures pour introduire une plus grande transparence dans la mobilisation des recettes et l'exécution du budget, en s'appliquant notamment à renforcer le contrôle budgétaire, à publier systématiquement les résultats de l'exécution du budget et à présenter des rapports réguliers sur les flux physiques et financiers dans les secteurs de l'énergie, du cacao et du café. Les administrateurs ont souligné qu'il importerait, à l'horizon du moyen terme, de relancer les réformes structurelles de nature à favoriser l'essor du secteur privé et à améliorer la compétitivité.

Les administrateurs ont accueilli favorablement le programme des autorités pour 2007, qui est appuyé par le FMI dans le cadre de l'assistance d'urgence post-conflit (AUPC). Ils ont observé que ce programme offre un cadre initial rationnel et solide pour établir la stabilité macroéconomique et catalyser l'aide des donateurs tout en s'efforçant de répondre aux défis auxquels la Côte d'Ivoire est confrontée dans l'immédiat. Les administrateurs se sont félicités que le programme mette l'accent sur les mesures visant à promouvoir la reprise économique, la reconstruction des services de l'État et la gestion transparente des ressources publiques. Ils ont estimé que le budget pour 2007 envisage à juste titre d'accroître les dépenses consacrées aux services sociaux, à l'infrastructure de base et aux programmes de sortie de crise, tout en réduisant les crédits de défense et les dépenses présidentielles discrétionnaires. Les administrateurs ont souligné que toutes les dépenses devaient faire l'objet d'un suivi scrupuleux, et ont appelé à poursuivre les efforts engagés pour régler les arriérés intérieurs.

Les administrateurs ont jugé essentiel de renforcer le secteur financier pour assurer la stabilité macroéconomique et une croissance plus élevée. Ce renforcement passe par une amélioration du contrôle financier et des conditions de recouvrement des prêts par la voie judiciaire. Les administrateurs ont rappelé la nécessité d'assurer un meilleur respect des normes prudentielles et se sont félicités de l'organisation d'un audit de la Banque nationale d'investissement, qui appartient à l'État.

Les administrateurs ont estimé que les réformes destinées à améliorer la transparence et l'efficacité des secteurs du pétrole et du gaz, du raffinage et de l'électricité soutiendront la croissance et stimuleront les recettes publiques. Attendant avec intérêt l'application des recommandations des audits en cours dans ces secteurs, ils se sont réjouis des mesures prévues pour aligner les prix de l'énergie sur les cours mondiaux et se conformer au cadre établi par l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE).

Les administrateurs ont vivement encouragé les autorités à réformer les structures institutionnelles des secteurs du cacao, du café et du coton en vue d'améliorer leur contribution à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Ils ont estimé que l'élaboration prévue d'une stratégie globale marque une étape importante, tout en soulignant qu'il faudra suivre de près l'utilisation des prélèvements parafiscaux et les réduire davantage.

Les administrateurs ont noté que le taux de change réel de la monnaie ivoirienne cadre avec son niveau d'équilibre. Ils ont rappelé que, pour être durable, la croissance doit

reposer sur une amélioration de la compétitivité et une plus grande diversification de l'économie, et notamment sur une croissance plus forte des exportations non traditionnelles, qui sera nécessaire pour compenser la baisse projetée des exportations pétrolières et l'expansion rapide de la demande d'importations. Dans ce contexte, les administrateurs ont jugé qu'il était prioritaire de revitaliser les réformes structurelles visant à rehausser la productivité et à abaisser les coûts liés à l'exercice d'une activité économique. Ils ont observé que la mise en œuvre des mesures macroéconomiques et des réformes envisagées contribuerait aussi à la stabilité externe de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Les administrateurs ont observé que l'analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu faisait apparaître un surendettement de la Côte d'Ivoire. Ils ont indiqué qu'ils attendaient avec intérêt que les autorités établissent les antécédents positifs nécessaires — y compris dans le cadre de l'assistance d'urgence après un conflit — pour que la Côte d'Ivoire puisse demander à bénéficier d'une assistance dans le cadre de la FRPC et d'un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE. Les administrateurs attendent aussi avec intérêt la préparation prévue d'un Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté reposant sur une large consultation des parties prenantes.

Les **Notes d'information du public (NIP)** font partie des efforts déployés par le FMI pour encourager la transparence des opinions et analyses du FMI des développements et politiques économiques. Avec l'accord du (ou des) pays concerné(s), les NIP sont diffusées après les discussions du Conseil d'administration concernant les consultations dans le cadre de l'article IV avec des pays membres, concernant la surveillance par le Conseil des développements au niveau régional, la surveillance postérieure au programme et les évaluations ex-post de pays membres ayant des engagements de programme à plus long terme. Les NIP sont également diffusées après des discussions du Conseil d'administration sur des questions de politique générale, sauf décision contraire du Conseil d'administration dans un cas particulier.

Côte d'Ivoire -- Principaux indicateurs économiques, 2002–07
Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire

	2002	2003	2004	2005	2006 Est	2007 Proj.
Revenu national						
Croissance du PIB réel	-1.4	-1.6	1.8	1.2	0.9	1.7
Prix à la consommation (en fin de période)	4.4	-0.1	4.4	2.5	2.0	2.9
Monnaie et crédit						
Masse monétaire au sens large	30.8	-26.6	9.5	7.4	10.3	4.8
Crédit net à l'État (en pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période)	1.1	-2.7	-3.6	1.8	-1.6	-1.9
Opérations de l'administration centrale						
Total des recettes et dons (en pourcentage du PIB)	18.4	17.5	18.4	18.2	18.8	20.8
Recettes totales (en pourcentage du PIB)	17.9	16.9	17.5	17.1	18.2	19.5
Dépenses totales (en pourcentage du PIB)	19.6	20.4	20.1	19.9	20.6	20.5
Solde primaire de base (en pourcentage du PIB) ¹	2.7	0.5	0.9	0.4	0.3	1.0
Solde global (dons inclus, sur la base des ordonnancements, en pourcentage du PIB)	-1.2	-2.9	-1.7	-1.7	-1.8	0.3
Secteur extérieur						
Exportations, f. à b. (en millions de DTS)	3,958	4,017	4,530	5,063	5,535	5,620
Importations, f. à b. (en millions de DTS)	1,879	2,009	2,288	2,801	3,893	3,564
Croissance des exportations en volume	0.1	-5.4	21.7	4.2	4.7	-0.2
Croissance des importations en volume	-1.9	-13.5	21.6	3.0	0.7	1.8
Solde extérieur courant (en pourcentage du PIB)						
Transferts officiels inclus	6.7	2.1	1.6	0.2	3.0	2.3
Transferts officiels exclus	3.7	0.7	1.7	0.4	3.2	0.6
Réserves officielles brutes (en millions de DTS)	1,277	833	1,035	988	1,156	1,253
Dettes						
Dettes publiques extérieures (en pourcentage du PIB)	80.7	81.4	80.8	77.6	73.3	71.0
Dettes publiques extérieures en arriérés (en pourcentage du PIB)	3.5	8.1	14.0	18.1	20.5	20.3
Dettes publiques intérieures (en pourcentage du PIB)	7.7	13.9	13.2	11.5	11.5	10.1
Dettes publiques intérieures en arriérés (en pourcentage du PIB)	3.6	6.2	7.3	5.2	4.9	3.8

Sources: autorités ivoiriennes, et estimations et projections des services du FMI.

¹Recettes totales (dons exclus) moins dépenses nettes des intérêts prévus à l'échéancier et des dépenses en capital financées par l'étranger.



Communiqué de presse n° 07/176
POUR DISTRIBUTION IMMÉDIATE
3 août 2007

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI approuve une aide de 62,2 millions de dollars en faveur de la Côte d'Ivoire au titre de l'assistance d'urgence après un conflit

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui, en faveur de la Côte d'Ivoire, une aide d'un montant équivalent à 40,6 millions de DTS (environ 62,2 millions de dollars) au titre de l'assistance d'urgence après un conflit. Cette assistance appuie le programme des autorités pour 2007 et vise à aider la Côte d'Ivoire à jeter les bases d'une reprise durable dans un environnement plus sûr, à retrouver la stabilité politique et à réunifier le pays.

L'assistance d'urgence après un conflit est destinée à faciliter le renforcement des capacités administratives et institutionnelles qui sera nécessaire pour soutenir la reprise économique et un niveau d'assistance financière plus élevé. L'appui du FMI dans le cadre de l'assistance d'urgence après un conflit est un volet essentiel d'un effort international concerté visant à apporter une aide financière à la Côte d'Ivoire.

À l'issue de la discussion que le Conseil d'administration a consacrée à la Côte d'Ivoire, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint et Président par intérim, a déclaré:

«L'accord de Ouagadougou fournit une feuille de route bienvenue pour surmonter des années de conflit auxquelles la Côte d'Ivoire a payé un lourd tribut économique et social. La mise en œuvre rapide de cette feuille de route et la conduite de bonnes politiques économiques sont essentielles, maintenant, pour assurer à la Côte d'Ivoire une reprise économique qui aura des effets positifs dans toute la région.

Pour jeter les bases d'une reprise économique rapide dans la période post-conflictuelle, les autorités ont adopté un programme économique appuyé par le FMI dans le cadre de sa politique d'assistance d'urgence après un conflit. Ce programme offre un cadre initial rationnel et solide pour établir la stabilité macroéconomique et catalyser le soutien des bailleurs de fonds, tout en s'efforçant de relever les défis auxquels la Côte d'Ivoire est

confrontée dans l'immédiat. Les mesures à court terme prévues dans le programme se concentrent sur le rétablissement de la sécurité, la réunification du pays et la remise en état des services sociaux et des infrastructures de base. Il faudra pour cela dégager une marge de manœuvre budgétaire suffisante en améliorant la mobilisation des recettes et en réduisant les dépenses dans les domaines non essentiels.

Les autorités devraient appliquer strictement les procédures budgétaires en vigueur et assurer une exécution plus transparente du budget. L'intention de publier régulièrement les résultats de l'exécution budgétaire et les rapports sur les flux physiques et financiers enregistrés dans les secteurs de l'énergie, du cacao et du café marque une étape importante.

Les réformes structurelles seront essentielles pour assurer une croissance plus rapide sur le moyen terme. Elles incluront des mesures visant à renforcer le contrôle financier et à améliorer les conditions du recouvrement des prêts par voie judiciaire. Dans le secteur énergétique, l'alignement des prix sur les cours mondiaux devrait entraîner une utilisation plus efficace de ces ressources. Les autorités doivent aussi redoubler d'efforts dans la réforme des secteurs du cacao, du café et du coton. Les réformes structurelles visant à améliorer la productivité, et notamment la réduction durable des coûts liés à l'exercice d'une activité économique, amélioreront la compétitivité, soutiendront la croissance et aideront à diversifier l'économie.

Le programme des autorités pour 2007 met à juste titre l'accent sur les mesures propres à favoriser la reprise économique, la reconstruction des services de l'État et la gestion transparente des ressources publiques. Le budget pour 2007 prévoit une augmentation des dépenses consacrées aux services sociaux, aux infrastructures de base et aux programmes engagés pour répondre à la crise, ainsi qu'une réduction des crédits de défense et des dépenses présidentielles discrétionnaires. La mise en œuvre de ces politiques devrait aussi contribuer à la stabilité externe de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UMEOA).

Les autorités sont encouragées à préparer leur document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). L'adoption d'un DSRP et l'établissement des antécédents positifs nécessaires — y compris dans le cadre de l'assistance d'urgence après un conflit — permettront à la Côte d'Ivoire de pouvoir demander à bénéficier d'une aide dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et d'un allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)», a dit M. Portugal.

**Déclaration de M. Rutayisire au sujet de la
Côte d'Ivoire
Réunion du Conseil d'administration
03/08/07**

Au nom des autorités ivoiriennes, j'aimerais exprimer ma reconnaissance à la Direction et aux services du FMI pour avoir entretenu, durant les dernières années, un dialogue constructif avec la Côte d'Ivoire au moment où elle traversait une difficile crise politique. Les autorités du pays ont accueilli favorablement l'analyse de l'évolution récente de la situation économique ivoirienne réalisée par les services du FMI — dont ils approuvent globalement les conclusions — ainsi que les conseils de politique économique prodigués par les services de l'institution sur les réformes macroéconomiques et structurelles à mettre en œuvre pour atteindre une croissance soutenue et lutter contre la pauvreté .

L'accord de paix d'Ouagadougou de mars 2007 a débouché sur la formation d'un nouveau gouvernement et ouvert la voie au rétablissement de la paix et à la réconciliation nationale. Les principaux objectifs de cet accord sont le désarmement, la réunification du pays, l'identification de la population et la préparation des élections. Par ailleurs, en définissant le partage du pouvoir dans les échelons les plus élevés de la nation, l'accord de paix d'Ouagadougou a rassuré la population ivoirienne (y compris les principaux partis politiques) et suscité le soutien de la communauté internationale. Depuis la prise de fonctions du nouveau gouvernement, des mesures importantes ont été prises en vue de mettre en œuvre la feuille de route du retour à la paix. À ce jour, les résultats suivants ont été obtenus :

- En mai 2007, les milices de l'Ouest ont été désarmées.
- Le 31 mai, la loi de finances 2007 a été approuvée par le gouvernement.
- En juin, des préfets et des juges ont été nommés dans tout le pays. En plus d'incarner la présence de l'État et des institutions publiques sur l'ensemble du territoire, ces fonctionnaires sont chargés de mettre en œuvre les processus de réunification et d'identification avant les élections prévues pour 2008.
- Le 25 juillet, lors d'une table ronde organisée par les autorités, les bailleurs de fonds internationaux se sont engagés à apporter 193 milliards de francs CFA (environ 406 millions de dollars EU) à l'appui du processus de paix ivoirien.
- Le 30 juillet, une cérémonie historique dite de la «Flamme de la Paix» a été organisée à Bouaké pour marquer officiellement la fin de la guerre civile et annoncer la réunification du pays.

Il convient de consolider ces résultats en accélérant la mise en œuvre des mesures visant à réhabiliter l'infrastructure sociale et économique et à assurer le redressement économique.

ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE, PERSPECTIVES ET DÉFIS À RELEVER

La crise politique qui a éclaté en 1999 et s'est aggravée durant cinq longues années de conflit a eu un effet dévastateur sur les résultats économiques et le développement humain de la Côte d'Ivoire. Selon les estimations des services du FMI, les pertes de production cumulées — dues à la baisse de la demande et à ses effets sur l'industrie, la construction et le commerce (les secteurs les plus pénalisés) — se sont situées entre 20 et 30 %. On estime que le revenu par habitant a baissé de 15 % pendant la crise. Les conditions sociales se sont détériorées, des milliers d'habitants ont été déplacés et les services publics — notamment les services de santé et d'éducation — se sont détériorés. De surcroît, le conflit ivoirien a eu des effets négatifs sur l'économie des pays voisins, ainsi que sur l'ensemble de l'Union économique et monétaire ouest-africaine .

Confrontées à ces énormes difficultés économiques et sociales, les autorités ivoiriennes ont fait de leur mieux pour respecter les principaux engagements de leur pays et faire face aux dépenses non prévues engendrées par la crise. En outre, notamment depuis le début du dialogue engagé en 2006 avec les services du FMI, les autorités ont fait montre d'une solide détermination à appliquer une saine gestion macroéconomique et à mettre en œuvre des réformes. Grâce à leurs efforts, l'économie a bien résisté et l'orientation relativement satisfaisante de la politique budgétaire a permis au pays de ne pas sombrer.

Les **paramètres fondamentaux** de l'économie ayant commencé à s'améliorer récemment, le pays a globalement atteint la stabilité macroéconomique. Après avoir particulièrement souffert en 2002-2003 — période durant laquelle la Côte d'Ivoire a connu une croissance négative —, l'activité économique s'est légèrement redressée pour atteindre des taux de progression de 1,5 % en 2004, 1,8 % en 2005 et 1 % en 2006. L'**inflation** est restée faible en dépit de pressions à la hausse découlant du renchérissement des produits alimentaires et de la hausse des prix du logement. La **pauvreté** s'est aggravée et les **conditions sociales** se sont dégradées sous l'effet du déplacement des populations et de ses conséquences sur la production agricole, mais les autorités ivoiriennes ont pris des mesures pour réduire au minimum les répercussions de ces revers. De nombreux programmes de protection sociale (transferts en espèces, aide alimentaire, matériel de premiers soins) ont été lancés dès le début du conflit, afin de soulager les populations rurales qui fuyaient les zones de combat.

En ce qui concerne l'avenir, les autorités ivoiriennes entendent prolonger leur action initiale en appliquant les dispositions inscrites dans leur mémorandum de 2007 relatif au programme appuyé par l'aide d'urgence postconflit (AUPC), qui vise à promouvoir la réconciliation nationale, assurer une reprise économique durable, améliorer les conditions sociales et réduire la pauvreté. Ce programme prévoit des mesures générales dans les domaines suivants : politique budgétaire et gestion de la dette, questions monétaires et financières, et réformes structurelles.

POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET GESTION DE LA DETTE

Les énormes pressions que les dépenses causées par le conflit ont exercées sur les finances publiques ont fragilisé la situation macroéconomique globale. Les autorités ivoiriennes sont conscientes de la nécessité d'accroître les **recettes publiques** pour faciliter la mise en œuvre de la feuille de route sur le rétablissement de la paix. Les réformes des administrations fiscale et douanière entreprises au cours des dernières années ont considérablement amélioré le recouvrement des recettes, mais ces progrès ont été masqués par la hausse des dépenses liées à la crise. Un certain nombre de réformes et de systèmes de gestion mis en place dans l'administration des douanes ont recueilli l'adhésion d'organisations douanières internationales et ont été choisis pour être appliqués dans d'autres pays de la région.

Les mesures à venir visent à étendre le recouvrement de l'impôt à l'ensemble du pays en élargissant l'assiette fiscale pour la ramener au moins à la taille qui était la sienne avant la crise. De surcroît, l'adoption d'une «facture normalisée» devrait permettre de couvrir une grande partie des activités informelles. Les autorités, en outre, ont commencé à renforcer leurs moyens d'intervention contre la fraude et la corruption en améliorant l'équipement des agents chargés des contrôles. Elles visent tout particulièrement la fraude sur les droits de douane rendue possible par l'affaiblissement des contrôles frontaliers à la faveur du conflit.

S'agissant des dépenses, une gestion judicieuse des finances publiques a permis de maîtriser le déficit budgétaire global en dépit des fortes pressions exercées par la crise sur les dépenses. En ce qui concerne les dérapages observés en 2006, les autorités ivoiriennes estiment qu'ils sont dus en grande partie aux dépenses imprévues engendrées par la fuite des populations rurales vers la capitale et aux besoins d'aide publique qui en ont découlé. De surcroît, les dépenses causées par le déversement de déchets toxiques à Abidjan, en juillet 2006, ont joué un rôle dans le dépassement des dépenses primaires de base.

Pour la période à venir, les autorités ivoiriennes sont déterminées à continuer de maîtriser les pressions sur les dépenses, tandis que le pays progressera sur la voie de la paix. À ce sujet, la réunification de l'armée contribuera à réduire les primes de combat et autres dépenses militaires courantes, ce qui permettra de dégager les ressources nécessaires au financement du rétablissement des services publics dans la zone CNO. Dans le cadre de la loi de finances 2007, les autorités s'engagent à porter l'excédent primaire de base à 1 % du PIB. Outre les mesures mentionnées ci-dessus, l'augmentation des recettes attendue de l'imposition des produits pétroliers et gaziers devrait faciliter la réalisation de cet objectif.

Au chapitre de la **gestion de la dette**, les autorités, qui ont fait de l'aide au secteur privé leur priorité, ont ramené les arriérés intérieurs à 5 % du PIB à la fin 2006 et pris un ensemble de mesures visant à renforcer le bilan des entreprises qui ont le plus souffert des effets indirects du conflit. Au plan extérieur, un accord a été conclu avec les bailleurs de fonds multilatéraux, dont la Banque mondiale et la Banque africaine de développement sur la question des arriérés. À la suite de cet accord, la Banque mondiale a rétabli récemment son aide à la Côte

d'Ivoire. Pour autant, la dette extérieure du pays n'est pas viable et constitue toujours une des questions à résoudre d'urgence dans la période d'après-conflit.

QUESTIONS RELATIVES À LA POLITIQUE MONÉTAIRE ET AU SECTEUR FINANCIER

La politique monétaire, régie par le régime de taux de change fixe FCFA/euro, est conduite par la BCEAO (la banque centrale des huit pays membres de l'UEMOA). L'orientation globalement satisfaisante de la politique monétaire de l'Union et la relative bonne santé des exportations ivoiriennes ont contribué à préserver la position extérieure du pays, le plus grand danger dans ce domaine étant l'appréciation de l'euro par rapport au dollar.

Le conflit a aggravé les carences, bien ancrées, du secteur financier. Le nombre de banques a certes augmenté, mais le crédit au secteur privé reste bien inférieur à la demande (surtout en ce qui concerne les nouveaux projets d'investissement de petite taille et les PME déjà établies sur le marché), lorsqu'il n'est pas simplement inexistant. En fait, le crédit est généralement réservé aux grandes entreprises et aux activités d'exportation de produits de base. Les autorités ivoiriennes sont déterminées à renforcer le contrôle bancaire et à mettre en œuvre les réformes structurelles nécessaires au développement du secteur financier.

QUESTIONS RELATIVES AUX RÉFORMES STRUCTURELLES ET À LA GOUVERNANCE

Malgré un contexte défavorable, les autorités ivoiriennes ont accompli d'importants progrès dans la mise en œuvre de réformes structurelles, notamment dans les **secteurs du cacao, du café et du pétrole**. Le gouvernement a créé des comités de hauts fonctionnaires auxquels il a donné pour mission de suivre de près les prélèvements parafiscaux dans la filière cacao/café, ainsi que les flux financiers du secteur pétrolier.

Le comité du cacao et du café évalue les programmes et projets proposés par les organismes du secteur et mis en œuvre en faveur des paysans des zones de production. Ce mécanisme a contribué à l'amélioration de la gouvernance du secteur, ainsi que des services — routes et autres besoins fondamentaux — mis à la disposition des producteurs. Il reste, toutefois, du travail à faire. Aussi, les autorités souhaitent-elles évaluer de façon exhaustive le programme de libéralisation visant à réorganiser le secteur du cacao et du café, lorsque le conflit sera terminé et quand le climat social se prêtera davantage à la mise en œuvre de telles réformes.

S'agissant du secteur pétrolier, à la surveillance exercée par le comité s'ajoute le financement par la Banque mondiale de plusieurs audits dont le but est de poser les jalons d'une stratégie gouvernementale et d'un plan d'action visant à améliorer la gestion du secteur. Les autorités ivoiriennes, en outre, prennent des mesures pour adhérer à l'ITIE.

Au chapitre des **réformes du secteur financier**, la Banque nationale d'investissement (BNI) a pris d'importantes mesures pour dénouer ses liens avec l'administration centrale. La

banque ne prêtant plus d'argent directement à l'État, ses ratios se sont améliorés. Le processus visant à transformer la Caisse d'épargne et de chèques postaux en organisme bancaire est dans sa phase ultime. Une fois le processus achevé, le Trésor public cessera de transférer des fonds à cette institution. Par ailleurs, l'État continue de se désengager globalement du secteur bancaire.

S'agissant de la réforme de la gestion publique, les autorités ivoiriennes ont conscience des énormes problèmes posés par le conflit et un certain nombre de décisions prises en dehors des procédures normales en raison de l'urgence de la situation. Les autorités, toutefois, ont fait remarquer aux services du FMI qu'elles ont dû procéder, durant les dernières années, à des arbitrages difficiles entre l'orthodoxie financière et la nécessité d'empêcher le pays de sombrer de façon irrémédiable. Le maintien d'une stabilité relative dans le pays s'est fait au prix de déficiences isolées qui ne devraient pas être considérées comme des faiblesses structurelles dans le domaine de la gouvernance et de la transparence.

CONCLUSION

Les autorités ivoiriennes se sont engagées à consolider la paix et à créer les conditions nécessaires à une accélération durable de la croissance. Dans cette optique, elles ont l'intention de prendre des mesures pour diversifier l'économie et réduire sa dépendance envers les exportations de produits de base traditionnels. La mise en œuvre d'une politique visant clairement à renforcer le secteur industriel est essentielle à la création d'un plus grand nombre d'emplois dans le secteur moderne et à l'accroissement du potentiel d'emplois pour les jeunes dans l'économie en général.

Dans le même temps, une grande préoccupation des autorités ivoiriennes reste de trouver une solution durable au problème de la dette. Aussi, voient-elles dans l'AUPC une transition vers d'autres mesures, à savoir un allègement de dette au titre des initiatives PPTE et IADM. L'allègement aura pour effet d'éliminer de gros goulets d'étranglement et d'engendrer des possibilités considérables pour la Côte d'Ivoire. Avant le conflit, le pays consacrait près de la moitié de son budget annuel au service de sa dette. Pendant des décennies, cette tendance a pénalisé l'investissement public et compromis la recherche d'une croissance à long terme.

Les autorités ivoiriennes ont obtenu des résultats louables dans le maintien de la stabilité macroéconomique globale en dépit des nombreux problèmes posés par un conflit civil complexe. L'accord de paix d'Ouagadougou a suscité un espoir de réconciliation et de réunification nationales. Le processus de paix est à nouveau sur la bonne voie. Les autorités se sont engagées à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de cet accord, afin de rétablir pleinement la paix, assurer la réconciliation nationale et remettre l'économie en état. L'aide de la communauté internationale sera essentielle à la réalisation de ces objectifs. Compte tenu des efforts déployés au plan politique et dans le domaine de la gestion économique, les autorités ivoiriennes seraient reconnaissantes au Conseil d'administration d'approuver un programme AUPC.